

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET
CONDITIONS DE SERVICE D'HYDRO-QUÉBEC
DANS SES ACTIVITÉS DE TRANSPORT
POUR L'ANNÉE 2015

DOSSIER : R-3903-2014

RÉGISSEURS : **Me MARC TURGEON, président**
 Mme FRANÇOISE GAGNON
 M. LAURENT PILOTTO

AUDIENCE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

VOLUME 4

JEAN LAROSE & CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
procureur de la Régie;

DEMANDERESSE :

Me YVES FRÉCHETTE
procureur de Hydro-Québec TRANSPORT (HQT);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureure de l'Association coopérative d'économie
familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me STEVE CADRIN
procureur de Association des hôteliers du Québec et
Association des restaurateurs du Québec (AHQ-ARQ);

Me PAULE HAMELIN
procureure de Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de la Fédération canadienne de
l'entreprise indépendante (FCEI);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE	6
PLAIDOIRIE PAR Me STÉPHANIE LUSSIER	69
PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD	80
PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN	99
PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL	132
PLAIDOIRIE PAR Me PAULE HAMELIN	159
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	171
RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE	205

R-3903-2014
1er décembre 2014

- 4 -

LISTE DES PIÈCES

PAGE

B-0088 : (HQT-15, Doc.1) Plan d'argumentation 10

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce premier (1er) jour du
2 mois de décembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du premier (1er)
8 décembre deux mille quatorze (2014), dossier
9 R-3903-2014, audience concernant la demande de
10 modification des tarifs et conditions de service
11 d'Hydro-Québec dans ses activités de transport pour
12 l'année 2015. Poursuite de l'audience.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Bon début de journée à tous les participants.
15 Maître Fréchette, nous constatons..., je constate
16 et nous constatons, et vous avez constaté que les
17 engagements sont tous parvenus à la Régie. Alors
18 merci. Donc, ça, c'est un suivi qui est fait. Sur
19 les engagements, est-ce que j'ai un participant qui
20 désire... Donc, tout le monde s'en déclare
21 satisfait, parce que je n'ai pas eu de demande en
22 ce sens vendredi.

23 Alors donc, on va procéder maintenant avec
24 les plaidoiries. Est-ce que vous avez un
25 commentaire préliminaire, Maître Fréchette, ou vous

1 êtes prêt à procéder? J'imagine que cette mini
2 brique est de vous? Parfait. Alors je vous cède le
3 micro avec plaisir.

4 PLAIDOIRIE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

5 Alors bonjour à tous. Bonjour également à l'équipe
6 technique et à mes collègues ici qui sont ici
7 présents ce matin. Alors, effectivement... Bon,
8 tout d'abord, je vais commencer par me nommer. J'ai
9 pris mes Mini-Wheats ce matin. Peut-être que ça me
10 rend primesautier encore.

11 Je vais commencer par me nommer. Yves
12 Fréchette, procureur pour Hydro-Québec. Ça me fait
13 évidemment très plaisir d'être là. Et je suis
14 évidemment accompagné de toute l'équipe qui a
15 travaillé extrêmement fort pour vous produire le
16 document qui vous est présenté, qui est ni plus ni
17 moins la somme de ce qui vous est déposé au niveau
18 documentaire, mais qui représente aussi la somme
19 des témoignages qui sont rendus ici, rubrique par
20 rubrique, y incluant, en suivant autant que... en
21 suivant les rubriques qui sont celles de la preuve
22 mais aussi en incluant les références et les
23 réponses, ou les répliques, peu importe le terme
24 qu'on voudra y accoler, à l'égard des mémoires qui
25 sont produits et les positions qui sont produites

1 par les intervenants et leurs analystes. Alors vous
2 avez ça, là.

3 Il est certain que si j'avais la voix
4 d'Albert Millaire ou de François Papineau, que
5 sais-je, je me permettrais de vous faire une
6 lecture point par point ou phrase par phrase de cet
7 argumentaire-là, mais je vais vous en épargner en
8 considérant que vous allez être certainement
9 d'accord avec moi et vous allez certainement me
10 signaler par l'affirmative que vous allez prendre
11 en considération et que vous allez prendre le temps
12 de bien lire l'argumentaire qu'on vous offre ce
13 matin. Alors, avec cet engagement de la Régie,
14 bien, pour moi, ça me satisfera. Et vous me
15 permettez ensuite...

16 Donc, ce que je vous offre, c'est une
17 balade ou une plaidoirie qui va, à la fois, couvrir
18 les éléments qui apparaissent dans l'argumentaire,
19 mais aussi des éléments qui sont présents dans la
20 preuve documentaire ainsi que dans les témoignages
21 qui vous ont été offerts ce matin. Mais c'est
22 certain que le texte que vous avez, bien, écoutez,
23 là, vous n'avez pas besoin de m'écouter. Mais je
24 vais vous amener quelques punchs. Ne vous sauvez
25 pas, Monsieur Pilotto, ne vous sauvez pas! Ne vous

1 sauvez pas!

2 Au niveau des engagements, vous avez débuté
3 avec ça, Monsieur le Président, je tenais à vous
4 mentionner, il est toujours pour nous, je peux vous
5 assurer qu'on met toujours tous les efforts pour
6 vous produire ça le plus rapidement possible. C'est
7 certain que je ne vous cache pas, là, que vendredi,
8 on s'est activés, puis tout ça. Mais je me permets
9 la proposition suivante. Puis, bon, si c'est
10 possible, ça sera. Mais pour les prochains
11 dossiers, n'hésitez pas.

12 Quand on sait que le procureur ou la Régie,
13 en début d'audience, parce qu'on travaille toujours
14 en temps réel, ou à peu près, si, au début de la
15 semaine, vous voyez des choses qui vont poindre le
16 mercredi, parce qu'on sait, nous, on a commencé le
17 lundi, mais l'interrogatoire de maître de
18 Repentigny est arrivé mercredi.

19 Si, dans l'intervalle, soit par
20 communication directe ou autrement, vous souhaitez
21 qu'on ait de la documentation, des informations
22 supplémentaires, bien, si on peut les colliger plus
23 en amont, bien, ça va rendre, si je prends
24 l'exemple de la semaine dernière, ça amène un
25 mercredi fin de journée, un jeudi très intensif,

1 pour vous produire ça le vendredi. Puis vous
2 comprendrez quand certains engagements proviennent
3 du Corpo ou d'autres divisions, bien, parfois, ça
4 nous amène un petit délai.

5 Alors, c'est une suggestion, ce n'est pas
6 un reproche. J'espère que vous le voyez dans ce
7 sens-là. Alors c'est une invitation. Puis ce n'est
8 pas de nous coopter les réponses à l'avance non
9 plus, les questions à l'avance non plus. Ce n'est
10 pas ça l'objectif. C'est de pouvoir avoir
11 l'information que la Régie ou le personnel pourra
12 déterminer comme étant positif. Ça peut-être nous
13 permettra de vous satisfaire plus rapidement avec
14 les engagements.

15 Donc, je comprends que vous considérez
16 comme moi que je n'ai pas la voie d'Albert
17 Millaire, alors je vais y aller avec ma vision des
18 choses qui est non pas une lecture... Oui, Monsieur
19 Pilotto...

20 M. LAURENT PILOTTO :

21 ... je le confirme.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Bien, écoutez, c'est toujours « connais-toi toi-
24 même », c'était l'enseignement de Socrate. Alors,
25 au moins de la voix, l'oreille, moi, dans mon cas,

1 c'est clair. Je commence sur un ton léger. Mais il
2 reste quand même que le dossier qu'on vous présente
3 cette année, on l'aborde peut-être avec légèreté ce
4 matin pour nous détendre, mais il reste quand même
5 que c'est un dossier extrêmement étoffé.

6 Ce que vous avez devant vous et
7 l'argumentaire qu'on vous produit aussi, et qui a
8 été distribué par ailleurs à tous mes collègues
9 ici, à l'arrière, et qui va être déposé
10 simultanément au SDÉ, et des arrangements que
11 j'avais pris, je me permets cet aparté, va faire en
12 sorte, avec les gens du greffe, va faire en sorte
13 que le document dès son dépôt va être rendu
14 disponible immédiatement par la voie électronique.
15 Donc, les gens pourront le consulter directement.
16 Je sais que maître Neuman qui utilise toujours son
17 portable. Alors il pourra s'en servir encore une
18 fois.

19

20 B-0088 : (HQT-15, Doc.1) Plan d'argumentation

21

22 (9 h 10)

23 Donc c'est bien.

24

25 Alors le dossier tarifaire qu'on vous propose encore cette année est un dossier

1 extrême­ment étoffé qui contient une multitude
2 d'informations, mais qui est toujours fondé ou qui
3 est toujours la résultante d'une équation qui est
4 toute simple : Revenu requis égale dépenses de
5 prestation nécessaires à la prestation de service
6 plus un rendement sur la base de tarification.

7 On se dit une si petite formule et des
8 audiences aussi complexes qui nous amènent dans un
9 niveau de détail aussi important. Et pourquoi,
10 parce que c'est important, parce que ce qu'on fait,
11 autant les gens qui m'accompagnent, les gens qui
12 ont témoigné devant vous y mettent un sérieux
13 important, autant la Régie aussi y met un sérieux
14 important, et c'est la même chose au niveau des
15 intervenants. Alors c'est bien normal, là, que
16 cette petite équation génère autant d'efforts.

17 Mais il reste quand même que, pour pouvoir
18 apprécier, je pense, dans sa juste valeur la preuve
19 qu'on a puis qui vous est offerte pour deux mille
20 quinze (2015), parce que ce qu'on regarde c'est
21 deux mille quinze (2015), bien sûr, le passé reste
22 quand même un élément d'importance.

23 Il ne faut pas oublier le contexte qui
24 précède le dossier que l'on a et les éléments qu'on
25 voit venir dans les années futures. Si je prends

1 l'année deux mille douze (2012), deux mille douze
2 (2012), on le sait, c'est une année atypique. Elle
3 colore encore, elle se termine, on est en « phase
4 out », là.

5 Mais deux mille douze (2012), rappelez-vous
6 le dossier des transfos IH, un dossier qui a
7 bouleversé les activités du Transporteur. On s'est
8 présenté ici, vous vous en souviendrez, je crois
9 c'est une des dernières décisions que monsieur
10 Théorêt a rendue à l'époque en deux mille douze
11 (2012) qui était le dossier des transfos IH. Alors
12 c'est un dossier qui a perturbé complètement les...

13 Je me permets d'y revenir parce que je ne
14 crois pas qu'aucun de vous trois n'était, en deux
15 mille douze (2012), dans les activités. En tout
16 cas, vous me corrigerez si jamais c'était le cas.
17 Mais on vous faisait état des ZAL, pour monsieur le
18 sténographe, Z-A-L.

19 Puis me permettez-vous un retour en arrière
20 avant que j'entre dans cet... Il y a un élément
21 important que j'ai oublié de vous mentionner
22 aujourd'hui, c'est qu'on célèbre un anniversaire
23 d'une personne qui m'est très chère. Une personne
24 qui travaille avec nous depuis de très nombreuses
25 années et qui est juste ici, qui veut évidemment

1 passer sous silence, qu'on ne sache pas ses grandes
2 qualités humaines et intellectuelles. Alors c'est
3 madame France Durocher. Alors, oui, elle a vingt-
4 quatre (24) ans encore cette année, je tiens à vous
5 le dire. Puis je suis convaincu que ses enfants qui
6 écoutent peut-être cette plaidoirie pour savoir que
7 maman y a mis beaucoup de ce que je vais vous dire.

8 Alors je tenais à vous le souligner parce
9 que souvent, et puis je vous les présente vite
10 vite, là. Madame Dion, monsieur Pelletier, monsieur
11 Bouchard, madame Geca, madame Caron que vous
12 connaissez déjà. Ce sont des gens qui travaillent
13 très fort pour vous produire ce qu'on vous a
14 présenté et puis qui sont présents aussi pendant
15 tout le cycle tarifaire, dans tout le cycle annuel.
16 Et puis vous m'excuserez cet petit aparté, je
17 reviens.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Non, mais écoutez, un très très joyeux anniversaire
20 de la part de la formation, Madame. Merci de
21 débiter avec nous et j'espère que ce soir ça sera
22 peut-être pas... autrement agréable.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Vous voyez, je n'ai pas offert de chanter, Monsieur
25 le Président.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Non, non, on vous sied gré. Merci.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Je vous remercie.

5 Alors je reviens à deux mille douze (2012)
6 à cet événement qui, vous me permettrez, qui était
7 perturbateur pour les opérations du Transporteur,
8 soit le dossier des transfos IH.

9 On se rappellera, et si vous retournez à la
10 décision D-2012-075, là, on parle de... et c'est un
11 peu la manifestation de ce que vous avez devant
12 vous, des transformateurs de courant des années
13 soixante-dix-quatre-vingt (70-80), qui ont des
14 bris, qui étaient, oui, qui faisaient partie d'une
15 stratégie de pérennité, et caetera. Mais où on a un
16 événement, un événement qui perturbe les opérations
17 courantes de l'année où on doit intervenir.

18 Et quand on parle de perturbations, quand
19 on parle, j'y vais de mémoire, mais vous allez tout
20 retrouver ça dans la décision. Alors des zones
21 d'accès limité, les ZAL, c'est cent soixante (160),
22 cent cinquante-huit (158), cent soixante (160)
23 mètres de périmètre où personne ne peut pénétrer,
24 certainement un campagnol ou que sais-je, là, mais
25 un humain, non.

1 Je peux vous dire aussi que c'était, et
2 vous allez retrouver ça, des mesures draconiennes
3 devaient être prises pour pouvoir faire des
4 interventions dans les postes qui avaient ces
5 installations-là.

6 Alors quand on parle d'une année atypique,
7 c'est un cas où on a des perturbations. Et les gens
8 du Transporteur sont à pied d'oeuvre pour pouvoir
9 réaliser ces travaux-là. Alors il faut toujours
10 prendre ça, quand on regarde les opérations, puis
11 je vais y revenir un petit peu plus loin, là, mais
12 ça colore les budgets que vous nous offrez, que
13 vous nous rendez disponibles à récupérer via le
14 revenu requis, via nos tarifs, qui font partie du
15 revenu requis qu'on récupère via nos tarifs, et
16 caetera. Alors ça je pense que deux mille douze
17 (2012) n'est pas à négliger.

18 Il ne faut pas oublier aussi qu'en deux
19 mille douze (2012), il n'y a pas si longtemps, le
20 budget du Parti Québécois, déjà à l'époque,
21 incluait des modalités qu'on a pu appeler comme
22 pressions politiques, en tout cas des objectifs qui
23 étaient ceux gouvernementaux à l'égard de notre
24 organisation.

25 Deux mille treize (2013) c'est l'année de

1 transition, l'année qui a suivi. Ah! Puis je vous
2 résume en deux mots deux mille douze (2012), là.
3 C'est sûr que si vous aviez monsieur Rioux puis
4 monsieur Veci et tout ça, là, j'imagine qu'ils sont
5 en mesure de vous donner un florilège de
6 situations. Ça fait partie de leur métier, c'est
7 leur travail de gérer ça.

8 Deux mille treize (2013) on arrive à une
9 autre étape où là on est en transition. Il y a un
10 élément qui est extrêmement pertinent et qui est
11 offert par le Transporteur et qui est pertinent
12 encore aujourd'hui, c'est le recalibrage ou le
13 « reset » des charges nettes d'exploitation au
14 niveau de la formule paramétrique.

15 (9 h 15)

16 Le « RESET », en deux mille douze (2012), c'est une
17 pression que l'organisation se donne pour
18 pouvoir... et c'est un « statement », entre
19 guillemets, du désir de continuer à performer, de
20 rebâtir sur... de recontinuer, de continuer sur une
21 nouvelle base. Alors, ça c'est un élément
22 d'importance, en deux mille douze (2012), qu'on ne
23 peut pas oublier. Qu'on ne peut pas mettre de côté
24 parce que ça colore aussi deux mille quinze (2015),
25 hein, bien sûr.

1 Quand on regarde également un élément qui
2 vous est présenté, en deux mille treize (2013), qui
3 était, somme toute, nouveau, c'est l'arrivée...
4 puis vous le voyez dans la... vous vous rappelez le
5 tableau que monsieur Boulanger a produit lors de
6 son témoignage, vous avez, en haut, une série
7 d'initiatives, là, qui étaient listées... qui
8 étaient décrites, plutôt, et on voit arriver, en
9 deux mille treize (2013), le modèle de gestion des
10 actifs. Alors, en deux mille treize (2013), à la
11 fois le Transporteur prend une position tout à
12 fait... j'avais des mots, des superlatifs
13 importants mais je vais les garder pour moi, là,
14 mais une position tout à fait équitable,
15 responsable de rebaisser... de recalibrer la
16 formule.

17 Et, en plus de ça, on met en place un
18 modèle de gestion, qui lui crée une pression sur
19 les charges nettes d'exploitation. Ce que ça veut
20 dire, ça, c'est un Transporteur qui est arrimé sur
21 la performance, arrimé sur l'efficience.

22 Et ce modèle de gestion des actifs là,
23 vous... je me permettrai... je sais que le dossier
24 contient toute la description de sa façon dont il
25 se met en place, comment il permet de prioriser les

1 actions, comment il permet d'optimiser les
2 processus, et caetera; ça, je vous en fais grâce.

3 Et l'autre élément, le dernier élément de
4 deux mille treize (2013) c'est, évidemment, les
5 feux de forêts, là. Les feux de forêts, c'est des
6 communiqués qu'Hydro-Québec a émis, puis ce que la
7 province a subi, là, on les voit, là, nos deux
8 tronçons, le tronçon est, le tronçon ouest,
9 affectés dans les deux grands corridors de feu.
10 Alors, comme monsieur Rioux vous le disait, on ne
11 montait pas du monde pour aller faire des travaux,
12 là, on descendait le monde de là.

13 Alors, il y a une période d'interruption du
14 Transporteur, ça, on la connaît, là, c'est les
15 événements de juillet. Mais, au-delà de ça, il faut
16 voir que ces feux-là, dans leur durée, ont créé des
17 pressions sur les travaux, sur les travaux
18 d'exploitation, sur les travaux de maintenance, et
19 caetera. Alors, c'est des éléments aussi qui... et
20 tout ça, il faut le prendre en considération parce
21 qu'après ça, quand on regarde les budgets, quand on
22 regarde ce qu'on vous demande, quand on regarde les
23 résultats, je pense que c'est toute la mesure de la
24 qualité de gestion des représentants du
25 Transporteur qui se présente devant vous à chaque

1 année.

2 Alors, deux mille quatorze (2014), bien,
3 une autre année de transition et ce qu'on voit
4 maintenant c'est d'autres processus, d'autres
5 éléments qui sont mis en place. Alors,
6 l'optimisation des stratégies de maintenance,
7 qui... toujours pour faire face au réseau qui est
8 vieillissant et qui s'arrime au modèle de gestion
9 des actifs qui s'affine.

10 Alors, les projets de pérennité, là, à
11 partir de cette année, madame... tous nos témoins
12 étaient là mais madame Roquet aussi le mentionne,
13 là, on va atteindre des projets de pérennité d'une
14 valeur avoisinant un milliard (1 G), là, pour de
15 nombreuses années devant nous. Et puis la démarche
16 d'efficience encore, qui est basée sur
17 l'optimisation des façons de faire au niveau des
18 investissements ainsi qu'aux charges nettes
19 d'exploitation et qui s'appuient, je pense, vous
20 pouvez en témoigner, sur les meilleures pratiques
21 de l'industrie. Et on a encore, en deux mille
22 quatorze (2014), comme vous l'avez... comme
23 monsieur Boulanger en a témoigné, des pressions
24 politiques, on appellera ça comme on voudra, mais
25 il y a des éléments qui sont dans le budget, qui

1 créent sur l'organisation dans son ensemble des
2 pressions.

3 Et ceci nous amène à l'année deux mille
4 quinze (2015). Vous m'interrompez si jamais il y a
5 quelque chose, là, mais... Ce qui nous amène à deux
6 mille quinze (2015). L'année deux mille quinze
7 (2015), qui est aussi... ce qui est la poursuite...
8 Évidemment, on n'est pas des... il y a des
9 prévisions qui sont à l'intérieur du dossier et
10 tout ça, mais quand on regarde les dernières
11 années, qu'on vient de faire rapidement, il faut
12 prendre la mesure de qu'est-ce qu'est la mission du
13 Transporteur. Et ça, à chaque fois, il faut
14 l'incarner à l'égard de... incarnons-le dans les
15 événements des dernières années. Ça aussi ça
16 colore, je pense, le dossier qu'on vous présente
17 là. Assurer la disponibilité de services de
18 transport fiables et de qualité tout en assurant la
19 sécurité du réseau du transport et des personnes.
20 Je pense que... on voit des événements, comme les
21 transfos IH, les zones d'accès limité, des feux de
22 forêts, ce sont des éléments qui perturbent le
23 réseau, qui impliquent aussi des personnes. Alors,
24 cet élément-là de la mission du Transporteur n'est
25 pas un élément... à chaque année c'est un défi;

1 c'est ce que je veux vous dire. À chaque année
2 c'est un défi pour les gens qui sont aux
3 opérations, pour les gens qui sont venus ici pour
4 témoigner devant vous. À chaque année c'est un défi
5 de réaliser cette mission-là... cet aspect de la
6 mission là.

7 (9 h 20)

8 Accroître la capacité du réseau pour répondre aux
9 besoins des clients. Oui, on a parlé beaucoup de
10 pérennité mais vous savez aussi qu'au niveau de la
11 croissance, ces dernières années, ça a été très
12 important au niveau du Transporteur. L'intégration
13 de l'éolien, ça, ça a amené énormément de travaux
14 sur le réseau de transport; tout ce qui concerne la
15 croissance de la charge à différents endroits sur
16 le territoire; ajoutons aussi des grands projets
17 sur la Basse-Côte-Nord comme la Romaine.

18 Tous ces grands projets de croissance là
19 qui sont faits, mis en place par le Transporteur
20 pour rencontrer les besoins de sa clientèle, sont
21 aussi extrêmement importants. Alors, il y a les
22 défis de pérennité mais il y a aussi de faire en
23 sorte de rencontrer la demande des clients et, ça,
24 c'est fondamental. Et, évidemment, l'optimisation
25 des coûts fait aussi partie de ce désir, mission du

1 Transporteur, c'est-à-dire de toujours aller de
2 l'avant pour rechercher des solutions, des façons
3 de faire, des processus qui vont lui permettre
4 d'être plus efficient, d'optimiser, ni plus ni
5 moins, la facture de transport qui est présentée à
6 sa clientèle.

7 Vous me permettez d'un peu pavoiser, je
8 pense quand on examine le bilan du Transporteur,
9 c'est un bilan qui démontre cette qualité de
10 service là, qui démontre toute la qualité de la
11 performance dans un environnement qui est exigeant
12 - celui que je viens de vous mentionner - et que la
13 poursuite des efforts d'efficience en
14 investissements et aux chargés d'exploitation n'est
15 pas à douter.

16 Et tout ça nous amène au premier (1er) août
17 de cette année où on vous a déposé un dossier avec
18 une demande de hausser les tarifs et, ça, c'est
19 sûr, on parle de toutes sortes de choses puis de
20 chiffres importants mais ramenons-le, si vous me
21 permettez, à la base de ce qu'on vous a demandé au
22 premier (1er) août. C'est quand même une hausse de
23 dix-sept cents (17 ¢) du tarif, pour passer de
24 soixante-quatorze dollars et soixante-cinq
25 (74,65 \$) à soixante-quatorze dollars et quatre-

1 vingt-deux (74,82 \$) soit une augmentation de
2 virgule deux pour cent (0,2 %).

3 Si je vous ramène aussi à HQT-12, Document
4 1, pages 7 et 8, alors vous allez pouvoir constater
5 qu'en dollar courant le tarif annuel pour l'année
6 deux mille quinze (2015) qu'on vous propose reflète
7 une augmentation de deux virgule six pour cent
8 (2,6 %), puis, là, je suis en dollar courant, là,
9 par rapport à celui de l'année deux mille un (2001)
10 et qu'en dollar constant, si on prend le tarif deux
11 mille quinze (2015) qu'on vous propose, ça présente
12 une diminution de vingt et un virgule quatre pour
13 cent (21,4 %) et, ça, sur la période de quinze (15)
14 ans.

15 La facture de la charge locale, elle,
16 reste, somme toute, stable et intègre pour l'année
17 deux mille quinze (2015) la croissance de tout près
18 de vingt pour cent (20 %) de deux mille un (2001) à
19 deux mille quinze (2015).

20 Alors, ça, c'est des éléments qui militent
21 et le constat qu'on en a c'est que le tarif est
22 très stable sur toute la période. Il est stable à
23 court terme, quatorze-quinze (14-15), mais il est
24 stable aussi sur la période de quinze (15) ans qui
25 débute en deux mille un (2001) à partir du moment

1 où on a la première demande tarifaire, où il y a
2 des gens à la Régie qui travaillaient puis qui sont
3 maintenant de l'autre côté de la clôture - je fais
4 un clin d'oeil à mon collègue qui est ici à ma
5 gauche.

6 Mais le constat de tout ça, je pense, de
7 ces quinze (15) années tarifaires là puis, il faut,
8 moi, en tout cas, je vous soumets qu'il ne faut pas
9 l'omettre. C'est qu'on a un tarif qui est sous
10 contrôle, qui est le reflet d'un transporteur
11 performant qui offre, année après année, à sa
12 clientèle des tarifs stables depuis quinze (15) ans
13 et, ça, malgré la croissance des besoins,
14 l'inflation, les travaux et investissements en
15 pérennité et toutes les autres circonstances
16 exceptionnelles auxquelles un gestionnaire d'un
17 actif de grande valeur qu'est le réseau de
18 transport, alors les gestionnaires auxquels ils
19 doivent faire face, et ça, c'est ce que je vous
20 mentionnais, les années antérieures, alors, oui,
21 toute cette grande courbe là, deux mille douze
22 (2012), deux mille treize (2013), oui, c'est pour
23 pouvoir incarner le tableau sur l'évolution du
24 tarif où on voit que, sur quinze (15) ans, le
25 Transporteur est performant.

1 C'est tout un environnement. C'est un
2 environnement réglementaire, la Régie y contribue
3 parce que, évidemment, à chaque année, de venir
4 présenter son dossier ici comme monsieur Veci,
5 monsieur Boulanger, bien, on veut arriver avec nos
6 beaux habits puis vous présenter des choses qui
7 sont positives. Alors, il y a une pression énorme
8 de toujours bien performer et de rencontrer les
9 besoins de nos clients et, ça, il ne faut pas
10 l'omettre.

11 Je vous amènerais maintenant, en restant
12 toujours sur le thème de l'efficience... Là, je
13 vais rentrer un petit peu plus, si vous me
14 permettez, plus précisément dans le dossier. Si
15 vous me suivez, maintenant, ce que je viens de vous
16 dire, vous ne trouverez pas ça dans l'argumentaire
17 mais les rubriques d'efficience, là, on va y entrer
18 de façon plus précise.

19 (9 h 25)

20 Au niveau de l'efficience et de la
21 performance, je pense qu'il n'y a pas
22 d'intervenants - en tout cas, peut-être que moi
23 j'ai une vision étriquée des choses ou une vision
24 rose, rose bonbon de la chose - mais je crois qu'il
25 n'y a aucun intervenant ici, il n'y a personne qui

1 remet en cause les initiatives qui ont été mises en
2 place par le Transporteur depuis deux mille neuf
3 (2009), alors à aujourd'hui; je vous réfèrais
4 tantôt au tableau de monsieur Boulanger, mais dans
5 la preuve vous avez une série d'initiatives aussi
6 qui y apparaissent, là, on le sait, deux mille six,
7 deux mille sept (2006-2007), stratégie de
8 pérennité.

9 Ensuite de ça, tous les travaux liés à la
10 simplification des familles d'équipements;
11 l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement;
12 les ententes cadres et tout ça, les stratégies de
13 mise en route; mise en service; leur raffinement;
14 le modèle de gestion des actifs et la maintenance
15 ciblée; l'optimisation des stratégies de
16 maintenance. Et ce qu'on voit maintenant, c'est le
17 poc, la planification et ordonnancement des
18 travaux. Alors, ce n'est pas allusion au hockey,
19 là, c'est le poc, P-O-C. Alors, c'est ce que vous
20 avez au dossier.

21 Ce sont toutes des initiatives qui, en tout
22 cas, qui démontrent, un, la... pour moi, à
23 l'évidence, le Transporteur et ses représentants
24 sont en constante recherche d'efficience et c'est
25 la preuve qu'on vous a administrée démontre qu'ils

1 font des choix judicieux. En tout cas, ils ne sont
2 pas remis en question ici, là. Je pense que tout le
3 monde est d'accord avec chacune de ces approches-
4 là.

5 La plupart de ces initiatives-là... et ça,
6 il faut le... il faut le mentionner aussi, là.
7 C'était monsieur Veci qui témoignait à cet égard-
8 là. On est... ce sont des activités ou des
9 processus qui sont mis en place pour optimiser des
10 processus. Ce n'est pas l'acquisition d'un outil
11 technologique ou d'un moyen, par exemple, comme la
12 lecture à distance, les compteurs intelligents ou
13 autres, qui vont amener une efficience dans...
14 directement dans l'organisation. Ce sont des
15 touches, monsieur Rioux s'exprimait à cet égard-là
16 « on optimise nos processus » alors ça amène des
17 défis de mesurage, bien sûr, de cette efficience-
18 là, mais... mais c'est aussi le...

19 Ce qu'il faut retenir, c'est que, quand on
20 parle de LAD ou d'autres types de... je prends
21 celui-là parce que c'est celui qu'on... qu'on a
22 abordé, là, mais peu importe l'innovation
23 technologique qui va... qui va nécessiter des
24 investissements importants. Dans ce cas-ci, quand
25 on parle d'optimiser des processus, c'est à zéro

1 coût.

2 Alors, ce que c'est, ce que ça manifeste,
3 c'est une recherche d'efficience. Quand on cherche
4 des pistes de solutions à des problématiques, quand
5 on cherche à revoir les façons de faire, et
6 caetera, comme les témoins du Transporteur le
7 mentionnent, alors là, on travaille à l'intérieur
8 des budgets qui sont déjà présents. On ne va pas
9 chercher auprès de la Régie un investissement
10 supplémentaire pour réaliser ces activités-là
11 d'optimisation de nos processus. Et ça, c'est un
12 élément qu'on ne peut pas... qu'on ne peut pas
13 mettre de côté.

14 Et ça, vous allez retrouver ça à HQT-3,
15 Document 1, page 17, et l'extrait est là, là. Je
16 vous fais grâce, là, de... Ah! Mais, peut-être. Ce
17 qu'il faut rappeler aussi, c'est qu'on le voit au
18 niveau... Ce qui est important aussi au niveau de
19 ces innovations ou ces initiatives plutôt, c'est
20 que... Je vais me permettre de vous lire l'extrait.
21 Je pense que, ça, c'est pertinent. Alors :

22 Année après année, la pondération des
23 revenus requis relative aux
24 investissements [...]
25 avoisine

1 ... les 75 %. À cet égard, le
2 Transporteur rappelle que ses efforts
3 d'efficience, notamment en
4 amélioration de projets, en
5 ordonnancement, en innovation ou en
6 matière de réingénierie de la chaîne
7 d'approvisionnement, sont intégrés
8 dans les mises en service projetées et
9 bénéficient entièrement à la
10 clientèle. Ces gains profitant à la
11 clientèle sur la durée d'utilité de
12 l'actif en exploitation ne sont pas
13 captés dans le calcul des gains aux...
14 charges nettes d'exploitation
15 ... CNE et, par conséquent, ceux-ci
16 s'ajoutent au montant cumulatif de
17 120,4 M\$ de gains d'efficience générés
18 aux CNE depuis 2008.

19 Alors, c'est ce que je voulais vous dire. C'est que
20 ces innovations-là, c'est l'optimisation des
21 processus, bénéficient à la fois au niveau de
22 l'exploitation du réseau, au niveau des
23 investissements ou des travaux de maintenance qu'on
24 doit faire, mais aussi en investissement. Alors,
25 ils bénéficient des deux côtés de l'équation et,

1 ça, c'est important à souligner.

2 Une seule exception qui... à ces
3 initiatives-là qui... qui induit quand même une
4 hausse des charges nettes d'exploitation, mais
5 c'est... mais c'est hautement désirable, c'est le
6 modèle de gestion des actifs.

7 Déjà l'année dernière, monsieur Louis-Omer
8 Rioux, en témoignage, en faisait état. Le dossier
9 le démontre clairement. Et cette année, c'est la
10 poursuite de cette initiative-là. Alors,
11 évidemment... mais c'est la seule. Et celle-là,
12 elle est bien documentée, elle est expliquée et
13 vous en connaissez chacune des ramifications dans
14 l'année qui s'en vient en deux mille quinze (2015).

15 Ce qui m'amène à vous parler de la cible
16 qu'on vous propose cette année, la cible
17 d'efficience à un pour cent (1 %) pour les charges
18 nettes d'exploitation sous le contrôle du
19 Transporteur.

20 Alors, évidemment, cette cible de un pour
21 cent (1 %) s'appuie sur les besoins requis pour
22 contrôler les risques de défaillance des
23 équipements, le vieillissement évidemment à la
24 sollicitation accrue. Cette cible est appuyée sur
25 une preuve et des témoignages probants qui prennent

1 en compte l'état du réseau et les actions à poser
2 pour en assurer le bon fonctionnement. Et je vous
3 dirais aussi, je vous retourne au témoignage de
4 monsieur Veci qui faisait état, là, de... c'est un
5 référentiel ou c'est une cible qui est aussi
6 pancanadienne, qui fait... qui est alignée sur les
7 pratiques qu'il a pu observer au Canada.

8 (9 h 30)

9 Et le défi au-delà de l'efficience réalisée
10 ou... et caetera, le défi, c'est de la mesurer,
11 hein! On le sait, on sait ce que le Transporteur ne
12 peut pas faire, hein! On sait que la... et on sait
13 pourquoi il ne peut pas le faire au niveau de la
14 comptabilité par activité via... et ce qu'on
15 mentionne aussi, c'est que l'efficience s'apprécie
16 de façon qualitative et globale sur l'ensemble des
17 CNE, et que le suivi global, pour le Transporteur,
18 est le seul qui puisse donner une vue complète de
19 l'efficience de l'ensemble des activités du
20 Transporteur.

21 Alors, les difficultés qu'on peut avoir à
22 mesurer ne peuvent pas toutefois occulter les
23 résultats qu'on a. Et, ça, c'est probant. Si je
24 prends tout d'abord les gains d'efficience aux CNE
25 (aux charges nettes d'exploitation), HQT-3,

1 Document 1 page 16, je me permets de vous faire la
2 lecture.

3 Si les prévisions des années 2014 et
4 2015 s'avèrent justes, le Transporteur
5 aura réalisé des gains cumulatifs
6 récurrents aux CNE de 120,4 M\$, ce qui
7 aura permis de limiter l'évolution de
8 ces charges d'environ 14 % depuis
9 2008. Au terme de changements
10 importants depuis 2012, les gains
11 couvrant l'horizon 2013-2015 de la
12 présente demande s'élèvent à 27,5 M\$
13 dans un contexte opérationnel complexe
14 et exigeant comportant d'importants
15 défis d'appropriation. Cette
16 performance reflète une gestion active
17 de la force de travail et des façons
18 de faire du Transporteur.

19 Je pense que, ça, c'est ce que je vous mentionnais,
20 c'est extrêmement parlant. Alors, on peut dire,
21 oui, on peut rechercher des façons de mesurer, et
22 caetera, avec toutes les difficultés, mais il faut
23 aussi apprécier les résultats que l'on a. Et, ça,
24 c'est probant.

25 Au niveau de la mesure maintenant de cette

1 performance-là et de l'efficience. On a fait état
2 des indicateurs. On reste convaincu que
3 l'indicateur composite issu du... Et le titre est,
4 dit ce qu'il a à dire « Best Practice Working
5 Group ». Le titre est assez évocateur des motifs
6 puis des raisons pourquoi les gens des autres
7 transporteurs en font partie et ce qu'ils
8 recherchent. Quand on parle d'environ soixante-
9 quinze pour cent (75 %) du réseau de transport
10 canadien au niveau des participants à cet
11 indicateur-là, alors c'est quand même révélateur.

12 Et je vous rappelle que l'indicateur
13 composite combine à la fois le T-SAIDI, qui
14 concerne les minutes d'interruption, et
15 deuxièmement les coûts d'exploitation de
16 maintenance et d'administration, plus les coûts des
17 investissements en pérennité par la valeur des
18 immobilisations corporelles, des actifs et des
19 actifs incorporels en pourcentage. Alors, cet
20 indicateur-là fait consensus parmi les gens de
21 l'ACÉ.

22 Et cet indicateur mesure l'effet combiné
23 des CNE et des investissements en pérennité sur la
24 fiabilité des actifs du Transporteur. On reste
25 convaincu que c'est un indicateur qui est très

1 désirable pour la Régie, qui l'est pour nous, parce
2 que ça correspond à notre réalité opérationnelle et
3 à nos priorités d'affaires. C'est un indicateur,
4 comme je vous le mentionnais, qui est robuste, qui
5 est balisé auprès des pairs du Transporteur. On
6 couvre à peu près quatre-vingt-cinq pour cent
7 (85 %) du réseau de transport canadien.

8 Et, bon, le Transporteur, oui, est
9 performant. On le voit, on voit les résultats que
10 l'on obtient sur la période deux mille huit (2008)
11 à deux mille douze (2012) où le Transporteur est
12 installé dans le premier quartile. Et on rappelle,
13 on souhaite également vous rappeler l'importance de
14 mesurer globalement notre efficience au niveau des
15 investissements, aux charges, comme réussit à le
16 faire, comme le fait l'indicateur composite. Ce qui
17 est aussi cohérent avec notre modèle de gestion des
18 actifs.

19 Je me permets aussi, on parle de cet
20 indicateur-là, mais si on regarde les décisions
21 antérieures, je me dis, il ne faut pas oublier d'où
22 il vient, c'était... quand vous allez revoir les
23 décisions antérieures, c'est le programme COPE et
24 qui est devenu le Best Practice Working Group.
25 Alors, quand on veut faire le lien entre les deux,

1 c'est... alors ça demeure inchangé. C'est, sauf en
2 ce qui concerne l'ajout de l'indicateur composite
3 fiabilité et coûts. Mais pour le reste, là, ça
4 reste la même chose que ce que c'était.

5 Alors, c'est des données, c'est un
6 indicateur qui est pérenne, hein, qui est là depuis
7 de nombreuses années. Et, ça, ça amène une valeur
8 au niveau de la perspective historique. Ça nous
9 permet de bien mesurer l'évolution sur toute une
10 période, somme toute une période assez longue, où,
11 parfois, des décisions peuvent prendre quelques
12 années avant de se matérialiser. Alors, on voit,
13 là, année après année, on est capable de constater,
14 en tout cas dans ce cas-ci, la performance du
15 Transporteur.

16 Au niveau des autres indicateurs, soit ceux
17 de performance, fiabilité, environnementaux, bien,
18 ceux-là ont été retenus par la Régie. On vous a
19 présenté nos résultats dans la preuve. Vous allez
20 retrouver ça HQT-3, Document 2. Et j'attire votre
21 attention aux sections de l'argumentaire, HQT-15,
22 Document 1, je crois... Juste être sûr que je vous
23 donne la bonne page. Mais je crois que c'est la
24 page 16. C'est les pages 16 et suivantes. Où on
25 aborde ça de façon très détaillée avec les réponses

1 aux suggestions des mémoires des intervenants.

2 Il y avait un petit... Ce que je veux
3 revenir avant de clore sur... Je vais fermer
4 l'indicateur, performance, fiabilité,
5 environnementaux, mais... Repincez-moi, Monsieur
6 Verret, si j'oublie d'autres... Ce que je veux vous
7 mentionner aussi, c'est qu'il y a qu'il y a quand
8 même une ouverture. Puis monsieur... Je pense que
9 c'était en réponse à une question de monsieur
10 Pilotto de travailler sur l'IC-Transport, la
11 possibilité d'éclater ou de ventiler la rubrique
12 « autres » qui apparaissait à cet indicateur-là. Je
13 pense que, là-dessus, la Régie en a pris bonne
14 note.

15 Puis sur l'aspect des balisages évidemment,
16 HQT-3, Document 3, HQT-15, Document 1, la rubrique
17 3.4 page 27, on répond aux éléments soumis par les
18 intervenants. Vous avez ça in extenso. C'est d'une
19 certaine façon arrimé sur les témoignages. Il n'y a
20 pas de surprise ici. C'est arrimé aux témoignages
21 qui ont été entendus à l'audience sur la preuve
22 documentaire qu'on vous a produite. Alors, ça,
23 cette fois-ci, on n'a pas attendu la plaidoirie du
24 procureur d'HQT pour connaître la position du
25 Transporteur à l'égard des mémoires qui vous ont

1 été produits. Au contraire, dans une démarche de
2 transparence, cette année, vous l'avez noté, dès le
3 départ, on a voulu offrir un dialogue, tant avec
4 les intervenants qu'avec la Régie pour amener la
5 discussion au bon niveau.

6 (9 h 35)

7 Et je reviens maintenant sur ce que je voulais vous
8 mentionner à l'égard de l'indicateur composite qui
9 provient de l'ACÉ. Il ne faut pas, j'oubliais,
10 j'omettais de vous souligner qu'on a volontarisé la
11 possibilité d'insérer les données du Transporteur
12 dans l'année, au cours de l'année précédente dès
13 qu'elles seront disponibles. Parce qu'on constatait
14 un écart de deux ans, là. Alors madame Roquet, lors
15 de son témoignage, a volontarisé la possibilité
16 pour le Transporteur d'insérer.

17 Si on était cette année, par exemple, on
18 insérerait les données de deux mille treize (2013)
19 dans le tableau. Alors à compter de l'année
20 prochaine si la Régie voit cette avenue comme étant
21 désirable, bien, selon, évidemment, le moment. Vous
22 comprendrez qu'il faut qu'ils nous parviennent.
23 Alors c'est un tiers qui aura le résultat, ce n'est
24 pas nous qui allons l'avoir. Il reste toujours un
25 aléatoire sur le moment de disponibilité. C'est ce

1 que je voulais vous dire. Un petit instant.

2 Pour revenir là-dessus encore sur ce
3 dernier point, évidemment, comme madame Roquet
4 l'exprimait, c'est la donnée HQT qu'on va vous
5 rendre disponible parce que les données des autres
6 participants ne seront pas disponibles.

7 Maintenant j'aborderais les rubriques un
8 petit peu plus classiques. Je retourne à la toute
9 petite formule revenu requis. Alors revenu requis
10 trois milliards deux cent onze millions (3,211 G\$)
11 pour l'année deux mille quinze (2015). Évidemment,
12 cette évolution des revenus requis reflète
13 l'essentiel de l'augmentation des mises en service
14 et ses répercussions sur les dépenses nécessaires à
15 la prestation du service.

16 Nos prévisions sont élaborées, celles du
17 Transporteur, bien sûr, sont élaborées selon les
18 informations disponibles. Les modèles prévisionnels
19 évoluent sur la base de nos expériences passées en
20 incorporant, notamment, un mécanisme d'ajustement
21 pour la planification des investissements et pour
22 les prévisions des mises en service. C'est ce qu'on
23 a appelé, dès l'année dernière, si je ne m'abuse,
24 le facteur de glissement, alors qui était au-delà
25 de deux cents millions (200 M\$) cette année et

1 qu'on vous présente pour cent quatre-vingt-dix
2 millions (190 M\$) cette année.

3 Il faut également considérer la demande du
4 Transporteur en fonction du - je m'écris toujours
5 des notes - « reset », mais en français
6 recalibrage. Alors monsieur Albert Millaire dirait
7 recalibrage de la formule paramétrique en fonction
8 des charges nettes d'exploitation réelles de deux
9 mille douze (2012), des résultats d'efficience de
10 cent vingt millions (120 M\$) depuis deux mille huit
11 (2008) et de ses efforts continus pour améliorer
12 ses prévisions et les exigences de fiabilité du
13 réseau et de qualité de service dans le contexte,
14 évidemment, d'un réseau vieillissant et sollicité.

15 Au niveau des dépenses nécessaires à la
16 prestation du service, cette année nous vous
17 présentons une demande pour un milliard neuf cent
18 six millions (1,906 G\$) comparativement à un
19 milliard huit cent quatre-vingt-trois millions
20 (1,883 G\$) autorisé en deux mille quatorze (2014),
21 soit une progression de vingt-trois millions
22 (23 M\$) qui s'explique principalement par la
23 reprise et le maintien, là, du rythme souhaité
24 d'intervention suite aux événements perturbateurs
25 des années antérieures dont je vous ai fait part.

1 Au niveau des CNE, des charges nettes
2 d'exploitation, globalement, les CNE sont de sept
3 cent dix-neuf millions (719 M\$), en hausse de deux
4 pour cent (2 %) sur le montant autorisé pour deux
5 mille quatorze (2014). En excluant la croissance du
6 réseau et les événements de suivis particuliers, le
7 Transporteur présente une augmentation de ses CNE
8 de zéro virgule six pour cent (0,6 %) pour l'année
9 témoin deux mille quinze (2015) par rapport au
10 montant autorisé par la Régie pour l'année deux
11 mille quatorze (2014).

12 Alors le Transporteur a justifié l'ensemble
13 de ses charges nettes d'exploitation par une preuve
14 largement prépondérante. Plusieurs intervenants,
15 c'est leur rôle, recommandent des coupures aux
16 charges nettes d'exploitation. Or, ces coupes nous
17 apparaissent, avec égard, non justifiées et
18 désincarnées de notre contexte d'affaires, celui du
19 Transporteur bien sûr.

20 Et le Transporteur a fourni en preuve dans
21 ses réponses, dans ses témoignages, là, tous les
22 éléments, toutes les justifications pour ses
23 besoins de l'année deux mille quinze (2015).

24 Au niveau de l'approche paramétrique
25 maintenant, toujours au niveau des charges nettes

1 d'exploitation. La formule paramétrique qui est
2 notre référentiel depuis la décision D-2009-015,
3 qui est un référentiel pour nous renseigner sur
4 l'évolution. Ce n'est pas un référentiel qui va
5 nous empêcher de faire les bonnes choses, là. Ça
6 c'est le témoignage qu'on vient vous rendre, mais
7 c'est toujours bien pertinent de voir l'évolution.
8 Parce que quand on applique la formule paramétrique
9 telle qu'elle est aujourd'hui, on arrive, si on
10 prend la formule paramétrique régie, par exemple,
11 on arrive à sept cent dix-sept millions (717 M\$).
12 Il y a un écart de deux millions (2 M\$) par rapport
13 à ce qu'on vous demande cette année. Et ça, il y a
14 la croissance là-dedans et tout ça. Alors c'est un
15 excellent indicateur et ce qui démontre aussi notre
16 performance.

17 Alors notre défi, bien sûr, c'est de
18 consolider, le défi du Transporteur, vous
19 m'excuserez d'adhérer autant, mais, bon, avec le
20 temps c'est ça. Alors défi du Transporteur, bien
21 sûr, de consolider le niveau, le recalibrage de
22 deux mille douze (2012), prendre en considération
23 l'autorisé de deux mille treize (2013), deux mille
24 quatorze (2014), en plus de réaliser, là, bien sûr,
25 le niveau d'un pour cent (1 %) d'efficience qu'on

1 vous propose pour deux mille quinze (2015).
2 (9 h 45)
3 Alors, on projette, c'est cela, pour deux mille
4 quinze (2015), une efficience paramétrique d'un
5 pour cent (1 %), ce qui représente, pour les
6 charges sous le contrôle du Transporteur, six
7 virgule trois millions de dollars (6,3 M\$). En
8 audience, je vous rappelle... je vous cite, du
9 vingt-quatre (24) novembre, le témoignage de
10 monsieur Veci, qui souligne, je le cite :
11 Je vous rappelle qu'en deux mille
12 quinze (2015), on n'a pas demandé, au
13 net, la croissance égale l'efficience.
14 Et donc, ce qu'on a, c'est de
15 l'inflation.
16 C'est ce qu'il mentionnait. Alors, je pense que ça
17 vous démontre toute la rigueur qui est mise dans le
18 travail des représentants du Transporteur. En
19 appliquant... c'est ce que je vous mentionnais
20 tantôt, la formule paramétrique de la Régie, les
21 CNE projetées pour l'année deux mille quinze (2015)
22 sont sept cent dix-sept millions (717 M), soit un
23 écart de deux millions (2 M) par rapport à ce qui
24 est demandé pour... par le Transporteur.
25 Au niveau des écarts, hein, ça a été

1 largement discuté par certains intervenants aux
2 CNE. Je vous ramène à toutes les mesures
3 d'amélioration du modèle prévisionnel et je vous
4 cite encore monsieur Veci en réponse à des
5 questions le vingt-quatre (24) novembre, là,
6 dans... vous allez retrouver ces extraits-là dans
7 l'argumentaire, au long. Donc, la citation y sera
8 aussi :

9 Au niveau des écarts prévisionnels des
10 dernières années...

11 Il référerait, là, au mémoire... dans sa réponse il
12 référerait, monsieur Veci, au mémoire de l'Union des
13 consommateurs, préparé par monsieur Moisan-Plante.
14 Alors :

15 Au niveau des écarts prévisionnels des
16 dernières années, la recommandation de
17 l'intervenant de réduire le budget de
18 charges d'exploitation de dix-neuf
19 point un millions (19,1 M\$) est basée
20 sur son observation des écarts passés
21 aux CNE et ne tient pas compte des
22 facteurs suivants : les besoins
23 exprimés par le Transporteur, les
24 impacts sur la fiabilité du réseau et
25 la qualité de service; du fait que

1 lesdits besoins ont tous été présentés
2 dans la requête 3823-2012 et dans la
3 décision sous-jacente; de la prudence
4 du Transporteur dans l'évaluation de
5 ses besoins, notamment en recalibrant
6 ses charges nettes d'exploitation en
7 fonction des données réelles de deux
8 mille douze (2012) et deux mille
9 treize (2013); des efforts [...]; des
10 efforts d'efficience de cent vingt
11 millions (120 M\$) et d'amélioration de
12 sa prévision.

13 Au niveau des reports d'activités, ça aussi ça a
14 fait l'objet de plusieurs discussions. Alors, au
15 mémoire de monsieur Plante, encore une fois, où on
16 affirme que les clients pourraient payer deux (2)
17 fois en raison du report de certaines activités.
18 Cette affirmation-là aussi est écartée par le
19 témoin, monsieur Veci. Et, je vous rappelle, j'ai
20 deux (2) extraits, du vingt-quatre (24) et du
21 vingt-cinq (25), que je veux vous souligner. Alors,
22 vingt-quatre (24) et vingt-cinq (25) novembre.
23 Alors, je vous fais encore la lecture. Pas parce
24 que je ne peux pas vous le dire mieux, je pourrais
25 essayer de vous le dire dans mes mots mais, bon,

1 quand quelqu'un l'a bien fait, alors il faut avoir
2 l'humilité de s'y référer. Alors, la lecture
3 maintenant. Alors, en deux mille quatorze (2014),
4 monsieur Veci s'exprime :

5 En deux mille quatorze (2014), nous
6 avons géré activement le plan de
7 maintenance et avons fait face à des
8 défis de main-d'oeuvre. À cet égard,
9 avec les retards de dotation dont nous
10 avons observé en début d'année deux
11 mille quatorze (2014), nous avons fait
12 en sorte de substituer des activités
13 qui nécessitaient de la main-d'oeuvre
14 interne par des activités pouvant être
15 effectuées par des services externes
16 ou par des fournisseurs tels qu'Hydro-
17 Québec Équipement.

18 Le vingt-cinq (25) maintenant, toujours sur le même
19 sujet, monsieur Veci encore :

20 Si je prends l'année deux mille
21 quatorze (2014), par exemple, alors
22 qu'on a fait face à des retards de
23 dotation en début d'année, on a dû
24 s'ajuster et les travaux qui étaient
25 prévus... d'être effectués, à

1 l'intérieur de nos postes en
2 maintenance par nos gens, en salaire,
3 on a réordonné des travaux qui
4 étaient supposés être faits l'année
5 subséquente, avec des gens, des
6 services externes, des fournisseurs.
7 Donc, on substitue une activité qui
8 est aussi prioritaire pour
9 l'effectuer. Donc, on ne payera pas
10 deux fois, on ne reportera pas l'année
11 suivante; on va faire l'activité avec
12 les gens parce qu'ils vont être en
13 poste.

14 Et ça c'est important de le noter. La prévision des
15 interventions du Transporteur, là, on ne peut pas
16 l'avoir... elle ne peut pas devenir une
17 impossibilité d'agir ou devenir, pour nous, un
18 frein ou un carcan qui... pour le Transporteur, je
19 parle toujours au personnel mais... Ça ne peut pas
20 devenir un carcan empêchant le Transporteur de
21 faire les bonnes choses. Et ça c'est impossible. La
22 Régie, qui nous autorise... qui autorise des
23 budgets, permet ainsi explicitement au Transporteur
24 une flexibilité opérationnelle. Aucune activité
25 n'est payée deux (2) fois par les clients et la

1 substitution d'activités est impérative afin de
2 faire face aux situations qui se présenteront. Et,
3 après ça, vous jugez sur les résultats que nous
4 avons, qui vous sont présentés dans le rapport
5 annuel, qui vous sont représentés l'année suivante,
6 quand on se présente devant vous avec notre
7 dossier.

8 Maintenant, je souhaiterais aborder la...
9 toujours aux charges, l'aspect masse salariale et
10 effectifs. Alors, pour la période deux mille treize
11 - deux mille quinze (2013-2015), le Transporteur
12 prévoit que la masse salariale augmentera à un
13 rythme annuel moyen d'un virgule deux pour cent
14 (1,2 %) et que la croissance des salaires de base
15 des employés du Transporteur est estimée à vingt-
16 quatre virgule neuf pour cent (24,9%) sur la
17 période. Trois mille deux cent soixante-dix-huit
18 (3278) effectifs à temps complet sont projetés pour
19 deux mille quinze (2015), qui reflètent les besoins
20 du Transporteur, le processus de dotation remanié
21 deux mille quatorze (2014) pour résoudre certaines
22 difficultés amènera le Transporteur à embaucher
23 environ cent quatre-vingt-treize (193) ETC sur la
24 période.

25 Il reste quand même qu'en fin d'année deux

1 mille quatorze (2014), et c'est le témoignage... et
2 vous allez retrouver ces extraits-là dans
3 l'argumentaire précis. Il reste qu'en fin d'année
4 deux mille quatorze (2014), on aura plus
5 d'effectifs, en nombre, là, que le nombre... plus
6 d'effectifs que le nombre d'effectifs dans le
7 dossier qui vous est présenté aujourd'hui. Alors,
8 vraiment, ce rattrapage-là est déjà bien avancé et
9 est en cours, à la limite, réalisé.

10 (9 h 50)

11 Alors, vous allez retrouver ça précisément, peut-
12 être vous donner la page, permettez-moi. Excusez-
13 moi de la petite pause, je vais en profiter pour...
14 Je veux vous le donner précisément dans l'argument.
15 C'est bien. Alors, ce que je viens de vous
16 exprimer, on le retrouve à la page 37 de
17 l'argumentaire HQT-15, Document 1. O.K. C'est bien.

18 Je pense que je vous ai mentionné, il y a
19 deux instants, la croissance des salaires de base
20 en pourcentage mais c'est en dollars que je voulais
21 vous dire, c'était vingt-quatre virgule neuf
22 millions (24,9 M) et non pas vingt-quatre virgule
23 neuf pour cent (24,9 %). On m'écoute précisément,
24 je n'ai pas droit à l'erreur, je peux vous dire.

25 Toujours sur le sujet de la masse

1 salariale, je vous réfère quand même à certaines
2 réponses qu'on a faites à la Régie, les réponses
3 7.2 de la Demande de renseignements numéro 1. Je
4 vais vous faire une lecture puis je pense que ça va
5 bien vous cibler l'argument. C'est qu'en réponse à
6 la question 7.2 de la Demande de renseignements de
7 la Régie numéro 1 :

8 Le Transporteur justifie ses besoins
9 pour l'année deux mille quinze (2015).
10 Il fait valoir que le modèle de
11 gestion des actifs dicte des activités
12 de maintenance supplémentaires et
13 requiert l'embauche d'effectifs. Il a
14 également présenté l'ensemble des
15 efforts consentis pour contrôler la
16 croissance de sa masse salariale.

17 Et, ça, vous allez retrouver cette réponse-là à la
18 question 8.3.

19 De plus, comme mentionné en réponse à
20 la question 9.2, il a
21 exceptionnellement introduit un
22 facteur d'ajustement pour tenir compte
23 des retards liés à de nouveaux
24 processus de dotation et à la
25 stabilisation du processus de

1 planification et à l'ordonnancement de
2 sa main-d'oeuvre.

3 Au niveau des services externes, maintenant,
4 toujours la dernière rubrique au niveau des
5 charges, alors, pour l'année deux mille quinze
6 (2015), le Transporteur prévoit des besoins de
7 cinquante virgule quatre millions (54,4 M), soit
8 deux millions (2 M) de moins que l'année de base
9 deux mille quatorze (2014).

10 Les coûts associés aux services externes
11 augmentent de huit virgule huit millions (8,8 M) de
12 deux mille treize (2013) à deux mille quinze (2015)
13 et sont nécessaires pour se procurer les ressources
14 pour les nouvelles normes, les activités, les
15 interventions ciblées de réhabilitation découlant
16 du modèle de gestion des actifs ainsi qu'à la
17 maîtrise de la végétation. Vous allez retrouver ça
18 à HQT-6, Document 2, pages 18 et suivantes.

19 Maintenant, au niveau de l'évolution de la
20 base de tarification, HQT-7, Document 1. Alors,
21 pour l'année témoin deux mille quinze (2015),
22 croissance estimée de trente-six virgule sept
23 millions (36,7 M) par rapport au solde prévu au
24 trente et un (31) décembre de deux mille quatorze
25 (2014). Je vous rappelle qu'au niveau de l'acuité

1 des mises en service, le Transporteur a ainsi
2 incorporé un facteur de glissement à sa prévision
3 qui représente cent quatre-vingt-dix millions
4 (190 M) pour un impact sur la moyenne des treize
5 (13) soldes de soixante-douze millions (72 M).

6 Également, à HQT-7, Document 1, tableau 16,
7 page 16, toujours sur cette acuité prévisionnelle
8 là, on présente l'impact global des mises en
9 service sur les revenus requis, incluant
10 l'amortissement pour les années historiques deux
11 mille onze (2011) à deux mille treize (2013) ainsi
12 que pour l'année de base deux mille quatorze
13 (2014).

14 Le tableau démontre un degré de précision
15 de la base de tarification autorisée ayant servi de
16 base à l'établissement des tarifs au-dessus de
17 quatre-vingt-dix-sept virgule sept pour cent
18 (97,7 %) qui se traduit, ça, cette acuité se
19 traduit par un impact sur le revenu requis
20 présentant un degré de précision qui varie de
21 quatre-vingt-dix-sept virgule cinq (97,5) à quatre-
22 vingt-dix-neuf virgule huit pour cent (99,8 %)
23 donc, oui, bien sûr, des écarts sont toujours
24 possibles mais il reste quand même que les modèles
25 performant et nous donnent des résultats qui, somme

1 toute, nous permettent d'avoir l'assurance que les
2 tarifs sont justes et raisonnables à cet égard, qui
3 en découlent sont, bien sûr, et que la prévision
4 est bien centrée.

5 Au niveau de la planification du réseau de
6 transport, évidemment, le Transporteur vous a
7 présenté par madame Roquet, bien sûr,
8 principalement sa planification du réseau et son
9 évolution, son utilisation, y incluant les
10 interconnexions pour une période de dix (10) ans
11 avec, bien sûr, une prévision au niveau des mises
12 en service et de l'impact tarifaire sur les
13 investissements projetés à deux mille vingt-quatre
14 (2024).

15 Je pense que la préoccupation qui vous a
16 été amenée à cet égard-là provenait de
17 l'intervenant SÉ/AQLPA qui constatait des
18 variations au niveau des investissements en
19 pérennité et émettait des préoccupations, je pense
20 que c'est le bon mot, et puis je vous réfère au
21 témoignage de madame Roquet que vous allez
22 retrouver à la page 46 de l'argumentaire détaillé
23 mais qui revenait sur quatre points.

24 Alors, ce qui est, selon moi, à retenir :
25 stratégie de pérennité, elle ne change pas; le plan

1 de match est respecté par le renouvellement des
2 infrastructures et l'objectif de hausser
3 graduellement les investissements en pérennité sur
4 la période; le volume de remplacement au réel est
5 arrimé au plan de match; et que les projets ne sont
6 pas reportés mais la prévision bouge au fil du
7 temps des mises en service des projets et les coûts
8 paramétriques s'affinent.

9 Donc, il n'y a pas de, comment je peux bien
10 dire, il n'y a pas de préoccupations, le
11 Transporteur est vraiment arrimé à réaliser les
12 projets et il les réalise. En tout cas, c'est le
13 témoignage qu'on vous offre.

14 (9 h 55)

15 Maintenant, je voulais aborder avec vous la
16 commercialisation, l'aspect commercialisation du
17 service de transport. Alors, cette année, on a eu
18 des phases 2, des dossiers où la commercialisation
19 et les tarifs étaient beaucoup plus discutés, cette
20 année c'est moindre, l'appendice K et tout ça,
21 c'est derrière nous, bien sûr, là, alors...

22 Donc, cette année, un des éléments, c'est
23 bien sûr la terminaison du projet pilote pour la
24 mise en place d'un service commercialisable de
25 vente de réserves avec l'Ontario. Vous avez entendu

1 monsieur Clermont là-dessus, là, sur les façons...
2 les éléments qu'il reste à combler.

3 L'appendice K, évidemment, on continue...
4 vous avez demandé le dépôt, là, des... de la
5 documentation qui était relative aux réunions que
6 nous avons tenues. Alors, ces réunions-là vont
7 continuer à se maintenir. On continue, bien sûr, à
8 poursuivre nos échanges, là, avec nos clients, et
9 caetera et puis les participants qui se
10 présenteront pour ces rencontres.

11 Peut-être aborder rapidement la question de
12 la location des lignes RTA/HQ. Vous allez retrouver
13 ça à l'argumentaire... à l'argumentaire détaillé à
14 la page 41. Si vous me permettez, je vais vous
15 faire ça très rapidement. L'essentiel est là, vous
16 allez pouvoir le constater. Si vous avez des
17 questions, allez-y, là, mais rapidement.

18 Lorsqu'on est en contrat de service de
19 transport, je ne veux pas vous faire des analogies,
20 là, mais 85.15 de la loi, on parle d'approbation
21 d'un contrat de service de transport.

22 Dans ce cas-ci, avec Alcan, pour ses...
23 pour ses... je ne peux pas vous identifier les...
24 dans l'engagement on identifiait les deux tronçons
25 qui sont affectés par le contrat de location, là.

1 Ce sont des tronçons bien précis qui sont dans
2 l'engagement qu'on a fourni à la Régie, là.

3 Alors, la différence, c'est qu'on ne se
4 procure pas un service, on va vraiment louer
5 l'actif. Et quand on loue l'actif, bien, je vous ai
6 cité les extraits du Code civil, bien, on devient
7 ni plus ni moins... on agit comme le propriétaire,
8 là. On va l'exploiter, on va le maintenir, et
9 caetera. C'est toute la distinction entre un
10 service de transport et puis de nous-même intégrer
11 cet actif-là à notre propre exploitation du réseau.
12 C'est toute la distinction.

13 Puis je pense que l'analogie, elle reste
14 encore... j'allais vous l'expliquer d'une façon
15 différente, mais je pense que l'analogie reste la
16 même. Je me procure un véhicule de location, c'est
17 moi qui vais le... je vais payer mensuellement,
18 mais je vais l'entretenir, je vais le conduire, je
19 vais l'assurer, je vais... je vais faire les
20 changements d'huile, et caetera. Ça, c'est une
21 location, alors je m'approprie le bien dans lequel
22 j'ai la pleine jouissance sous le paiement d'un
23 loyer. Par rapport à quelqu'un qui prendrait un
24 service de transport, alors c'est le cas pour nos
25 clients, alors qui vont... pour une personne

1 donnée, une quantité donnée et pour un tronçon
2 donné, c'est-à-dire une réservation du service de
3 transport. Dans ce cas-ci, ce serait un service de
4 taxi, là, qui va nous prendre d'un point A à un
5 point B mais que, lui, il va assumer tous les frais
6 à l'exploitation de son réseau ou de son taxi et
7 c'est toute la distinction entre les deux. Alors,
8 c'est notre vision des choses, c'est la... c'est
9 donc... la distinction, elle est là.

10 Alors, le contrat de service que nous
11 avons, nous, Transporteur ici qui s'incarne dans
12 les Tarifs et conditions qu'est-ce qu'il prévoit?
13 Il prévoit qu'un client peut se présenter à nous
14 et, sur le paiement d'un tarif, va pouvoir
15 transporter une quantité sur notre réseau, mais il
16 ne devient... il n'obtient pas par ça la jouissance
17 de notre réseau. Et ce qu'il a, c'est un droit, un
18 droit de passage sur notre réseau. Alors, c'est
19 toute la distinction entre la location et le
20 contrat de service de transport. Et bon, la loi
21 étant ainsi faite, la juridiction de la Régie
22 s'accroche beaucoup plus à cette... à cette notion-
23 là. La finalité reste la même.

24 Je me rappelle la question de maître de
25 Repentigny et, oui, c'est pour de l'électricité

1 ultiment un consommateur final, mais la relation
2 que nous avons locateur-locataire avec RTA par
3 rapport à tout... Et aussi, monsieur Clermont
4 l'abordait puis je l'aborde aussi dans le... on
5 l'aborde aussi dans l'argumentaire, c'est que le
6 transporteur auxiliaire, le transporteur
7 accessible, et caetera, ne nous... comment je
8 peux... ne se départit pas de son réseau, là, et
9 n'en donne pas la jouissance à un tiers. Il le
10 conserve, mais il nous permet d'y passer, de...
11 pour un tarif X. Alors, c'est la nuance, c'est la
12 distinction entre les deux.

13 Si vous avez des questions, n'hésitez pas,
14 pour moi, là, ça... Je pense que les éléments que
15 je vous... qu'on vous a mis dans l'argumentaire,
16 là-dessus je pense qu'ils font le... Puis on va se
17 plier à ce que la Régie décidera, il n'y a pas de
18 souci là-dessus.

19 Maintenant, je voudrais aborder la... ce
20 que vous nous avez demandé d'entrée de jeu, c'est-
21 à-dire la possibilité d'insérer une séance
22 d'informations dès la publication de l'avis public,
23 là, de la demande tarifaire deux mille seize
24 (2016). Vous allez retrouver, je vais vous
25 présenter ça dans... si vous me permettez, là, dans

1 mes mots, dans un langage plus vernaculaire, mais
2 vous allez retrouver la... ce que je vais vous
3 offrir, vous allez retrouver ça dans l'argumentaire
4 détaillé à la rubrique... pardonnez-moi.
5 Oui, c'est ça. Alors, vous allez retrouver ça à la
6 toute fin, là, rubrique 12, page 57. Alors, vous
7 l'aurez en détail, là, à ce moment-là. Puis s'il y
8 avait quelque chose que... dans lequel j'ai été
9 moins précis, bien, vous l'avez en détail, là,
10 écrit.

11 (10 h)

12 Rapidement, avec égards, puis bien qu'on ait pris
13 l'objectif d'amélioration de l'étude des dossiers,
14 là, l'objectif d'amélioration de l'étude des
15 dossiers que vous préconisez, on vous soumet que
16 cette étape supplémentaire dans le dossier
17 tarifaire à venir n'aura pas de résultat pour
18 conférer une connaissance plus rapide ou plus fine
19 aux intéressés en amont du processus de la demande
20 d'intervention. Et je vous fais ça, je vous brosse
21 un tableau. Vous allez dire vous partez de loin
22 pour nous ramener au mois d'août, mais permettez-
23 moi un léger survol, juste prendre deux minutes.

24 Il faut voir le cycle tarifaire dans sa
25 globalité, c'est-à-dire c'est un cycle annuel. Et

1 puis je pense que quand on va arriver au mois
2 d'août, vous allez comprendre pourquoi je fais
3 comme une grande courbe pour revenir au début du
4 mois d'août.

5 C'est qu'à partir du mois de janvier,
6 janvier qu'est-ce qu'on a c'est la décision sur les
7 tarifs provisoires, le tarif provisoire va
8 prendre... En février intervient la décision pour
9 le tarif final. On s'emploie à mettre en place avec
10 les textes tarifaires, et caetera. Et, en
11 parallèle, tous les autres dossiers qui cheminent,
12 là, et puis je peux vous dire que les gens que je
13 vous ai présentés ce matin, pour l'aspect
14 réglementaire s'entend, ce sont les mêmes. Ils sont
15 pas mal les visages que vous voyez ici, c'est pas
16 mal toujours ceux-là. Ça je peux vous le dire.

17 Alors donc, cette ligne du temps-là.
18 Ensuite vient le mois de mars. Mars, avril, mai.
19 Mars, avril, mai, ce sont des mois où, puis je vous
20 ai mis l'insertion du Rapport annuel, de la mention
21 du Rapport annuel que vous nous faisiez. Cette
22 période-là jusqu'à février, beaucoup plus mars,
23 avril, bien sûr, c'est employé à vous préparer le
24 Rapport annuel, donc à le produire et le rendre
25 disponible à la Régie.

1 Et c'est aussi la période de consultation
2 tarifaire à l'interne où toute l'équipe de monsieur
3 Verret, de madame Caron, là où on ramène toute
4 l'information qui peut provenir de toutes les
5 différentes directions de l'entreprise pour pouvoir
6 culminer. Et ça, ça va culminer au mois de juin par
7 une présentation au conseil d'administration où là
8 le conseil par résolution va fixer les données
9 tarifaires de l'année.

10 Alors là, on est rendu au mois juin. Alors
11 là, il y a déjà six mois de l'année qui est pris et
12 nous arrivons au mois de juillet, la plage ultime
13 où on prépare la preuve documentaire qui va vous
14 être produite à partir du mois d'août.

15 (10 h 05)

16 Donc, le premier (1er) août, on vous arrive avec le
17 dossier tel qu'il est constitué et qui fait partie
18 de ce long cycle là. Ensuite, au mois d'août... je
19 vais, après ça, vous ramener... je vais vous
20 ramener à des échéances plus précises mais... mois
21 d'août, ensuite on a... donc, on dépose notre
22 dossier, le mois d'août est d'habitude prévu pour
23 les demandes d'intervention; vient septembre, où
24 là, là, la décision sur les demandes d'intervention
25 arrive, on a les premières demandes de

1 renseignements qui vont arriver chez le
2 Transporteur. Septembre, là, c'est vraiment
3 demandes, réponses du Transporteur. Octobre, début
4 octobre, mi-octobre, là on va arriver dans la plage
5 des intervenants où là on aura les mémoires des
6 intervenants qui vont être produits, les demandes
7 de renseignements qui vont leur être adressées,
8 tout ça. Et tout ça pour culminer dans le mois qui
9 suit avec les audiences.

10 Alors, ça nous laisse quand même des plages
11 assez... Et puis, pour finir la boucle, décembre,
12 qui sera la demande pour les tarifs provisoires et
13 la décision qui sera rendue à ce moment-là.

14 Alors, je vous ramène au mois d'août donc,
15 comme vous me le suggérez, Monsieur le Président,
16 en tout début de séance, en début de semaine. Donc,
17 on est au mois d'août et je vous dirais qu'à partir
18 du moment où on vous dépose, le premier (1er) août,
19 la demande du Transporteur, bien, là, dans nos
20 têtes, là, il y a le tube de Pierre Lalonde, là,
21 qui démarre. Alors, « C'est le temps des
22 vacances »! Alors les équipes quittent. Alors, je
23 peux vous dire que, oui, évidemment, il y a des
24 braves qui tiennent le fort, là. C'est certain,
25 parce que vous le savez, depuis quelques années,

1 l'ampleur des dossiers fait en sorte que même
2 pendant ces périodes-là on a des travaux. Mais je
3 peux vous dire que le tube de monsieur Lalonde est
4 vraiment appliqué. Alors, là, quand on se place...
5 si je l'insère... Puis si je suis trop long, vous
6 m'arrêtez, là. Mais si on l'insère dans le présent
7 dossier, là, le six (6) août, par exemple, vous
8 avez rendu la décision sur l'avis public.

9 L'avis public c'est celui qui va lancer le
10 dossier. Alors, on a déposé le premier (1er), ou à
11 peu près, le six (6), là... j'y vais de mémoire,
12 là, ne soyez pas sévère si c'était le sept (7), là,
13 mais je crois que c'est le six (6). Et puis, si je
14 ne m'abuse, vous avez demandé les demandes
15 d'intervention le dix-neuf (19), le dix-neuf (19)
16 du mois d'août. Alors, ça laisse une plage de
17 temps, je peux vous dire, assez resserrée pour
18 pouvoir tenir une telle séance. Puis, bon, les
19 intervenants, nous, si on y travaille pendant de
20 nombreux mois, bien, je pense qu'il faut toujours
21 bien leur permettre... leur donner la chance d'en
22 prendre connaissance d'entrée de jeu.

23 Puis l'autre aspect aussi que je veux vous
24 soumettre c'est que le temps, bien sûr, est... les
25 ressources du Transporteur sont... écoute, on est

1 plusieurs qui sommes partis à ce moment-là, donc ça
2 amène un petit peu moins de disponibilités au
3 niveau des équipes.

4 Et aussi il faut prendre en considération
5 les gens qui sont... nos collègues intervenants,
6 mes collègues intervenants analystes, c'est des
7 gens qui participent aux activités de la Régie
8 depuis de nombreuses années. On peut dire que c'est
9 des gens qui sont informés du secteur
10 réglementaire, qui connaissent les décisions
11 antérieures de la Régie, qui sont en mesure
12 d'apprécier notre dossier.

13 Alors, est-ce qu'une présentation générale,
14 qui n'entrerait pas, là, de façon aussi précise de
15 ce qu'on vous a apporté ici, là, cette semaine
16 pourrait être porteuse, là... en tout cas, vous
17 nous permettez de douter, là, je pense que des
18 personnes qui sont expérimentées, qui suivent le...
19 et qui sont nos intervenants réguliers, bien, on
20 voit plus ou moins.

21 Vous allez avoir ça plus développé puis de
22 façon beaucoup plus structurée dans l'argumentaire,
23 pour vous amener à... les propositions qu'on fait.
24 Parce qu'on est bien sensibles... d'ailleurs, une
25 des propositions que la Régie a mises en place,

1 soit celle de... une des démarches, plutôt,
2 d'efficience, soit celle de fournir... de présenter
3 ses demandes de renseignements avant celles des
4 intervenants, question de donner une impulsion au
5 dossier, pense que c'est une excellente initiative
6 puis on vous invite à la pérenniser dans votre
7 formule, Monsieur le Président. Je vous dis ça avec
8 le sourire, là, mais c'est... je pense que c'est
9 une excellente initiative... nous pensons que c'est
10 une excellente initiative. Alors, ça, là-dessus, je
11 pense que c'est bien.

12 La deuxième proposition qu'on vous fait,
13 puis elle est mentionnée, vous pouvez constater,
14 historiquement, à la rubrique « Faits saillants »
15 de notre demande tarifaire, toujours assez menue,
16 on peut dire, laconique, peut-être que c'est plus
17 précis. Alors, ce qu'on proposerait c'est peut-être
18 de bonifier cette rubrique-là de notre preuve avec
19 des... de façon plus précise avec les éléments qui
20 composent notre dossier de cette année, de l'année
21 qui sera présentée, donc l'année prochaine, et
22 d'arrimer ça avec... lorsqu'on prend cette
23 rubrique-là, qui serait bonifiée, « Faits
24 saillants », qu'on aurait mis ça avec la pièce qui
25 suit, qui est celle des suivis des décisions de la

1 Régie, bien... Parce que là, le lecteur, là, les
2 lecteurs avertis, qui sont derrière moi et les
3 lecteurs Régie, là, auront une excellente vision...
4 auraient, en tout cas, on vous propose que vous
5 auriez une vision plus fine du dossier qu'on vous
6 propose. C'est une piste à explorer.

7 Je voulais aussi... toujours dans
8 l'efficience des processus, on ne souhaitait pas
9 passer sous silence la qualité des... puis ce n'est
10 pas de la flagornerie, là, c'est un fait, je pense
11 qu'on a pu le constater cette année. La qualité des
12 décisions procédurales est quelque chose, sûrement,
13 à valoriser de façon claire, précise, ciblée. Ça
14 permet aux intervenants de connaître, de façon
15 précise, leur rapport au dossier. Ça nous permet de
16 mieux nous préparer. Et la preuve est que ce
17 dossier-ci, vous permettrez, là, mais à l'intérieur
18 d'une plage de cinq (5) jours, là, si on termine
19 aujourd'hui ou demain, là, d'avoir entendu des
20 témoins du Transporteur, puis cette année je peux
21 vous dire qu'on s'est exprimés en plus directement
22 à l'égard des propositions qui étaient faites. En
23 plus de ça, d'avoir entendu les intervenants et les
24 plaidoiries, écoutez, je pense que c'est très... on
25 fonctionne de façon ronde, là, de façon très

1 rondement. Et aussi, lorsqu'on a des décisions...
2 des décisions procédurales précise, bien, ce que ça
3 permet c'est aussi de baliser les demandes de
4 renseignements qui nous sont faites, qui nous sont
5 offertes, qui exigent un grand travail des équipes.

6 (10 h 10)

7 Alors, cette année l'arrimage de demandes de
8 renseignements de la Régie en amont, plus une
9 décision procédurale ciblée amène l'efficience du
10 processus qu'on a constaté, et la collaboration de
11 mes collègues et des intervenants là-dessus est
12 probante, parce qu'on est arrivé cette année avec
13 un dossier mature, là, qui vous a amené une vision
14 globale de toutes les choses.

15 Prochaine étape, à moins que vous ayez des
16 questions là-dessus, faites-moi signe, mais je me
17 suis épanché quelques minutes, là, mais vous allez
18 retrouver ça de façon précise dans l'argumentaire.

19 Au niveau... Donc, la prochaine étape sera
20 de vous produire bientôt une demande pour tarifs
21 provisoires alors qu'on anticipe vous produire dès
22 qu'on a les données qui nous proviennent de
23 certaines mises à jour financières mi-décembre
24 maximum, c'est certain. Alors, je peux vous dire
25 que ça ne sera pas la procédure juridique qui va

1 ralentir le processus. C'est les données. Je peux
2 vous dire qu'on va être prêt dès qu'on va avoir les
3 données à vous produire ça le plus rapidement
4 possible.

5 Ce qu'il me resterait, c'est une
6 conclusion. Mais je vais vérifier si je n'ai pas
7 omis dans mes Mini-Wheats, là. On me disait, je ne
8 sais pas si c'est dans ce dossier-ci, mais il me
9 semblait que oui, en tout cas, je ne sais pas si
10 vous avez fait des demandes de renseignements,
11 peut-être que je me suis mélangé de dossier, ça
12 m'arrive, hein. Parfois, les demandes de
13 renseignements arrivent en même temps. En tout cas,
14 si, dans cette fois-ci, je me suis trompé puis j'ai
15 référé à un autre dossier, donnez-moi une
16 indulgence. Mais c'est vraiment quelque chose qui
17 est valorisé.

18 M. LAURENT PILOTTO :

19 Je me posais la question moi-même. Je pense que
20 c'est dans le dossier de politique d'ajout auquel
21 je participe où, là, c'est clair qu'on les envoyait
22 une semaine avant. Mais dans ce dossier-ci...

23 Écoutez, si on les a envoyés d'avance, tant mieux.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Je ne m'en souviens pas. Mais c'est ce que mon

1 collègue Verret me disait.

2 M. LAURENT PILOTTO :

3 Peut-être l'année prochaine.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Puis il y en a peut-être un dans un autre dossier
6 aussi. Je ne me souviens pas. Politique d'ajout. En
7 tout cas. Mais bon. En tout cas, c'est une approche
8 à valoriser sans aucun doute.

9 Alors, ça m'amène à la conclusion. Alors,
10 je n'aurai pas commis d'impair, semble-t-il. La
11 preuve documentaire qu'on vous produit en appui de
12 notre demande nous apparaît concluante, complète et
13 contient toutes les informations nécessaires à son
14 évaluation. Cette preuve est appuyée par des
15 témoignages probants et des témoins du
16 Transporteur.

17 Alors, évidemment, on vous demande
18 respectueusement de l'accueillir pour l'année deux
19 mille quinze (2015). Voilà! Ça clôt ma plaidoirie
20 de ce matin. Je vous remercie.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Merci, Maître Fréchette. De toute façon, comme vous
23 avez dit, on a soixante et une (61) pages à vous
24 lire et à vous retrouver à travers les notes que
25 nous avons prises. Alors, il n'y a aucun problème.

1 Je pense que vous avez... Je pense que votre client
2 est tout à fait représenté par ces soixante et une
3 (61) pages de votre plaidoirie. Donc, je vous en
4 remercie. Maître Lussier, nous serions prêts à vous
5 entendre.

6 PLAIDOIRIE PAR Me STÉPHANIE LUSSIER :

7 Bonjour, Monsieur le Président. Stéphanie Lussier
8 pour l'ACEF de l'Outaouais. Bonjour, Madame,
9 bonjour, Monsieur les régisseurs. J'ai préparé un
10 bref plan d'argumentation. Il a cinq pages. C'est
11 une synthèse de la position de l'ACEF de
12 l'Outaouais. Et je propose de passer au travers.
13 Nous avons prévu vingt (20) minutes, et nous
14 allons le respecter.

15 L'ACEF de l'Outaouais, elle a été fondée en
16 octobre mil neuf cent soixante-six (1966) et c'est
17 une association coopérative dont la mission est de
18 conseiller, d'informer et de représenter les
19 consommateurs au sujet de leurs droits et intérêts.
20 Elle regroupe les consommateurs afin de promouvoir
21 leurs droits et offrir des services, notamment,
22 dans le domaine du budget, de l'endettement, de
23 l'énergie et de la consommation.

24 Dans le cadre du présent dossier, l'ACEF de
25 l'Outaouais a déposé un mémoire, c'est la pièce

1 C-ACEFO-8, adopté le vingt-six (26) novembre deux
2 mille quatorze (2014). Et nous avons notamment
3 participé à l'audience et procédé au contre-
4 interrogatoire des témoins du Transporteur. Ce que
5 vous retrouverez au volume 2 des transcriptions
6 sténographiques aux pages 12 à 33.

7 Dans le cadre du présent dossier, Hydro-
8 Québec demande à la Régie de l'énergie d'approuver
9 pour l'année deux mille quinze (2015) des revenus
10 requis de l'ordre de trois milliards deux cent onze
11 millions de dollars (3,211 G\$). Vous retrouverez
12 cela à la pièce B-4 à la page 6.

13 Concernant l'efficience et les gains
14 d'efficience. Dans la décision D-2014-035, la Régie
15 a fixé à deux pour cent (2 %) la cible d'efficience
16 pour l'année témoin projetée deux mille quatorze
17 (2014) et à un virgule cinq (1,5 %) la cible
18 d'efficience pour l'année de base deux mille treize
19 (2013).

20 Dans le présent dossier, le Transporteur
21 propose de fixer ses gains d'efficience à un pour
22 cent (1 %). Selon l'ACEF de l'Outaouais, les
23 justifications fournies par le Transporteur au
24 sujet de cette proposition demeurent insuffisantes
25 et peu concluantes et elles ne justifient pas le

1 fait de fixer les gains d'efficience à un pour cent
2 (1 %), une cible qui demeure trop basse, surtout
3 considérant la décision D-2014-035 aux pages 29 et
4 30. Et je vous réfère également aux pages 3 et 4 de
5 la pièce C-ACEFO-8.

6 (10 h 15)

7 De plus, il est constaté que les charges
8 nettes d'exploitation ont été relativement stables
9 pour la période deux mille neuf (2009), deux mille
10 douze (2012) mais que, malgré les gains
11 d'efficience réalisés par le Transporteur,
12 l'accroissement des charges nettes d'exploitation
13 pour la période de deux mille douze (2012) à deux
14 mille quinze (2015) est de treize virgule six pour
15 cent (13,6 %).

16 Et donc, compte tenu notamment de
17 l'insuffisance, selon l'ACEFO, des explications du
18 Transporteur, d'une part, et du fait que les
19 charges nettes d'exploitation ont augmenté de
20 treize virgule six pour cent (13,6 %) depuis deux
21 mille douze (2012), l'intervenante propose de
22 maintenir les gains d'efficience à deux pour cent
23 (2 %), soit au même niveau qu'en deux mille
24 quatorze (2014). Je vous réfère également au volume
25 3 des notes sténographiques, aux pages 229 et 230

1 pour les explications du témoin de l'ACEF de
2 l'Outaouais à ce sujet.

3 Concernant la mesure globale de la
4 performance et de l'efficacité, toujours dans la
5 décision D-2014-035, à la page 26, la Régie
6 ordonne, et au paragraphe 8 de mon plan, j'ai
7 indiqué « la Régie demande » mais c'est bien « la
8 Régie ordonne », si on regarde au paragraphe 76 de
9 ladite décision :

10 ... au Transporteur de proposer, dans
11 le cadre de son prochain dossier
12 tarifaire, une méthode de suivi des
13 gains d'efficacité qui permettra
14 d'identifier et de mesurer
15 annuellement les gains d'efficacité
16 recherchés. Cette méthode devra...

17 Toujours selon la Régie,

18 ... permettre de démontrer comment le
19 Transporteur entend réaliser son
20 efficacité liée aux charges nettes
21 d'exploitation.

22 Nous avons procédé à l'examen de la proposition du
23 Transporteur et, au sujet des indicateurs SAIDI et
24 T-SAIDI, la définition de ce que mesure chacun
25 d'entre eux permet de constater qu'ils ne mesurent

1 pas la même réalité. Par exemple, l'indicateur
2 SAIDI n'inclut que les interruptions de cinq
3 minutes et plus mais tient compte de l'ensemble des
4 clients touchés par l'interruption alors que
5 l'indicateur T-SAIDI inclut toutes les
6 interruptions de une minute et plus, mais sans
7 tenir compte du nombre de points de livraison
8 touchés par l'interruption.

9 Étant donné que les deux indicateurs ne
10 reflètent pas la même réalité, l'ACEFO demeure non
11 convaincue par les explications du Transporteur
12 relativement à son choix de retenir l'indicateur T-
13 SAIDI pour son indicateur composite et la demande
14 de la Régie formulée dans sa décision D-2014-035 ne
15 semble pas adéquatement rencontrée.

16 Selon l'ACEFO, l'indicateur composite
17 présenté par le Transporteur ne constitue pas une
18 méthode de suivi des gains d'efficience qui
19 permettra d'identifier et de mesurer annuellement
20 les gains d'efficience recherchés. L'intervenante
21 demande à la Régie de ne pas accepter la
22 proposition présentée par le Transporteur et de
23 réitérer sa demande énoncée dans sa décision D-
24 2014-035. Et je vous réfère également au volume 3
25 des transcriptions sténographiques, aux pages 232

1 et 235 pour les explications du témoin de l'ACEF de
2 l'Outaouais à ce sujet.

3 Concernant les indicateurs de performance
4 au sujet des charges nettes d'exploitation en
5 fonction de la capacité du réseau en mégawatts,
6 selon l'intervenante, bien qu'une analyse prenant
7 en considération une période depuis deux mille un
8 (2001), telle celle présentée par le Transporteur
9 soit intéressante, une analyse se concentrant sur
10 une période plus récente permet de mettre plus
11 d'emphase sur les tendances les plus récentes tel
12 qu'il appert, notamment, de la figure présentée à
13 la page 9 de la pièce C-ACEFO-0008 à laquelle je
14 vous réfère.

15 Concernant le coût de service total
16 excluant les taxes, en fonction de la capacité du
17 réseau en mégawatts, selon les analyses de l'ACEF
18 de l'Outaouais, en éliminant l'effet d'une
19 variation du taux de rendement sur la base de
20 tarification, le coût de service total s'est
21 maintenu au-dessus de l'inflation pour toute la
22 période deux mille neuf (2009), deux mille quinze
23 (2015), telle qu'il appert, notamment, de la figure
24 présentée à la page 11 de la pièce C-ACEFO-0008.

25 L'ACEF de l'Outaouais est d'avis que le

1 Transporteur n'a pas maintenu l'évolution du ratio
2 du coût total en fonction de la capacité de réseau
3 sous l'évolution qu'aura eu ce ratio selon l'IPC
4 pour la période deux mille neuf (2009), deux mille
5 quinze (2015). Et dans cette perspective,
6 l'intervenante considère que les efforts du
7 Transporteur pour réduire les CNE doivent être
8 maintenus. Je vous réfère également aux pages 231
9 et 232 du volume 3 des transcriptions
10 sténographiques à ce sujet.

11 Concernant le coût des immobilisations
12 nettes en fonction de la capacité du réseau de
13 transport en mégawatts, avec l'information
14 disponible au dossier, notamment, tel qu'explicité
15 aux pages 12 et 13 de la pièce C-ACEFO-0008, sont
16 constatées la valeur et la tendance à la hausse du
17 ratio du coût des immobilisations nettes en
18 fonction de la capacité du réseau.

19 Selon l'intervenante, il serait pertinent
20 de comparer la situation du Transporteur à celle
21 d'autres transporteurs. Pour le volume 3 des
22 transcriptions sténographiques, c'est aux pages
23 238, 239.

24 Au sujet du balisage, en ce qui concerne
25 les dépenses en exploitation et maintenance par la

1 valeur de l'actif, contribution postes - paragraphe
2 16 du plan que j'ai préparé - l'ACEFO accepte la
3 conclusion du Transporteur selon laquelle les
4 résultats du Transporteur n'ont pas connu de
5 dégradation. Cependant, il reste que la performance
6 du Transporteur est beaucoup moins bonne que celle
7 des participants.

8 Et, avec égard, les explications fournies
9 par le Transporteur ne permettent pas, selon
10 l'ACEFO, de justifier un ratio plus élevé d'environ
11 cinquante pour cent (50 %). L'intervenante
12 recommande à la Régie de demander que le
13 Transporteur présente une justification plus
14 élaborée concernant cet écart de cinquante pour
15 cent (50 %) et je vous réfère aux pages 236 à 238
16 du volume 3 des transcriptions sténographiques.
17 (10 h 20)

18 Concernant les dépenses en exploitation et
19 maintenance par MVA (transformateur installé),
20 contribution des postes, toujours selon les
21 analyses de l'ACEFO, il peut être constaté que la
22 valeur des participants a atteint un maximum en
23 deux mille neuf (2009) et a diminué par la suite
24 jusqu'en deux mille douze (2012).

25 Par contre, la valeur de HQT a atteint un

1 minimum en deux mille huit (2008) puis n'a cessé
2 d'augmenter depuis cette date. L'écart qui était
3 d'environ vingt pour cent (20 %) en deux mille neuf
4 (2009) est passé à deux cent cinquante-trois pour
5 cent (253 %) en deux mille douze (2012).

6 Selon l'ACEFO, si les explications du
7 Transporteur concernant les particularités de son
8 réseau permettent de justifier une valeur plus
9 élevée pour HQT, elles ne permettent pas de
10 justifier l'ampleur de l'écart et de comprendre
11 pourquoi cet écart est grandissant depuis l'année
12 deux mille neuf (2009).

13 L'ACEFO recommande à la Régie de demander
14 que le Transporteur présente une justification plus
15 élaborée concernant l'ampleur de l'écart et le fait
16 que cet écart s'accroisse depuis l'année deux mille
17 neuf (2009).

18 Je vous réfère aux pages 239 et 241 du
19 volume 3 des transcriptions sténographiques.

20 Au sujet de l'impact tarifaire des
21 investissements projetés à l'horizon deux mille
22 vingt-quatre (2024), nous avons examiné d'abord
23 l'impact tarifaire des investissements ne générant
24 pas de revenus additionnels.

25 L'ACEFO, selon ses analyses, constate que

1 l'impact tarifaire diminue lorsque les
2 investissements sont inférieurs à l'amortissement
3 alors que l'impact tarifaire augmente lorsque les
4 investissements sont supérieurs à l'amortissement.

5 En conséquence, l'intervenante conclut que
6 le maintien du tarif annuel au niveau actuel
7 implique que la valeur des investissements ne
8 générant pas de revenus additionnels ne doit pas
9 être supérieure à la valeur annuelle de
10 l'amortissement.

11 Pour le détail de l'analyse, je vous réfère
12 aux pages 18 et 20 de la pièce C-ACEFO-8 ainsi
13 qu'aux pages 223 à 229 du volume 3 des
14 transcriptions sténographiques.

15 Concernant l'impact tarifaire des
16 investissements générant des revenus additionnels,
17 dans la décision D-2002-95, c'était le dossier
18 R-3401-98, la Régie a indiqué que les modalités de
19 traitement des ajouts pour le service de point à
20 point doivent permettre d'obtenir un impact
21 tarifaire au pire neutre pour les autres clients
22 alors que les ajouts pour la charge locale
23 devraient recevoir un impact semblable.

24 Et je vous réfère aux pages 298 et 299 de
25 la décision D-2002-95 ainsi qu'aux pages 20 et 22

1 de la pièce C-ACEFO-8.

2 L'analyse de l'ACEFO permet de constater
3 que l'objectif mentionné dans la décision D-2002-95
4 ne semble pas être atteint par le Transporteur dans
5 le présent dossier.

6 Cependant, il est souhaité que cette
7 situation soit améliorée suite à l'examen du
8 dossier R-3888-2014 concernant la politique des
9 ajouts réseau déposée par le Transporteur à la
10 Régie en mai deux mille quatorze (2014).

11 En conclusion, Monsieur le Président, je
12 demande respectueusement à la Régie de l'énergie de
13 prendre en considération les analyses et les
14 préoccupations présentées et de mettre en
15 application les recommandations qui ont été
16 énoncées dans le cadre du présent dossier.

17 Je vous remercie pour votre écoute.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Ça a l'avantage d'être claire, Maître Lussier, Nous
20 n'aurons pas de questions. Merci. Il est dix heures
21 vingt-cinq (10 h 25), nous allons prendre une
22 pause. Alors après, oui, Maître Sicard, après ça
23 sera vous au micro. Par après c'est maître Cadrin
24 qui va suivre maître Sicard. Alors une pause de
25 quinze (15) minutes, nous revenons à moins vingt

1 (10 h 40). Merci.

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE 10 h 25

3

4 REPRISE DE L'AUDIENCE 10 h 40

5 LA GREFFIÈRE :

6 Veuillez prendre place s'il vous plaît.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bonjour, Maître Sicard.

9 PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

10 Bonjour. Alors Hélène Sicard pour l'Union des
11 consommateurs. Bonjour à tous.

12 Oui, j'ai remis un document à la greffière
13 qu'elle vous a remis. C'est notre argumentation
14 pour l'Union des consommateurs. Je n'ai pas
15 l'intention, bien que j'aie annoncé une heure, de
16 vous la lire. Je pense que vous êtes en mesure de
17 la lire, et avec attention. Et il y a rien de
18 nouveau, c'est ce qui était en preuve. Ce sont les
19 contre-interrogatoires que vous avez entendus où
20 nous soulignons certains éléments.

21 Par contre, je vais quand même vous prendre
22 quelques minutes. J'ai annoncé une heure, je vais
23 peut-être vous prendre quinze (15) minutes pour
24 vous parler un petit peu de différents éléments
25 qui, après plusieurs dossiers tarifaires, il y a

1 quand même des choses, là, qu'on voit. Il y a une
2 ligne.

3 Et une des lignes qui avance et qui a été
4 très intelligemment soulignée par la Régie dans le
5 cadre du dossier sur le MTR, 3842, c'est
6 l'asymétrie d'informations, mais c'est aussi ce
7 contrôle. Et vous avez la citation à la page 4 de
8 l'argumentation dans le bas où la Régie nous dit :

9 Selon la Régie, le contrôle que les
10 demandeurs exercent sur leur gestion
11 ainsi que sur leurs outils de
12 prévision leur procure une marge de
13 manoeuvre leur permettant de moduler
14 les activités en cours d'année afin
15 d'atteindre les objectifs financiers
16 prévus.

17 La Régie est d'avis que les écarts de
18 rendement observés au cours des
19 dernières années découlent entre
20 autres du contrôle des demandeurs sur
21 leurs décisions de gestion.

22 Et ça c'est un élément qui revient tout le temps et
23 pris dans le contexte de l'asymétrie d'informations
24 où c'est le Transporteur qui a toutes ces
25 informations, tous ces chiffres. Et la Régie, comme

1 les intervenants, cherchent à obtenir le maximum
2 d'informations.
3 (10 h 45)
4 Dans le cadre de cette recherche de maximum
5 d'informations et de cette recherche d'efficience
6 parce qu'on doit avoir le service au meilleur coût,
7 la Régie a rendu une certaine... deux décisions,
8 entre autres, c'est la 2012-059 et la D-2014-035
9 qui est rendue d'ailleurs une journée après la
10 décision sur le taux de rendement et les mécanismes
11 de partage, où elle a indiqué qu'elle voulait des
12 informations plus précises pour pouvoir mesurer,
13 pour pouvoir se faire une bonne idée de
14 l'efficience, comment elle est faite, et ce sont
15 quoi les résultats concrets ou, est-ce qu'il y a un
16 moyen d'avoir ces résultats concrets.

17 Dans le présent dossier... et vous
18 m'excuserez, je vais faire comme mon confrère,
19 prendre un peu d'eau - on vous donne plusieurs...
20 Et on apprécie ça. On nous donne plusieurs éléments
21 qui sont des... des mesures qu'on a adoptées. Dans
22 les technologies, j'ai posé des questions, là, si
23 vous regardez mon contre-interrogatoire la deuxième
24 journée, sur plusieurs choses.

25 Il y a le VPI qu'ils ont mis en place, il y

1 a toutes ces technologiques où à plusieurs reprises
2 on nous dit « bien, ça va sauver du temps, sauver
3 du temps en transport » mais il n'y a rien de
4 quantifié, il n'y a rien de vérifiable. Et pour
5 nous, c'est un problème parce que une mesure peut
6 théoriquement être une très bonne mesure, mais il
7 faut voir dans l'application qu'est-ce qu'elle a
8 donnée ou au moins avoir une idée de ce qu'elle a
9 donné ou de... et de ce qu'elle peut donner, on n'a
10 pas ça. Et je pense que les décisions antérieures
11 de la Régie visaient justement à obtenir ça. Et on
12 n'a pas ça dans un contexte où...

13 Mon confrère, dans sa plaidoirie, parlait
14 des années deux mille douze (2012) et deux mille
15 treize (2013) qui ont été des années difficiles,
16 des feux de forêt, on ne pouvait pas faire ci, on
17 ne pouvait pas faire ça. Il y a quand même des
18 trop-perçus qui ont été dégagés pendant ces années-
19 là de cent cinquante et un point neuf millions
20 (151,9 M\$), je parle de trop-perçu global. Puis
21 vous allez retrouver dans l'argumentation et dans
22 la preuve, là, les trop-perçus principalement au
23 CNE. Et pour deux mille treize (2013), on a un
24 trop-perçu de soixante-six point un (66,1 M\$).

25 Et malheureusement, on doit se dire et on

1 doit constater que ce n'est pas de la vraie
2 efficience. Ce sont des choses... et le témoignage
3 de monsieur Boulanger, ce sont des commandes du
4 gouvernement où le gouvernement deux mille douze
5 (2012), deux mille treize (2013), a passé des
6 commandes. C'est l'actionnaire, là, puis il a passé
7 des commandes à Hydro-Québec de maximiser le
8 rendement.

9 Mais, moi, je vous soumetts qu'on se
10 retrouve un petit peu... et c'est la raison pour
11 laquelle je vous ai déposé, avec l'argumentation,
12 le projet de Loi 28 et le plan budgétaire. Je
13 comprends que ce ne sont pas des lois, là, mais
14 vous avez cette image de deux mille douze (2012),
15 deux mille treize (2013) et à la limite deux mille
16 onze (2011), là, où le gouvernement met des
17 pressions et on dégage d'importants rendements. Et
18 tout à coup, encore cette année, là, la pression,
19 elle est là, la vis, on la serre du côté de
20 l'actionnaire.

21 Et ce qu'on vous soumet, c'est que tout ça,
22 considérant le contrôle que le Transporteur a sur
23 ses outils de gestion et ses prévisions puis votre
24 rôle d'avoir un tarif qui est juste et
25 raisonnable... Un tarif qui est juste et

1 raisonnable, ça veut dire qu'on paie pour ce qu'on
2 reçoit.

3 Alors, si on va reporter encore une fois...
4 Et je vous dis qu'il y a un haut risque que ça se
5 reproduise face à ces pressions de l'actionnaire.
6 Si on va reporter encore une fois différentes
7 choses, bien, on va se retrouver encore une fois
8 avec du pelletage en avant puis à devoir faire du
9 rattrapage un peu plus tard puis avoir payé un
10 tarif qu'on n'aurait probablement pas dû payer.

11 Vous savez, le Transporteur... les trois
12 régisseurs ont noté la même chose que ce que nous
13 avons noté, la page 156, le témoignage en page 156
14 du Volume 1, qui était aux lignes 12 et suivantes,
15 où le Transporteur... et il a quand même expliqué
16 par après, là, ce qu'il voulait dire, mais où il
17 disait finalement que, lui, il a sa connaissance de
18 son réseau, il sait ce qu'il doit faire. Et que si
19 on ne lui donne pas les budgets finalement qu'il
20 veut, il ne pourra pas faire ce qu'il veut, puis
21 c'est parce qu'on n'a pas compris son dossier.

22 Ce n'est pas un argument qui est nouveau
23 ça. Vous l'aviez noté dans votre décision D-2014-
24 35, et je suis au paragraphe 209 de cette décision-
25 là :

1 Le Transporteur considère avoir
2 fait...
3 la
4 ... preuve de prudence dans
5 l'évaluation de ses besoins, notamment
6 en recalibrant les CNE en fonction des
7 données réelles de l'année [...]
8 Vous retrouvez cette même citation, là, pas dans...
9 dans le... elle n'est pas dans l'argument, mais
10 elle est reproduite dans la réponse à la demande de
11 renseignements de la Régie que UC vous a faite,
12 mais elle est également évidemment à la décision D-
13 2014-035, paragraphe 209. Bon.
14 (10 h 50)
15 Il allègue que, si la Régie retenait les
16 recommandations des participants, certains besoins
17 ne seraient pas satisfaits et certaines activités
18 pourraient ne pas être réalisées. Mais, en même
19 temps, dans un même souffle, lorsque je contre-
20 interroge, et vous allez retrouver ça dans
21 l'argumentation, je vous cherche la référence. Je
22 contre-interroge sur les employés et le nombre
23 d'employés qu'on prévoit engager.
24 En fait, moi, je demande, bien candidement,
25 si ça va être suffisant puis on me répond, en fait,

1 qu'on a peur que ce soit trop. Alors, la citation
2 est à la page 19 de cette argumentation, et c'était
3 les notes sténographiques du vingt-cinq (25)
4 novembre deux mille quatorze (2014), page 63,
5 lignes 9 et 10.

6 Écoutez, on veut de l'efficience, on veut
7 des tarifs aux meilleurs coûts, on veut ne pas
8 payer deux (2) fois pour les mêmes choses. Ça
9 devient inquiétant quand on reçoit ça comme
10 réponse.

11 L'année dernière, dans le dossier 3823, des
12 cibles respectivement d'un point cinq (1.5 %) puis
13 de deux pour cent (2 %) d'efficience avaient été
14 demandées au Transporteur. Cette année il vous
15 propose un pour cent (1 %). Il y a des intervenants
16 qui ont fait leurs représentations sur une cible
17 plus haute. Nous, ce qu'on vous a dit c'est de
18 couper carrément dix-neuf point un millions
19 (19.1 M).

20 On aborde la question dans le mémoire et
21 dans les contre-interrogatoires sous différents
22 aspects pour justifier ce dix-neuf point un pour
23 cent (19.1 %). Ce n'est pas juste le passé, c'est
24 le présent, la situation présente, entre autres,
25 politique et le futur qui, pour nous, justifie

1 cette coupe-là. C'est aussi le fait que le
2 Transporteur nous dit lui-même : « Quand on n'a pas
3 réussi à faire une chose, on l'a faite dans les
4 charges ou on l'a faite dans les investissements. »
5 Oui, mais c'est parce que... Et c'est ce que cette
6 formule de REAE, présentée par monsieur Moisan-
7 Plante, essayait de vous établir, il y a des vases
8 communicants. Sauf que quand on utilise des vases
9 communicants entre des choses qui sont
10 capitalisables, et donc qui seront chargées au
11 moment de la mise en service, puis des choses qui
12 sont des frais d'exploitation dans l'année, bien,
13 ce n'est pas tout à fait la même chose. Mais si le
14 Transporteur va les mettre dans une bulle, les
15 frais capitalisés et les autres, bien, il faut
16 peut-être regarder l'emploi dans cette bulle-là.
17 Donc, on maintient, évidemment... puis je vais vous
18 laissez lire toutes les conclusions qu'on vous a
19 soumises, elles sont à la fin de l'argumentation.

20 On vous demande, entre autres, de réitérer
21 les demandes qui ont été faites par le banc, qui a
22 rendu la décision D-2014-035 et de reconnaître...
23 C'était une ordonnance, cette décision. Parce que,
24 moi, je fais la différence quand la Régie quelque
25 chose dans une décision et quand la Régie ordonne.

1 Et, dans la décision D-2014-035, elle ordonne.
2 Pourquoi elle ordonne? Parce qu'elle l'avait déjà
3 demandé dans la D-2012-059. Elle ne l'a pas eu.
4 Alors, l'année suivante, elle l'a ordonné. Et, ça,
5 ça n'a pas été répondu, selon la demande qui était
6 présentée. On a représenté les mêmes arguments
7 qu'on avait présentés avant.

8 Petit point, monsieur Verret, dans son
9 témoignage - et c'est dans le contexte, là, la
10 partie des pages 2, 3 et 4 de l'argumentation -
11 vous réfère au dossier du MTR pour dire :
12 « Bien, dans 3842, là, la Régie, elle a accepté
13 qu'on ne pouvait pas identifier, différencier,
14 quantifier notre efficience. » Ce sont mes mots,
15 là, vous lirez pour avoir les mots exacts dans
16 la... Ça, cette décision-là, elle est rendue le
17 quatre (4) mars. Oui, la Régie a regardé, c'est
18 vrai que la Régie a dit, dans sa décision, que :
19 « Ça c'est la position du Transporteur puis, moi,
20 je fixe un MTR. Puis j'ai écouté tout le monde puis
21 voilà la façon dont je demande que le mécanisme de
22 partage soit fait. »

23 Mais l'étude de l'efficience, là, le
24 pourquoi on a besoin de X, Y informations, elle ne
25 s'est pas faite dans le dossier du MTR; elle s'est

1 faite dans le dossier tarifaire. C'est le banc qui
2 décidait dans le cadre des tarifs, qui décide de ce
3 qu'il a besoin pour fixer des tarifs justes et
4 raisonnables année après année.

5 (10 h 55)

6 Ce qu'on a regardé dans le MTR c'était,
7 oui, c'était intéressant pour la fin de fixer le
8 MTR. Puis, entre vous et moi, je vous ai produit le
9 projet de loi 28, je comprends que ce n'est pas une
10 loi mais on voit où on s'en va.

11 Alors, partage, il n'y en aura pas mais
12 pour UC, ce qui a toujours été important et ce
13 qu'on vous a toujours plaidé, ce n'est pas au
14 niveau du mécanisme de partage, on partage
15 l'efficience réelle ou pas réelle, ce qu'on appelle
16 ponctuelle. Ce qui est important, c'est de prendre
17 la meilleure décision pour les tarifs de l'année
18 qui s'en vient dès le départ.

19 Le mécanisme de partage ne doit jamais
20 devenir, même s'il demeurait puis que la loi 28 ne
21 passe pas, un échappatoire à dire « Bon, bien, ce
22 n'est pas grave, j'ai mal évalué mais ça va être
23 rattrapé dans le mécanisme de partage. ». Ce n'est
24 pas ça le but. Le mécanisme de partage avait pour
25 but, et c'était notre compréhension et si vous

1 lisez les citations, c'était également la
2 compréhension de la Régie, de partager, par
3 exemple, des nouvelles mesures d'efficience qui
4 auraient été mises en cours, en place en cours de
5 dossier et auxquelles on n'avait pas prévu avant
6 parce que, à l'époque, le Distributeur nous disait
7 « Oui, mais je ne veux pas être empêché de décider
8 des choses en cours d'année puis de les implanter
9 qui vont amener un bénéfice. ». Parfait. Mais tout
10 ce qu'on a comme mécanisme qui vous est présenté
11 aujourd'hui, dans la preuve, ce sont des mesures
12 d'efficience qui existent depuis un certain temps
13 et pour lesquelles on n'a pas de mesures exactes.
14 Et, entre vous et moi, quand je regarde tout ça, il
15 me semble qu'on devrait avoir un chiffre un peu
16 plus grand et on devrait avoir une efficience
17 beaucoup plus importante que le un pour cent (1 %)
18 qui est suggéré, qui est réalisé.

19 Alors, tout ça pour vous dire : la décision
20 D-2014-035 elle n'est toujours pas respectée et on
21 n'a pas ces informations pertinentes et utiles -
22 pas juste selon UC mais selon la Régie - pour en
23 arriver à juger de l'efficience du Transporteur.

24 Je vais terminer avec... Ah! Une petite
25 chose. Je veux remercier, je veux indiquer à la

1 Régie que le fait que le Transporteur ait présenté
2 sa position par rapport aux preuves des
3 intervenants dans sa présentation est, je pense, je
4 vous soumets que ça, c'est très utile. Ça a été
5 apprécié et ça nous permet d'être beaucoup plus
6 efficaces dans nos présentations et après, quand on
7 fait, puisque vous avez lu nos preuves et de cibler
8 les points sur lesquels on devrait revenir. Alors,
9 c'est apprécié.

10 Pour ce qui est de votre question, piste
11 pour l'amélioration des dossiers, vous allez
12 trouver ça à la page 20 et 21. Notre position,
13 écoutez, notre angle n'était pas de, contrairement,
14 le Transporteur, lui, a regardé qu'est-ce que ça
15 signifie pour lui comme temps. UC n'a pas regardé,
16 elle, ce que ça signifie pour le Transporteur comme
17 temps ou pour UC comme temps.

18 La question qu'on s'est posé, nous, c'est
19 quel est le, est-ce que ça, c'est un moyen de
20 diminuer la charge de travail de la Régie par
21 rapport aux audiences parce que, pour nous, le
22 temps d'audience est ce qui coûte très cher aux
23 consommateurs parce qu'on a des procureurs, des
24 analystes, tout plein de monde dans la salle et
25 chacun présente son point de vue. Parfois c'est

1 utile - c'est toujours utile - mais on peut les
2 lire. On est toujours là, c'est... Alors, on s'est
3 posé la question : oui, une réunion, une rencontre,
4 c'est intéressant puis si vous voulez cette
5 solution-là, on va l'adopter, on va la suivre mais
6 ce n'est peut-être pas le moment le plus efficient
7 de l'avoir.

8 Mon confrère a parlé de cette demande de
9 renseignements préalable. C'est évident qu'une
10 demande de renseignements préalable de la Régie,
11 dès le départ du dossier, avant même qu'on ait fait
12 nos demandes d'intervention, si c'est possible et
13 si vous avez le temps, est très utile et éclairante
14 parce que ça permet de parfois compléter la preuve
15 et demander des informations alors on sait, on n'a
16 pas besoin de poser de questions sur ça, on se dit,
17 la preuve va arriver, on va voir, ça va être
18 complété.

19 Ça permet également, cette première série
20 de questions, donc, de limiter le nombre de
21 demandes de renseignements et ça, par incidence, ça
22 limite le temps de la Régie qui va lire moins de
23 nos demandes et des réponses mais ça peut également
24 limiter le temps du Transporteur. Une fois ceci
25 dit, il arrive parfois que la Régie, et je le dis

1 en tout respect, ou c'est peut-être les
2 intervenants qui s'expriment mal, mais que la
3 compréhension de l'intervenant, de ce qu'il veut
4 faire dans le dossier et ce que la Régie lit dans
5 la demande d'intervention, ce n'est pas la même
6 chose et, parce que parfois on s'est parlé les
7 intervenants et on va se dire : « Ah! Je ne
8 comprends pas. »

9 (11 h 05)

10 Alors, nous, où on verrait cette réunion
11 après la première demande de renseignements de la
12 Régie, avant une décision sur les demandes
13 d'intervention, mais après le dépôt des demandes
14 d'intervention.

15 Et si le personnel de la Régie, parce que
16 je présume qu'il participerait à cette réunion, a
17 des suggestions ou des éclaircissements à demander
18 aux intervenants sur les sujets, ce serait aussi le
19 forum pour le faire et sans que le Transporteur ait
20 à nous faire une longue présentation, là, sur sa
21 preuve ou ses enjeux. Je pense qu'on l'aura lue si
22 on a fait des demandes d'intervention, si la Régie
23 nous permettait de poser un nombre de questions
24 restreint par intervenant, quitte à ce qu'il y ait
25 des engagements de pris qui complètent le dossier,

1 nous, on perçoit cette journée, à ce moment-là,
2 pourrait être très utile.

3 Les intervenants vont se voir. Parce que
4 quand on veut se parler, comprenez-moi, parfois
5 c'est bien difficile puis on dispose de peu de
6 temps. Les intervenants vont se voir, ils vont
7 pouvoir échanger puis on peut traiter des mêmes
8 sujets souvent et on ne s'en va pas à la même
9 place.

10 Mais d'avoir une réunion comme ça nous
11 permet de peut-être mieux nous cibler, d'être plus
12 efficaces et de, sans se regrouper, mais de limiter
13 questions, limiter... En tout cas, ça n'a pas été
14 essayé, donc je ne peux pas présumer de ce que ça
15 donnerait. Mais, nous, on vous suggérerait que ce
16 moment-là... et après, la Régie rendrait sa
17 décision, évidemment, sur les demandes
18 d'intervention.

19 Mais, si, préalablement à la réunion, en
20 convoquant cette réunion, la Régie pouvait nous
21 indiquer dans sa lettre ce qu'elle perçoit comme
22 les enjeux principaux du dossier. Elle aura lu les
23 demandes d'intervention, elle n'y aura pas répondu,
24 mais avant la réunion elle pourrait, elle aura fait
25 une demande de renseignements idéalement selon

1 notre vision des choses puis elle enverra une
2 lettre qui dira, bien, il y aura une réunion le
3 deux (2) septembre ou le trois (3) septembre. Ça
4 serait à peu près l'époque. Et les enjeux que la
5 Régie voit dans le dossier sont X, Y ou Z.

6 Alors les gens pourront participer à la
7 réunion puis si, suite à cette réunion-là, bien, il
8 y en a qui décident : « Bien, moi, je me retire du
9 dossier parce qu'untel va faire la job », bien, je
10 vous dirais que son temps sera quelque part
11 compensé si vous avez indiqué que la réunion serait
12 une réunion de travail. Bien voilà, il faut quand
13 même être raisonnable aussi. Alors c'est notre
14 vision pour arriver à être plus efficaces.

15 Et, sur ce, à moins que vous n'ayez de
16 questions, et je suis consciente que la Régie est
17 dans une position un petit peu difficile et je vais
18 souhaiter, puisque j'ai le Transporteur devant moi,
19 qu'il suivra vos décisions aussi bien qu'il suit
20 les demandes de son actionnaire.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Maître Sicard, on n'aura pas de questions pour
23 vous, mais juste un commentaire.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 Oui.

1 LE PRÉSIDENT :
2 Je vais regarder de façon, comme je vais regarder
3 tout ce que l'on reçoit aujourd'hui à tête reposée,
4 c'est-à-dire dans mon bureau tout seul. Mais je
5 vais regarder l'ordonnancement que vous faites de
6 la proposition qu'on a faite pour voir. Parce que
7 je vois qu'elle est quand même un peu différente de
8 ce que, nous, on a proposé. Il faut que je voie, en
9 fait, aussi les délais de réalisation à l'interne
10 chez nous. Mais en tout cas, c'est une piste qui
11 est là.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Oui, oui.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Qu'on va regarder. Et, effectivement, ce qu'on
16 essaie de faire de façon peut-être pas toujours,
17 j'allais dire maladroite, mais ce n'est pas le
18 terme, pas toujours avec le plein bonheur de
19 recevoir. C'est-à-dire on essaie qu'il y ait moins,
20 que la preuve, si l'assujetti fait sa preuve puis
21 il le fait, je pense, avec la meilleure foi
22 possible et le meilleur ordonnancement qu'il peut.
23 Et parfois, nous, on regarde ça.

24 Donc, c'est pour ça que, des fois, il
25 arrive dans certains dossiers qu'on va demander un,

1 ce qu'on appelle un petit complément de preuve qui
2 peut être quelque chose qui, nous, nous interpelle
3 plus, les suivis, et caetera.

4 Et donc, il faut voir dans les délais de
5 tout ça parce que ce qu'on voudrait essayer le plus
6 de faire c'est, effectivement, de diminuer le
7 nombre de DDR à répondre pour l'assujetti. Alors
8 si, parfois, ça... des fois, verbalement, des fois
9 les choses vont plus vite. Alors c'est dans ce
10 sens-là qu'on essaie de voir ça. Ça fait que je
11 vais prendre votre proposition.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Écoutez, comme j'ai indiqué au début du paragraphe,
14 puis je vous dirais que c'est un sujet dont on
15 discute chez UC pour en parler avec la Régie depuis
16 quand même un bout de temps. Ça fait que notre
17 réflexion était quand même un peu avancée sur ce
18 sujet-là. On n'a pas d'objection à participer à une
19 réunion au mois d'août ou en tout début de dossier.
20 Ne comprenez pas ça.

21 Ce qu'on s'est dit, nous, mais est-ce que
22 c'est le moment du dossier qui va amener le plus
23 d'efficacité à terme, tant au niveau des DDR qu'au
24 niveau du temps d'audience. Alors je vous remercie.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est comme ça qu'on le prend puis, nous aussi, on
3 va se donner un mandat d'efficience. Alors merci
4 beaucoup, Maître Sicard. Maître Cadrin. Bonjour,
5 Maître Cadrin.

6 (11 h 10)

7 PLAIDOIRIE PAR Me STEVE CADRIN :

8 Bonjour à vous, Madame, Messieurs. Steve Cadrin
9 pour l'AHQ-ARQ. Au stade de la plaidoirie, je vais
10 commencer à l'envers. Maître Sicard vient de vous
11 parler des rencontres d'informations. Alors restons
12 sur le sujet. J'ai noté l'ordonnancement nouveau
13 que maître Sicard proposait. Mais ma première
14 réflexion, et je vais en profiter pour le dire, je
15 suis d'accord avec mon collègue maître Fréchette,
16 il va être content. On se sera entendu sur un point
17 à tout le moins.

18 Quant à nous, je pense que, effectivement,
19 la description du calendrier de maître Fréchette
20 démontre aussi la même problématique chez les
21 intervenants. On doit aussi, nous, travailler en
22 mode, je dirais, été d'une certaine façon. On le
23 reçoit au mois d'août ces informations-là. Donc,
24 une séance d'informations qui se place avant une
25 demande d'intervention, ça nous place effectivement

1 en mode assez urgence. Et quant à nous,
2 effectivement, la préparation de la demande
3 d'intervention, c'est le moment où on a étudié la
4 preuve d'un bout à l'autre. On détermine les
5 enjeux. On cherche les enjeux dans ceux-là qui
6 touchent ceux de nos clients. On en a déjà parlé.
7 Je n'y reviendrai pas. Enjeux monétaires, je
8 dirais, tarifaires en bout de piste, évidemment.

9 Alors, toutes ces démarches-là évidemment
10 qui soient présentées dans la preuve nous amènent à
11 déterminer les endroits où il y aurait peut-être
12 des choses qu'on peut faire mieux ou différemment
13 et peuvent amener des gains pour nous. Alors, c'est
14 certain qu'au niveau de la date où ça se placerait
15 à cause du calendrier, parce qu'il est ainsi fait,
16 ce n'est pas toujours évident de faire l'exercice
17 pour aller en demande... bien, en demande, en
18 rencontre d'informations, pardon, au départ.

19 Évidemment, ça dépend toujours comment la
20 séance d'informations est modulée. Et vous ne vous
21 êtes pas beaucoup exprimé sur le sujet. Donc, je ne
22 le sais pas. Mais est-ce qu'on poserait des
23 questions, est-ce qu'on ne pose pas de questions?
24 Est-ce que c'est une présentation des faits
25 saillants qu'on a déjà lus dans le dossier et qu'on

1 vient nous réexpliquer? D'ailleurs, il y a des
2 suggestions au niveau d'une preuve plus étoffée,
3 j'ai compris, au niveau des faits saillants plus
4 longue de la part du Transporteur. C'est ce qu'on
5 suggère dans la plaidoirie de maître Fréchette. Ce
6 qui n'est pas négatif, bien au contraire, ce qui
7 est très positif. On voit ça d'un bon oeil. Mais
8 est-ce que ça serait là... Verbalement est-ce que
9 ça serait mieux que de le lire? Je ne suis pas
10 certain.

11 Mais ceci étant dit, c'est sûr que si on
12 pose des questions cette journée-là, vous avez vu
13 comment ça fonctionne avec les questions avant même
14 les demandes de renseignements. Ça risque d'être
15 assez complexe au niveau des questions. Au niveau
16 des demandes de renseignements, souvent, on va
17 aller un pas plus loin que la demande de
18 renseignements de l'un ou de l'autre, et puis on
19 avance dans cette preuve-là.

20 Donc, quant au contenu même de la séance
21 d'informations, j'ai aussi certaines questions,
22 certaines réserves, me disant que si on pose des
23 questions, on va peut-être passer là beaucoup de
24 temps. Et là, ici, on a eu une audience, par
25 exemple, de trois jours. Combien de temps on va

1 sauver pour une demi-journée ou une journée de
2 séance d'informations? Je ne sais trop.

3 Bref, il y a peut-être des dossiers qui s'y
4 prêtent plus que d'autres, vous allez me dire, qui
5 s'annoncent pour des deux semaines d'audience d'un
6 bout à l'autre peut-être. Et peut-être que, dans ce
7 cas-là, ce serait peut-être plus pertinent de le
8 regarder. Ceci étant dit avec respect pour la
9 proposition que vous avez.

10 Évidemment, qui choisit les sujets de cette
11 rencontre d'informations? Bien, j'inviterais
12 évidemment la Régie à les choisir et non pas le
13 Transporteur. On a déjà l'Appendice K, mais on n'en
14 parlera pas pendant deux heures. Mais on a des
15 sujets qui sont choisis puis qui sont discutés,
16 qu'on a la chance d'aller au niveau des différents
17 intervenants. On y va d'ailleurs. Dans la mesure où
18 en a été informé OASIS. C'est peut-être pas évident
19 pour nous, ceci étant dit, systématiquement. Mais,
20 ça, je fais le commentaire et je ferme la porte
21 tout de suite. Ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.
22 Vous préférez peut-être inviter tous les
23 intervenants réguliers à ces rencontres-là, plus
24 directement, je dirais.

25 Donc, comme je vous disais, la demande

1 d'intervention pour nous est le moment où on fait
2 beaucoup le travail. Et je pense qu'après une
3 demande d'intervention acceptée, ceci étant dit.
4 Parce que nous allons parler de sujets qui sont
5 pertinents au dossier et que vous jugez pertinents
6 au dossier, des sujets qui sont parfois pas ceux
7 que la Régie avait envisagés au départ, mais ceux
8 qu'on va vous suggérer d'ailleurs nous-mêmes dans
9 le cadre de nos demandes d'intervention, parce que
10 c'est aussi une partie des choses que l'on fait
11 lors de la demande d'intervention.

12 Bien là, ça pourra peut-être devenir plus
13 pertinent à ce moment-là. Encore une fois, c'est
14 une question de calendrier. Mais au moins on se
15 déplace un peu plus tard et on est dans la saison
16 normale, je dirais, des activités, moins au mois
17 d'août, puis tant pour le Transporteur que pour
18 nous également, parce qu'on les reçoit aussi... on
19 a le Distributeur aussi qui vient dans ces eaux-là,
20 ceci étant dit, au niveau électrique.

21 Alors, je veux aussi vous rappeler, puis
22 vous le savez bien sûr, il y a déjà une étape de
23 retrait qui existe. Si le but est pour diminuer le
24 nombre d'intervenants par la suite, bien, peut-être
25 qu'il y a lieu de peut-être mieux définir, je ne

1 sais pas s'il y a un problème à ce niveau-là. Moi,
2 je n'en vois pas, là. Règle générale, quand je suis
3 rendu en audience devant vous, c'est parce que j'ai
4 des choses à dire sur le dossier, je pense, qui
5 sont pertinentes pour la décision de la Régie. Je
6 ne sais pas. Ça ne s'est pas présenté le cas où je
7 n'aurai plus rien à dire. Mais, par contre, ça
8 existe déjà.

9 Et, évidemment, les gens peuvent le faire
10 après la demande de renseignements et avant le
11 dépôt de leur preuve qui m'apparaît être un moment
12 assez pertinent, surtout quand on a eu le temps de
13 poser les questions par écrit. Parfois, ça nous
14 donne des réponses plus complètes. Le Transporteur
15 nous envoie parfois pas mal d'informations à ce
16 niveau-là et des calculs qu'on ne voyait peut-être
17 pas de la preuve.

18 Alors donc, quant à moi, ce sera les
19 éléments principaux que j'aurais à vous dire. Donc,
20 je suis d'accord avec maître Fréchette. Ça
21 s'inscrit relativement mal, mais peut-être après
22 votre décision procédurale qui accueille les
23 demandes d'intervention.

24 (11 h 15)

25 Alors, avant ou après une demande de

1 renseignements de la Régie, bien, ça m'amène à vous
2 dire c'est une bonne idée et ça a été utilisé dans
3 d'autres dossiers, mais pas dans celui-ci.
4 D'ailleurs, quand vous avez eu la discussion,
5 j'étais en train de vérifier ce point-là avec
6 monsieur Raymond. Dans ce dossier-ci, non. La
7 demande de renseignements de la Régie est entrée en
8 même temps que nous.

9 Mais, oui, c'est sûr que ça diminue le
10 nombre de demandes de renseignements ou de
11 questions des demandes de renseignements si on voit
12 que la Régie a déjà couvert le sujet. Si on les
13 dépose en même temps, bien, on risque de poser des
14 questions dans les mêmes sujets. Il y a quand même
15 un nombre limité de sujets, ceci étant dit, qui
16 impactent les tarifs, là.

17 Alors, donc c'était le commentaire, donc
18 c'est une bonne façon de faire les choses. Et ça,
19 ça a été apprécié dans d'autres dossiers. Alors, je
20 ne m'embarquerai pas dans quels dossiers parce que
21 je pourrais me tromper, mais dans d'autres dossiers
22 où ça a été fait, c'est utile.

23 Alors, ensuite, un élément qu'il est
24 important de mentionner, la réponse contre-preuve
25 aux intervenants. Bien, écoutez, ce qu'a fait ici

1 le Transporteur, c'est une excellente idée. C'est
2 la façon dont ça devrait honnêtement être fait. Et
3 ça ici, je vois ça parce que je vois la position du
4 Transporteur devant vous. On n'est pas dans un
5 débat contradictoire conventionnel devant les
6 tribunaux judiciaires. Et je m'attends à ce que...
7 puis je vous dis ça avec tout le respect qu'il
8 faut, évidemment, à ce que le Transporteur fasse la
9 démonstration de la justesse et la raisonnable
10 de ce qu'il vous demande, incluant les commentaires
11 qu'il a déjà reçus. Et là on n'est pas dans un cas
12 où il est à attendre ce qu'on va dire en audience,
13 là, en théorie.

14 Et vous nous le dites souvent et par écrit
15 et verbalement « répétez pas ce que vous avez dit
16 dans votre preuve, venez nous parler des
17 « nouvelles affaires », entre guillemets, que vous
18 avez vues dans l'audience qui vous ont amenés
19 ailleurs parce qu'une question à une certaine...
20 une certaine interrogation qui a été faite au
21 panel, vous amène plus loin ou vous amène
22 différemment. » Maintenant, vous allez voir, règle
23 générale, nous citons passablement les notes
24 sténographiques à ce niveau-là.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Cadrin, en fait, vous avez peut-être... je
3 suis même tout à fait d'accord avec vous et
4 j'apprécie le fait que vous ayez fait la différence
5 entre la procédure en régulation économique et la
6 procédure à la Cour supérieure ou à la Cour du
7 Québec, là. C'est vraiment très différent.

8 Alors, non, vous n'aviez pas à vous en
9 excuser, j'apprécie la nuance que vous avez
10 apportée qui parfois n'est pas assez présente, je
11 trouve, et qui nous amène à avoir des débats qui ne
12 sont peut-être pas les mêmes débats.

13 Nous, ce qu'on cherche, on a un pouvoir
14 d'enquête. On veut trouver la meilleure piste, on
15 veut trouver le meilleur tarif. Alors, ça ne nous
16 empêche pas de... on gratte beaucoup plus que
17 d'autres vont gratter. Et dans ce sens-là, je suis
18 d'accord avec vous là-dessus.

19 Me STEVE CADRIN :

20 En fait, c'est une expérience que j'ai vécue
21 notamment dans le dossier des coûts des essenceries
22 en matière de pétrole où je suis allé jusqu'en Cour
23 supérieure discuter de certains éléments de preuve
24 contradictoires, mais ceci, j'arrête là. Donc, j'ai
25 eu la chance d'explorer pas mal le sujet, là,

1 évidemment parce que je n'étais pas d'accord avec
2 les décisions qui avaient été rendues, mais... Bon.
3 Ça a été comme ça que j'ai pu disons confirmer ce
4 que je pensais. C'est que le Transporteur ou le
5 Distributeur ou Gaz Métro également, Gazifère, là,
6 que j'ai tous vus dans les dix (10) dernières
7 années, ont cette obligation-là de vous faire une
8 démonstration, je dirais, importante. Et nous, on
9 est là pour en valider les paramètres puis vous
10 aussi. Et vous avez même le pouvoir d'enquête,
11 comme vous le dites également, à ce niveau-là.

12 Mais, nous, les intervenants, on est là
13 pour essayer de valider ou voir certains éléments,
14 pas pour faire une preuve pour démontrer un
15 élément. D'ailleurs, on ne pourrait pas le faire
16 vraiment, vous arrivez en disant « il faudrait
17 faire X ». Alors, je le vois aussi dans les projets
18 d'investissements, là. Je viens de sortir du
19 dossier de Chamouchouane-Bout-de-l'Île. Et on
20 n'avait pas suggéré un autre scénario, on n'avait
21 pas le droit d'en suggérer d'autres scénarios. On
22 nous le dit à toutes les fois qu'on a une chance.
23 Alors, on ne peut pas amener cet élément-là.

24 Alors, ce n'est pas un dossier de preuve
25 contradictoire. C'est donc un dossier dans lequel

1 on devrait avoir plus... le plus de transparence
2 possible. Je ne veux pas dire qu'on n'est pas
3 transparent quand je le dis, là, mais le plus de
4 transparence possible dès le début. Et je ne peux
5 que saluer ce qui a été fait ici dans les
6 présentations au niveau des panels, en critiquant,
7 en commentant les preuves dès le début.

8 J'aurais même tendance à vous dire qu'il
9 pourrait même y avoir, si vous voulez en ajouter
10 une étape, un dépôt écrit des commentaires du
11 Transporteur avant même que l'audience commence sur
12 les preuves des intervenants. Mais là, ceci étant
13 dit, je vois qu'ils ont déjà beaucoup d'étapes,
14 alors ils ne seront pas nécessairement heureux que
15 je vous en parle.

16 N'écoutez pas, mais... Alors... mais,
17 écoutez, ceci étant dit, c'est déjà là très bien,
18 là. Ça nous permet de cadrer mieux le débat, nous-
19 même de faire une présentation beaucoup plus ciblée
20 lorsqu'on fait notre présentation puis même les
21 questions parfois vont devenir aussi plus ciblées
22 bien sûr parce qu'on parle de notre preuve, donc de
23 nos sujets de ce dont on parle. Alors, ça nous
24 permet peut-être de restreindre. Pas toujours vous
25 me direz, certaines questions ne sont pas

1 pertinentes, vous me l'avez déjà dit, mais ça
2 arrivera.

3 Alors, également au niveau de la
4 présentation, parce que je complète un peu les
5 éléments, je dirais, procéduraux, là, de votre
6 demande. Au niveau de la présentation qui est faite
7 par les panels, c'est toujours bon de l'avoir, si
8 c'est possible, au moins vingt-quatre (24) heures
9 d'avance. Là on a eu quelques... ouvrable,
10 évidemment, on les a souvent la fin de semaine, là,
11 ou avant la fin de semaine, donc ce n'est pas
12 toujours évident, mais on travaille la fin de
13 semaine, ne vous inquiétez pas, on les regarde
14 quand même, là, si on a un dépôt le vendredi à midi
15 (12 h 00), tout comme le Transporteur travaille
16 souvent probablement la fin de semaine, j'en
17 conviens.

18 Mais, quand on a une présentation, surtout
19 quand elle vient du Transporteur, je ne parle pas
20 de la nôtre, la nôtre va souvent être ajustée en
21 fonction de ce qui a été entendu. Mais là, on le
22 sait, au premier panel, il n'y a personne qui a été
23 questionné encore. Il n'y a pas de preuve qui a été
24 faite. On fait un dépôt de présentation, un
25 document écrit, on se souviendra de la page qui

1 nous a occupés pendant quelques questions. Mais, si
2 on l'a d'avance, on peut mieux l'analyser. Là on là
3 un peu « live », si vous me permettez l'expression,
4 et ce n'est pas toujours évident. Donc, ce serait
5 peut-être une suggestion à faire.

6 Les documents de présentation des panels
7 devraient être déposés vingt-quatre (24) heures
8 avant le début des présentations. J'ose croire
9 qu'ils sont préparés par toute l'équipe pour qu'on
10 s'assure de dire les bonnes choses, les bons
11 chiffres aux bons endroits et ça nous résume des
12 choses. Et nous, ça nous permet d'aller valider
13 plus qu'en audience devant vous en direct, bien
14 sûr. Ça peut peut-être limiter les questions, bien
15 sûr, évidemment.

16 (11 h 20)

17 Alors, je passe des éléments procéduraux
18 aux éléments du dossier. Et je peux faire le
19 premier commentaire qui est le suivant. C'est...
20 j'ai lu l'argumentation de soixante et une (61)
21 pages de mon confrère ce matin, donc ça c'est aussi
22 un élément qui nous aurait... C'est quand même
23 quelques pages.

24 Mais ceci étant dit, on est capable de tout
25 lire ça à deux et on a tout lu ça à deux, et

1 pendant la pause. J'en ai fait rire une au moins!
2 Ça a été ma tentative de faire une blague. Ou à un
3 ou deux ou peu importe.

4 Mais ceci étant dit, donc j'en note à tout
5 le moins dans ces pages qu'il y a peu de réponses
6 aux éléments de présentation qui ont été faits par
7 monsieur Raymond lors de l'audience. Je vous réfère
8 au document de présentation qui est AHQ-ARQ-13 je
9 pense, si je ne me trompe pas. Et il n'y a pas
10 d'éléments de réponse au niveau de l'argumentation.
11 Dans la quasi-totalité des cas, je ne vous ferai
12 pas l'exception, peut-être, là.

13 Mais, évidemment, on prendra note des fois
14 où on est d'accord avec eux puis on vous le dira.
15 Mais le peu de fois où on n'est pas trop d'accord,
16 il n'y a pas vraiment beaucoup d'éléments de
17 réponse. Puis sur certains éléments sur lesquels je
18 vais me permettre de revenir.

19 Ceci étant dit, l'argumentation n'est pas
20 le moment de faire une contre-preuve, mais de faire
21 une argumentation. Alors là, il y a un choix qui a
22 été fait de ne pas faire de contre-preuve. On l'a
23 peut-être fait un peu en début, là, donc je salue
24 comme j'ai dit tout à l'heure, mais ça ne
25 l'empêchait pas d'en faire une après en disant :

1 « Bien là, on a présenté des choses en audience, on
2 s'est mal compris. Recadrons le débat. » Alors ça
3 serait mal aisé de revenir dire : « Bien écoutez,
4 il faut faire ci, puis il faut faire des calculs
5 comme ça. » Puis on vous plante les calculs dans
6 l'argumentation. Bien sûr que, ça, ça ne serait pas
7 de bon jeu.

8 Mais ceci étant dit, il y a peut-être des
9 éléments de fondement de ce qui a été présenté
10 qu'il m'apparaissait nécessaires à critiquer. Mais
11 je peux vous faire le commentaire général que pas
12 grand-chose n'a été critiqué, si je peux dire.

13 Alors qu'est-ce qui est, qu'est-ce qu'il en
14 est de l'efficience et la performance, c'est peut-
15 être un des sujets sur lequel j'aimerais vous
16 entretenir quelques instants.

17 Évidemment, on a parlé des limites de la
18 comptabilité. Alors la façon dont la comptabilité
19 est faite chez le Transporteur ça nous limite dans
20 ce que l'on peut faire comme démonstration devant
21 la régie.

22 La question n'est pas de savoir ce qui fait
23 l'affaire pour les fins de travailler chez HQT et
24 des rendre-comptes à l'interne et de leurs propres
25 éléments, mais plutôt ce dont la régie a besoin

1 pour pouvoir évaluer le caractère juste et
2 raisonnable des tarifs demandés ou du revenu
3 requis, là. Mais vous le voyez, moi, je le vois en
4 tarif à la fin. Parce que revenu requis c'est bien
5 intéressant, mais ça nous coûte des sous à la fin.
6 Alors parfois je vais le dire par erreur tarif
7 demandé, mais c'est revenu requis.

8 Alors comment on fait pour l'évaluer? Alors
9 il y a des questions qui ont été posées sur le
10 sujet. On a eu des réponses relativement longues
11 sur le sujet. Mais pour ne pas en venir avec une...
12 il y a moyen de faire, il y a moyen de nous
13 présenter ça, et on a fait toute une démonstration
14 là-dessus dans le cadre de notre présentation, le
15 fameux document 13 dont je vous disais tout à
16 l'heure, de choses qui ont déjà été faites.

17 Alors l'indicateur composite, on vous dit
18 bien écoutez, moi, je pense que la Régie a déjà
19 demandé d'aller un peu plus loin que ça qu'un
20 indicateur composite.

21 Ceci étant dit, l'indicateur composite lui-
22 même est bon en soi, là. Ce n'est pas la question.
23 D'ailleurs, on a salué que l'on disait que c'était
24 bon, mais c'est vrai. Puis il y a d'autres
25 indicateurs qui existent que cet indicateur

1 composite-là, même au niveau de l'ACÉ donc que l'on
2 peut utiliser et que l'on peut mieux baliser ce qui
3 est fait, ce qui est vu.

4 Alors, par contre, ce que ça ne permet pas
5 de faire cet indicateur global, alors vous êtes en
6 santé, mais est-ce que votre taux de cholestérol va
7 bien, vous ne le saurez pas. Vous êtes en santé,
8 vous avez l'air en santé globalement parce que
9 peut-être vous courez à telle vitesse sur le fameux
10 truc pour les hamsters. Mais ça va bien, mais on ne
11 sait pas si votre taux de cholestérol va bien ou ne
12 va pas bien. Et si tantôt, dans un an, dans deux
13 ans, dans trois ans, vous allez avoir un problème
14 d'artères bouchées.

15 On fait semblant de faire des exemples qui
16 ont du sens, mais on a parlé d'autoroutes, on parlé
17 d'artères bouchées, mais on voit le lien.

18 Alors, écoutez, c'est peut-être un élément
19 sur lequel on se questionne. Est-ce que le taux de
20 cholestérol est bon chez le Transporteur? Alors,
21 évidemment, on vous dit, bien écoutez, nous, on
22 travaille sur tout. On ne prend pas de chance, là,
23 on fait plein de mesures d'efficience. On a une
24 liste très longue, puis d'ailleurs on la salue la
25 liste très longue.

1 La question n'est pas là. C'est la question
2 de savoir si, dans toutes les mesures que vous
3 faites, vous travaillez sur les bons problèmes ou
4 si la mesure elle-même règle le problème ou non.
5 Alors il peut y avoir certaines mesures qui non
6 seulement ne règlent pas le problème, mais ont
7 entraîné des investissements importants, des
8 déplacements de personnel, des façons de faire
9 différentes et qui n'amènent pas les gains
10 d'efficience escomptés.

11 D'abord, on les évalue au début. On se dit
12 si on fait ça, on le fait pour une raison, on le
13 fait pour aller vers mieux. Vers mieux combien?
14 J'espère qu'on le sait avant même de partir. Et je
15 pense que monsieur Boulanger nous a déjà expliqué
16 qu'il le savait et qu'il le savait et qu'il le
17 vérifiait et qu'il le quantifiait. Je ne ferai pas
18 les extraits de notes sténographiques de la
19 présentation, mais il y en a quand même quelques-
20 uns qui le mentionne.

21 Et donc, il faut déterminer si, par
22 exemple, certains, certaines mesures, excusez-moi,
23 d'efficience notamment qui ont des effets sur les
24 charges nettes d'exploitation méritent d'être
25 toujours là, d'être poussées jusqu'au bout ou

1 d'être continuées.

2 Et c'est sûr que, puis là on ne dit pas que
3 ce n'est pas fait à l'interne chez le Transporteur,
4 c'est que, nous, on ne le voit pas. Nous, incluant
5 vous, là, la Régie, on ne le voit pas. Ce n'est pas
6 démontré ici. Je pense que c'est ça l'essence de ce
7 que la régie demandait, c'est ça l'essence de ce
8 que, nous, on demande dans le fond. Et peut-être
9 qu'avec ces portraits-là plus clairs, avec ces
10 éléments-là spécifiques, on sera capable d'abord
11 d'éliminer des questions. Je reviens au point de
12 départ. Parce que l'on a reçu que certains éléments
13 ont été pris en compte de cette façon-là.

14 On s'attendait à un gain, par exemple, de
15 cinq millions (5M\$) dans les charges nettes
16 d'exploitation, on en a obtenu quatre (4 M\$) au
17 lieu de cinq (5 M\$) puis on a des explications à
18 donner. C'est dans la preuve, c'est réglé. On sait
19 où on s'en allait puis on sait ce que l'on atteint
20 comme cible.

21 Alors comment déterminer si une ou
22 plusieurs mesures d'efficience sont optimales ou
23 génèrent vraiment les gains escomptés puis donc
24 voir si ces mesures d'efficience sont utiles et
25 pertinentes? Bien, de le regarder toujours au

1 global c'est sûr que ça va être difficile.

2 (11 h 25)

3 Par contre je suis convaincu, comment je dirais? de
4 la compétence des gens chez... du Transporteur pour
5 pouvoir en trouver toute une série qui, au global,
6 va amener des gains. Mais là c'est là, je pense, où
7 on fait un peu divergence, là, et on doit le
8 regarder cas par cas. Et vous avez des exemples,
9 qui sont décrits aux pages 8 et 9, notamment, de la
10 présentation, là, de monsieur Raymond, qui vous
11 explique des exemples qui étaient faits à l'époque,
12 là, l'utilisation de l'expression « par chantier »,
13 de déficience, là, a été utilisée par madame
14 Courville et c'est 3738-2010 qu'est le dossier.

15 C'est un exemple, là, ce n'est pas
16 nécessairement toujours... c'est perfectible, pour
17 utiliser une expression qui a été utilisée ici à
18 quelques reprises, mais ça peut nous donner des
19 bonnes idées d'où est-ce qu'on s'en va. Puis on
20 comprend mieux les investissements aussi qui vont
21 avec, pour nous également, les intervenants, plutôt
22 que d'avoir à les questionner.

23 Et parfois on voit les gains immédiats puis
24 là on se dit : « Oui, ça valait vraiment la peine,
25 pour un million (1 M) investi on en a sauvé cinq

1 (5). Ça valait vraiment la peine. » Alors, on ne
2 peut pas déterminer si toutes sont bonnes avec un
3 indicateur composé de toutes ces mesures-là,
4 évidemment.

5 En ce qui a trait à la masse salariale et
6 le plan budgétaire, je dirais que j'en ferais un
7 lien spécifique. On demeure extrêmement préoccupés
8 par la façon dont c'est présenté.

9 La première question, à monsieur Boulanger,
10 de ma part était de déterminer qui va prendre le
11 gel de masse salariale, un premier temps, puis,
12 deuxièmement, les augmentations de masse salariale
13 des autres, en commençant par le Transporteur, qui
14 a une augmentation de masse salariale non pas un
15 gel.

16 Alors, on a, dans la présentation, établi
17 un certain nombre d'éléments, que je pourrais vous
18 citer au long mais que je ne ferai pas, mais qui
19 vous donne... Je pense que nous sommes au... Juste
20 un instant, je vais aller dans le plan de match.
21 Nous sommes à additionner divers montants qui nous
22 laissent perplexes pour savoir... et puis la
23 question simplement de dire : « Bien, écoutez, vous
24 avez respecté les orientations gouvernementales »,
25 ce qui a été déclaré; oui, certainement, je n'en

1 doute pas, là, comme entreprise, qu'ils vont faire
2 ça. Sauf que leur travail c'est de vous le
3 démontrer. Pas juste de dire. Je comprends bien,
4 là, qu'on va dire : « On va faire ce que le
5 gouvernement nous a demandé, bien sûr », puis nous,
6 la Régie, je pense, à la Régie on a également ce
7 même souci-là que de respecter ce que le
8 gouvernement a demandé et de s'assurer que les
9 entreprises réglementées, qui se présentent devant
10 vous, le font.

11 Mais là de ne pas savoir qui va le faire
12 dans le groupe alors qu'on a fait le tour pas mal
13 avec... permettez-moi l'expression, aux pages 30 et
14 suivantes de la présentation dont je vous parlerai
15 tout à l'heure. Alors, on a une augmentation de
16 vingt-six point quelques millions au niveau de la
17 masse salariale du Transporteur. On a également des
18 augmentations au niveau du Distributeur, on a
19 également des augmentations des coûts au niveau de
20 différents services qui proviennent des autres
21 divisions du... d'Hydro-Québec, pris dans son sens
22 large et non pas juste du Distributeur. Donc, là on
23 commence à se demander qui va finalement baisser?

24 Et je pense que ça aurait été pertinent, et
25 je pense que c'est une réponse qui aurait dû être

1 fournie à vous pour pouvoir vous assurer donc,
2 qu'on va respecter le plan budgétaire du
3 gouvernement simplement au-delà des grands
4 principes ou des déclarations ou les affirmations,
5 je dirais, déclaratoires, tout simplement, comme
6 ça. Alors, il faudrait le démontrer, il faudrait
7 aller plus loin que ça, il faudrait avoir cette
8 information-là. Surtout que là on a un élément
9 très, très ponctuel, très, très restreint dans le
10 temps. Et on se serait attendus à beaucoup de
11 choses sur ce sujet-là pour nous dire : « Bien,
12 écoutez, untel c'est combien? Untel c'est
13 combien? »

14 Mais n'oublions pas, là, on commence par un
15 gel d'abord, alors quand il y en a qui
16 augmentent... et là j'en ai deux, entreprises
17 réglementées, qui vont être devant vous, on
18 commence dans pas longtemps l'autre, là; les deux
19 augmentent. Puis les frais qui vont alentour des
20 autres divisions, ils augmentent, au niveau
21 toujours, là, à ce moment-là, des frais globaux,
22 là, je ne sais pas si c'est la masse salariale
23 spécifiquement, mais on pourra en discuter tantôt,
24 peut-être aussi dans le Distributeur. Ça me laisse
25 perplexe et ça ne me permet pas de dire,

1 certainement pas, en tout cas, je ne sais pas
2 comment vous pouvez le faire au-delà de la
3 déclaration toute simple, là, de dire : « On va
4 respecter les cibles fixées par le gouvernement. »
5 Alors, qui va prendre le flambeau?

6 Et surtout, après ça, qui va rendre compte?
7 Vous vous souviendrez, là, je vous ai posé... puis
8 je fais un peu de coq à l'âne pour vous faire
9 comprendre le principe. Je posais des questions sur
10 la ligne du Nouveau-Brunswick, là, puis les
11 contraintes d'exploitation des lignes du Nouveau-
12 Brunswick, questions, par ailleurs, non pertinentes
13 aux fins de l'objection.

14 Mais j'expliquais, dire : « Bien, quand
15 est-ce qu'on va en parler? Dans quel dossier on va
16 pouvoir en parler? » Je ne peux pas en parler dans
17 le Distributeur parce que c'est le Transporteur;
18 j'arrive dans le Transporteur, je ne peux pas en
19 parler parce que ce n'est peut-être pas à l'ordre
20 du jour. Bref, quand est-ce qu'on va en parler? Et
21 là c'est encore plus pertinent, là. Quand est-ce
22 qu'on va en parler?

23 On a un objectif précis sur une année
24 précise, deux mille quatorze - deux mille quinze
25 (2014-2015), et là on nous demande de faire des

1 choses et on demande de s'assurer, je pense la
2 Régie doit s'en assurer, ça fait partie de vos
3 prérogatives de base, là, de votre travail de base,
4 je le soumets avec respect, de vous en assurer. Et
5 là une déclaration seulement, je n'ai aucun
6 chiffre; au contraire, tous les chiffres pointent
7 dans le sens inverse, là, à ce stade-ci.

8 Alors, la fiabilité n'est pas une excuse,
9 en fait c'est une obligation qui vient avec. Alors,
10 on doit geler au global et la fiabilité doit être
11 maintenue. Et non pas, on ne doit pas geler quand
12 la fiabilité ne sera pas maintenue. Je ne pense pas
13 que c'est comme ça qu'il faut le lire.

14 Et là, ici, bien, on nous dit : « Nous, au
15 Transporteur, on a plein de choses à faire, ça fait
16 que, nous, on ne gèle pas. Puis voici ce qu'on
17 présente. Puis je ne le questionne pas, là, c'est
18 ce qu'on a besoin. » Est-ce qu'on a fait ce qu'il
19 fallait faire? Je ne suis pas certain. Loin de là.
20 Puis il va y avoir le Distributeur tout à l'heure
21 qui va venir nous dire essentiellement la même
22 chose parce qu'on le sait, ils augmentent, c'est
23 déjà dans la preuve.

24 (11 h 35)

25 Excusez-moi un petit instant. Vous allez

1 voir les commentaires au niveau de l'argumentation,
2 on aurait pu en avoir à ce niveau-là et je vous
3 dirige à la page 36 - je m'excuse, je suis allé
4 juste me référer à la bonne page pour être bien
5 certain que je vous parlais de la bonne chose -
6 donc, on commence avec un premier paragraphe qui va
7 comme suit :

8 L'évolution de la masse salariale du
9 Transporteur a été questionnée, a fait
10 l'objet de plusieurs recommandations
11 d'intervenants, particulièrement en
12 lien avec le plan budgétaire du
13 gouvernement du Québec quant aux
14 attentes à l'égard d'Hydro-Québec.

15 Alors, on s'attend à voir plein de choses, par la
16 suite, qui va nous en parler mais vous allez voir
17 qu'on parle de tout autre sujet. Alors, à partir du
18 deuxième paragraphe, puis là je vous réfère à ce
19 que je vous disais tout à l'heure, on a tout
20 répondu à ce qui est mentionné par la suite au
21 niveau des critiques que l'AHQ-ARQ présente à ce
22 niveau-là, au niveau de la masse salariale entre
23 année témoin, année historique, année de base où je
24 m'y perds moi-même quand je vous en parle, mais on
25 vous a expliqué que le but était de déterminer si

1 la prévision du Transporteur est bonne ou si, à
2 chaque année, elle présente un biais systématique :
3 ce qu'on constate, ce qu'on a constaté et ce qu'on
4 a mentionné.

5 La critique qui a été faite ne m'apparaît
6 pas pertinente, avec respect, et monsieur Raymond
7 l'a expliqué. Alors, je n'y reviendrai pas plus
8 loin mais c'est l'élément qui est discuté et non
9 pas tout ce qu'on vous parlait au niveau du plan
10 budgétaire. D'ailleurs, on ne fait que répéter
11 l'argument qui apparaît déjà soit dans les notes
12 sténographiques, soit dans la preuve. Donc, on ne
13 répond pas aux arguments soulevés par monsieur
14 Raymond, bien que, je pense, ça aurait été de
15 l'objet de la contre-preuve si tant est qu'il
16 fallait qu'on y réponde.

17 Au niveau de IC transport, bien, on en a
18 parlé quand même un petit peu, c'est surtout
19 l'affirmation qui pose problème du président de la
20 division en début d'audience qui vous dit que ça a
21 tendance à s'améliorer ou à baisser - je ne sais
22 pas, s'améliorer est peut-être un meilleur mot - à
23 s'améliorer, alors on voit une tendance.

24 Avec respect, et dans mes questions que je
25 posais déjà et par la suite, je ne vois pas

1 d'amélioration du tout dans les chiffres qui nous
2 sont présentés, et là c'est devenu une boîte un peu
3 noire, si je peux me permettre l'expression, entre
4 guillemets, où il y a plein de chiffres qui
5 devraient changer de place puis, à la rigueur, on
6 en viendrait à déterminer qu'un IC opérationnel va
7 bien, un IC opérationnel qui n'apparaît pas nulle
8 part.

9 Alors, j'ai compris et j'ai pris bonne note
10 que, dans le prochain dossier, ça sera certainement
11 un sujet, j'imagine, peut-être que non parce que ça
12 va être tellement bien expliqué qu'on n'en parlera
13 pas mais, quand même, peut-être on aura des
14 questions, qu'il y aura des explications au niveau
15 de ce qui s'appelle l'IC opérationnel - évidemment,
16 définir plus clairement, bien sûr, puis également
17 au niveau d'une décomposition quelconque, si je
18 peux dire ça comme ça, de la section « Autres » de
19 la fameuse ligne du tableau en 5 où on n'a pas
20 rentré là-dedans, vous nous avez demandé de ne pas
21 trop en discuter de la décomposition de ces lignes-
22 là et des différents items mais on a découvert,
23 nous, que le Transporteur, lui, le décomposait
24 d'une certaine façon parce qu'il nous a parlé d'un
25 IC opérationnel qui n'apparaît nulle part dans le

1 dossier avant qu'on en parle de façon verbale
2 devant vous.

3 Alors, lors du prochain dossier, bien sûr
4 que l'exercice doit être fait, mais il doit être
5 fait pour toutes les années également pour qu'on
6 puisse se comparer d'une année à l'autre. Parce que
7 là, évidemment, on en a entendu parler de la foudre
8 et des feux de forêt mais, ça va de soi, il y a
9 d'autres années qu'il y en a et je vous suggérerai
10 qu'il y en a peut-être à chaque année de moindre
11 ampleur, de plus grande, je ne sais trop, mais il y
12 en a systématiquement. Alors donc, il va falloir
13 faire l'exercice à chaque année pour décomposer le
14 « Autres » pour qu'on puisse se garder une donnée
15 qui nous permet de voir ce qu'on appelle, nous, ce
16 qu'on a appelé, plutôt, au niveau du Transporteur
17 « une amélioration de l'IC transport
18 opérationnel », parce que là il ne faudra pas juste
19 nous arriver avec les dernières années, il faudra
20 refaire le tableau de deux mille neuf (2009) et
21 suivants et, à chaque fois, nous réexpliquer là où
22 vont les points quelque chose pour composer,
23 finalement, le point 30 ou le point 36 ou le point
24 48, et caetera, qui a été repris dans la pièce
25 qu'on a discuté ensemble B-0009 où on voit l'IC qui

1 s'avance et, en enlevant, puis je vous suggère
2 qu'en deux mille treize (2013) on avait enlevé
3 ensemble le calcul, point soixante-dix (0,70) dans
4 le fond, autres feux de forêt et foudre, c'est
5 point trente-huit (0,38) alors vous regarderez les
6 autres chiffres.

7 Je ne suis pas sûr qu'on s'améliore
8 spécifiquement. En fait, on est très semblables à
9 l'année précédente, mais là il faut présumer que
10 les années précédentes on a fait le même exercice :
11 on enlève la foudre puis qu'on enlève les feux de
12 forêt ou d'autres événements hors contrôle qu'on
13 aura pu utiliser ou qu'on pourrait utiliser pour
14 changer le chiffre ou le modifier puis le faire
15 comprendre plus correctement, bien sûr.

16 Écoutez, je termine simplement en vous
17 disant merci de nous avoir permis d'être présents
18 devant la Régie. Ce n'est pas la première fois
19 qu'on est devant la Régie, l'AHQ-ARQ pour le
20 Transporteur, on l'a été dans le dossier de
21 Chamouchouane-Bout-de-l'Île qui est un dossier
22 beaucoup plus spécifique d'investissement mais qui
23 a un impact important au niveau des tarifs, il va
24 de soi. Donc, ce n'est pas la première fois qu'on
25 s'est présentés et qu'on démontre notre intérêt à

1 être ici. On est encore ici pour vous démontrer
2 l'intérêt dans les causes tarifaires. On le sera
3 peut-être dans d'autres dossiers, bien sûr, mais
4 toujours sous cet angle tarifaire là.

5 Il faut comprendre qu'on était aussi dans
6 un contexte de gel de masse salariale où on ne
7 voyait pas ça du tout au dossier, on a été un peu
8 surpris de cet élément-là, je me répète peut-être
9 mais je conclus de cette façon-là puis, aussi,
10 d'une série de demandes de la Régie spécifiques qui
11 n'ont pas été suivies. Là, je ne reprendrai pas la
12 preuve de monsieur Raymond là-dessus, qui n'ont pas
13 été suivies, là, on a parlé d'ordonner ou demander
14 puis faire des distinctions sémantiques ou
15 juridiques peut-être entre les deux, je ne suis pas
16 certain...

17 (11 h 40)

18 Moi, je pense quand vous demandez et vous ordonnez,
19 c'est pas mal la même chose. Bien que je pense que
20 maintenant j'utiliserai le mot « ordonner » pour
21 être plus clair dans ce que je dirai dans nos
22 recommandations de ce que la Régie devrait faire.
23 Parce qu'il y en a qui font de la sémantique là-
24 dessus, mais ceci étant dit, c'est peut-être
25 correct de le faire.

1 Mais, on ne peut pas arriver dossier après
2 dossier avec des éléments pas répondus
3 correctement, je dirais, ce n'est pas le bon mot,
4 mais... de la façon dont la Régie s'y attendrait,
5 tiens, mieux. Et elle le mentionne en début de
6 dossier puis demeurer comme ça puis attendre
7 l'année d'après, et peut-être voir parfois des
8 dossiers pas déposés et parfois d'avoir de la
9 discussion à voir est-ce qu'on va pouvoir le
10 déposer le dossier ou pas le déposer. Alors, il
11 faudrait s'assurer qu'il y ait des dossiers
12 tarifaires à chaque année déjà pour qu'on se suive,
13 mais quand on perd une année, on perd une année sur
14 ces suivis-là, bien sûr.

15 On vous en a parlé au niveau de l'indice
16 composite, là, avec les pairs. Puis peut-être un
17 petit mot pour terminer là-dessus, là. On nous a
18 fait le commentaire qu'on faisait des reproches
19 quant aux moins bien nantis réseaux voisins
20 mettons. Et ce qu'on a fait comme commentaires à ce
21 niveau-là, je pense que monsieur Raymond l'a bien
22 expliqué, là, ce n'est pas tout le monde qui a le
23 même... même parc et les mêmes... les mêmes moyens
24 pour faire face à tout ça.

25 Mais, ceci étant dit, il y a des

1 indicateurs bien intéressants à ce niveau-là qui
2 devraient être regardés avec les pairs, bien sûr,
3 mais il faudra aller au-delà de ça parce qu'il
4 faudrait à ce moment-là peut-être faire des
5 éléments qui sont plus pondérés, des indicateurs
6 plus pondérés au niveau de quand on se compare avec
7 les pairs. Si on a dix (10) fois la grosseur du
8 voisin, bien, peut-être qu'on peut se poser des
9 questions sur quels genres d'indicateurs on tire de
10 ça, si X dans la moyenne, X nombre de transporteurs
11 n'ont pas du tout notre même taille ou sont
12 largement plus petits ou à d'autres endroits, ceci
13 dit, géographiquement au niveau de la température.

14 On a déjà dit qu'il y avait d'autres
15 endroits où il faisait froid, mais il y a d'autres
16 endroits où il fait plus chaud aussi. Alors, tout
17 ça doit être tenu en compte peut-être. Mais, ceci
18 étant dit, ça devrait au moins être des indices qui
19 seraient un peu plus pondérés, qui nous
20 permettraient de revoir ou de remettre tout le
21 monde dans la même perspective. C'était un
22 commentaire qui a été fait par monsieur Raymond sur
23 cet aspect-là spécifiquement.

24 Je reviens dans l'argumentation, on fait le
25 commentaire qu'on amène d'autres façons de baliser

1 avec les mêmes pairs en question. Bien oui, c'est
2 toujours un élément intéressant, mais peut-être que
3 là ce qu'on a dit de plus et ce qui n'a pas été
4 répondu, c'est qu'on a suggéré de le faire de façon
5 pondérée.

6 Alors, en vous remerciant beaucoup pour le
7 temps que vous m'avez accordé. Je ne sais pas si
8 vous avez des questions.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Maître Cadrin, ça a été clair. Nous vous
11 remercions.

12 Me STEVE CADRIN :

13 Merci à vous également.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Bonne fin de journée, Maître Cadrin. Merci.

16 Bonjour, Maître Turmel.

17 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

18 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Madame la
19 Régisseuse. Bonjour, Monsieur le Régisseur. Alors,
20 je dépose un plan d'argumentation. La première
21 copie étant l'original et le reste pour la Régie et
22 les intervenants et HQ.

23 Alors, pendant que madame donc le Greffière
24 distribue le plan d'argumentation, donc mon plan de
25 présentation après se déclinera en quatre... quatre

1 aspects. Donc, quelques remarques préliminaires sur
2 les questions que vous nous avez soulevées, là, ici
3 et là. Ensuite, parler de la formule paramétrique
4 de la Régie, parler de la progression salariale et
5 enfin parler de la gestion documentaire et de la
6 gestion du matériel, le coût relié à ces questions.

7 Alors donc, pour la FCEI aujourd'hui, on
8 est très content d'être ici ce matin. Vous verrez
9 donc dans mon plan d'argumentation, sous la
10 remarque générale, premièrement, quels étaient les
11 enjeux que la Régie... que la FCEI a soulignés.
12 Donc, je vous réfère, et je n'irai pas lire, mais
13 dans notre demande d'intervention, nous avons
14 spécifiquement identifié comme il se doit, là, les
15 demandes, les champs d'intérêt. Et nous nous y
16 sommes tenus à ces questions-là, notamment
17 salariale, de progression de coût. Et la preuve
18 donc s'est limitée cette année dans ce dossier-ci à
19 ces questions. Donc, je vous réfère Demande
20 d'intervention, aux paragraphes 9 à 12.

21 Alors, d'entrée de jeu, puisque tout le
22 monde répond à votre question liminaire, Monsieur
23 le Président, qu'a à dire la FCEI là-dessus?

24 Alors, bon, écoutez, moi, ça fait quand
25 même depuis mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit

1 (1998) que je navigue à la Régie, à la Régie et au
2 début à l'époque et après, depuis l'an deux mille
3 (2000) pour la FCEI ou deux mille un (2001).

4 Alors, qu'en est-il de la nécessité d'une
5 séance d'informations par HQT avant la demande
6 d'intervention? Je pense qu'il est correct de dire
7 que depuis longtemps on a essayé la formule des
8 séances d'intervention... des séances
9 d'informations ici et là dans différents dossiers.
10 Parfois c'était utile, parfois c'était moins utile.
11 Ce que je retiens du tronc commun, c'est que
12 souvent HQ déposait son dossier et, à la séance
13 d'informations, représentait un PowerPoint qui est
14 un peu l'amalgame ou l'idée générale de sa
15 présentation. Donc, c'est vrai, c'était du travail
16 additionnel pour HQ qui n'apportait rien, de leur
17 point de vue, à ça. Et en ce sens-là, quant à
18 l'aspect matériel que HQ pouvait apporter à une
19 séance d'informations, je n'y voyais... je n'y
20 voyais peu d'intérêt parce que ce qu'on y déposait,
21 c'était... c'est une représentation du dossier.

22 Sauf que ce que je retiens quand même, ces
23 séances-là ont toujours été utiles pour les
24 questions-réponses hors... « hors preuve », entre
25 guillemets, qui ne sont pas notées, là, au dossier.

1 Il n'y a pas de sténo... il n'y a pas de notes
2 sténos. Et souvent c'est l'occasion pour les
3 analystes, qui ont un jour voulu être avocat, de
4 poser leurs questions et déposer mieux que leur
5 procureur, plus souvent qu'autrement. Hein! C'est
6 vrai, hein! Et somme toute, en général, moi j'ai vu
7 quand même plusieurs séances où que ça a été utile.

8 Et là je me retrouve à revoir... à comparer
9 à ce qui se fait en Ontario. À la Commission de
10 l'énergie de l'Ontario, sauf erreur, il y a un
11 processus où... et là qu'on ne prenne pas au mot
12 correctement, mais j'ai participé moi-même à
13 quelques processus en Web, Web diffusion, où on
14 pouvait poser des questions-réponses sur un
15 document qui avait été déposé.

16 (11 h 45)

17 Alors pourquoi on ne penserait pas à une formule
18 qui ressemblerait à la suivante sur la foi donc du
19 dossier déposé par le Transporteur. En temps utile,
20 là, la Régie jugera avant demandes d'intervention
21 plutôt que de déplacer une pléthore, un nombre
22 important de personnes. Et Dieu sait que, moi, je
23 suis le moins loin avec la Régie, je suis dans le
24 même... Moi, je n'ai pas de problème à me déplacer.
25 Mais quand même c'est de l'énergie se déplacer.

1 utilise le Web depuis très très longtemps, mais là-
2 dessus elle pourrait marquer une évolution. Parce
3 que, tu sais, on pourrait, là, faire, je ne sais
4 pas, Régie Web2.0. C'est ça. Alors donc, voilà.

5 Moi aussi, je dois quand même remercier HQ
6 d'avoir adopté l'approche du commentaire. Oui,
7 Monsieur Pilotto.

8 M. LAURENT PILOTTO :

9 Maître Turmel, ce que vous proposez c'est à quel
10 moment dans le dossier?

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Bien, dans la foulée de la question de maître
13 Turgeon, évidemment, il faut que ça nous serve, il
14 faut que ça serve à la Régie, il faut que ça serve
15 aux intervenants. Donc, certainement avant la
16 demande d'intervention pour qu'on ait une demande
17 d'intervention qui soit plus centrée. Quoique, de
18 manière générale, les intervenants habituels devant
19 la Régie finissent toujours par quand même avoir à
20 se centrer. En tout cas, je dis ça de manière
21 générale, Monsieur le Président. Peut-être que ce
22 n'est pas le cas dans certains... Mais, en général.

23 Mais ça peut permettre d'être encore plus
24 détaillé et plus focussé, si c'est un mot français,
25 puis ça permet aussi au Transporteur de voir là où

1 sont peut-être pas, bien la faiblesse ou les zones
2 davantage grises de leur preuve.

3 Alors donc, j'étais dans mes remerciements
4 à HQT, mais on m'a interrompu.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Mais vous pouvez continuer. Profitez-en, là.

7 Me ANDRÉ TURMEL :

8 Je blague, Monsieur Pilotto. Simplement pour dire
9 alors, nous aussi, nous avons apprécié et puis on
10 espère, je ne sais pas si HQD va nous faire la même
11 chose cette année.

12 Mais, tu sais, on a le sentiment quand HQT
13 prend le temps de lire nos preuves, en général on
14 sait qu'il le lisait, mais prend le temps de faire
15 une analyse critique, hein! Puis qu'on l'aime ou
16 qu'on ne l'aime pas, au moins de dire, bon, ils
17 l'ont lue, ils l'ont regardée, ils la commentent.
18 Bien, ça amène des débats plus constructifs puis on
19 a l'impression que les intervenants sont pris au
20 sérieux. Je ne dis pas qu'ils n'étaient pas pris au
21 sérieux auparavant, mais là la moutarde ou le tout
22 se cristallise. En tout cas. Et le message de mon
23 analyste et le mien c'est que c'est une belle
24 trouvaille puis on espère que ça demeure.

25 Mais, évidemment, après les fleurs vient le

1 pot. Un petit pot, on s'entend. Dans le dossier...
2 et ça va terminer ma remarque préliminaire. Dans le
3 dossier ce matin, l'argumentation écrite de
4 soixante et une (61) pages, ça aussi c'est une
5 première. Comment dire, soixante (60) pages de
6 texte bien tassé dans une argumentation, on n'a pas
7 été habitué à ça à la Régie par HQ. Et ce que ça
8 amène comme problème, et je vais vous dire qu'il y
9 en a un problème, c'est que dans certains cas on a
10 tendance peut-être à y faire de la nouvelle preuve
11 ou de la preuve qui n'a pas été introduite
12 correctement.

13 Et j'ai un exemple et je vais revenir tout
14 à l'heure, c'est à la page 37 de 61. Gardez ça en
15 note. On lira pas dans les détails, mais sur un
16 point, évidemment le point qui m'intéresse,
17 progression salariale, on y ajoute, là, on parle
18 d'un cinq pour cent (5 %) qui correspond à un taux
19 pondéré, et caetera. J'y reviendrai. Mais, quant à
20 nous, on a vérifié et validé avec le temps que l'on
21 avait, monsieur Gosselin à Québec, et caetera. Et,
22 quant à nous, il y a ici un élément qui n'a pas été
23 discuté clairement ou présenté en preuve. Et sur ce
24 simple commentaire là je pourrais vous demander de
25 ne pas tenir compte du paragraphe que je vous dirai

1 tout à l'heure.

2 Je ne sais pas s'il y a d'autres passages,
3 mais j'invite la Régie, puis je ne dis pas qu'HQT
4 est de mauvaise foi, mais parfois quand on ajoute
5 de l'information, entre ce qui a été discuté puis
6 ce qu'on rajoute des fois la nuance est tenue.
7 Alors donc, ça termine mes remarques préliminaires,
8 Monsieur le Président.

9 Alors maintenant j'aborde le deuxième volet
10 de notre argumentation, soit la formule
11 paramétrique de la Régie. Je pense que dans la
12 preuve de la FCEI on a bien expliqué que dans le
13 dossier 3706-2009 on a rappelé que la Régie, bon,
14 avait rejeté une demande d'ajustement de point deux
15 pour cent (,2 %) et on a rappelé pourquoi au taux
16 d'inflation utilisé dans la formule sur la base que
17 la Régie disait :

18 L'application de cette formule vise à
19 établir un ordre de grandeur plus haut
20 qu'à un niveau précis des CNE
21 autorisées.

22 (11 h 50)

23 On a compris ça, le FCEI, et on... Mais,
24 au-delà de la décision D-2010-39, la FCEI estime
25 qu'aujourd'hui... tu sais, quand la Régie rend des

1 décisions puis elle établit un principe, quelques
2 années plus tard on peut, pour des bonnes raisons,
3 amener la Régie à dire : « Bien, voilà, c'est un
4 bon principe mais je vais l'adapter un petit peu »
5 ou le « tweaker », comme on dit, dans certains
6 cercles, là. Nous on pense que c'est un cas, un cas
7 de figure cette année parce que... Donc, la Régie
8 devrait revoir sa décision et retenir les
9 paramètres réels de deux mille treize (2013) et
10 deux mille quatorze (2014) pour les fins de
11 l'appréciation de la formule dans le présent
12 dossier.

13 Pourquoi? Parce qu'il y a une ampleur
14 importante dans les écarts entre les paramètres
15 prévus et réels et leur impact sur le résultat de
16 la formule. C'est vrai que, dans le dossier
17 3706-2009, l'impact de l'écart d'inflation était
18 d'un point huit million (1.8 M). Et là, à chaque
19 fois, on dit, un point huit million (1.8 M), c'est
20 sûr que, sur la base tarifaire et/ou le revenu
21 requis, c'est une goutte d'eau mais on fonctionne,
22 nous, les intervenants, sur la base de la
23 multiplicité des gouttes d'eau.

24 Dans présent dossier l'ajustement proposé
25 est de quatre point quatre millions (4.4 M). Et là

1 on trouve que c'est quand même fort, c'est
2 important, c'est le tiers de la hausse demandée
3 pour les charges nettes d'exploitation. Ce qui en
4 modifie l'ordre de grandeur et permet à la formule
5 de mieux jouer son rôle... ce qui en modifierait
6 l'ordre de grandeur et qui permettrait à la formule
7 de mieux jouer son rôle de balise face à
8 l'inflation.

9 La FCEI estime que les données réelles
10 devraient être utilisées de façon systématique,
11 quand on les a, quand elles sont disponibles, pour
12 remplacer les données prévues dans tous les cas. On
13 comprend, là, le mode prévisionnel mais, quand on a
14 du réel, pourquoi s'en priver? Ce que l'on propose
15 ne recèle aucune complexité à l'exercice et
16 améliore l'utilité de la formule.

17 De toute évidence, la Régie recherche, par
18 la formule, un ordre de grandeur assez fin. On a
19 compris ça. Sinon, il lui suffirait de regarder les
20 coûts de l'année historique pour obtenir l'ordre de
21 grandeur désiré. Or, l'utilisation systématique de
22 paramètres prévus plutôt que réels pourrait
23 rapidement fausser la mesure de l'ordre de grandeur
24 recherché par la Régie. Enfin, sur cette question :
25 Ne pas utiliser les paramètres réels revient à

1 limiter l'utilité de la formule.

2 Maintenant je change de sujet et j'aborde
3 la question de la progression salariale. Donc, dans
4 l'approche initiale de la Régie... « de la Régie »,
5 pardon, de la FCEI, la question c'était, de manière
6 générale, l'effet des progressions salariales sur
7 une longue période devrait être nul à long terme.
8 Et, dans les faits, c'est un principe qui a été, je
9 pense, corroboré par les témoins de HQT. Sur le
10 principe général. La FCEI s'attend à ce que le taux
11 de départ à la retraite soit corrélé négativement
12 avec la progression salariale. C'est-à-dire que
13 lorsque le taux de départ à la retraite est
14 supérieur à la moyenne, la progression salariale
15 devrait tendre à être négative et inversement.

16 La FCEI, dans son analyse des dossiers
17 précédents, a noté que la notion de progression
18 salariale est invoquée de manière récurrente et
19 constante depuis plusieurs années par HQT pour
20 justifier la croissance de la masse salariale. Et
21 là ce n'est pas de la nouvelle preuve que je vous
22 mets ici, ça c'est... les chiffres que vous voyez,
23 cinq point quatre millions (5.4 M) cette année,
24 deux point huit (2.8) l'année passée, cinq point
25 quatre (5.4) en deux mille douze (2012)... en deux

1 mille treize (2013), pardon, trois point six
2 millions (3.6 M) en deux mille douze (2012), quatre
3 point deux millions (4.2 M) en deux mille onze
4 (2011), cinq point trois millions (5.3 M) en deux
5 mille dix (2010) et trois millions (3 M) en deux
6 mille neuf (2009). C'est la résultante de la note
7 de bas de page 5 de la preuve, de l'analyse de
8 monsieur Gosselin.

9 Donc, ce n'est pas mineur, c'est récurrent.
10 Et, nous, on se demande, bien, écoute, à quel
11 moment ça va arrêter? C'est toujours en mode
12 positif alors que même le Transporteur nous indique
13 qu'il pourrait y avoir des années où ça pourrait
14 être en mode négatif. Mais on n'a pas encore vu ça.

15 Alors, l'effet des progressions salariales
16 est systématiquement haussier, comme je viens de
17 vous... comme la preuve l'a démontré. Les
18 importants départs à la retraite depuis quelques
19 années rendent cette observation encore plus
20 surprenante. HQT, je vous l'ai mentionné, donne
21 raison à la FCEI sur le principe. Je vous réfère
22 aux notes sténographiques du vingt-quatre (24)
23 novembre deux mille quatorze (2014), aux pages 199
24 à 202.

25 Et, enfin, ce qui nous a surtout plus

1 surpris, c'est qu'on peut chipoter sur les
2 résultats mais la question qu'on revient tout le
3 temps c'est : Quelle est la méthodologie? Hein,
4 ici, on fonctionne dans un monde : « Avez-vous une
5 méthodologie? Y a-t-il une formule? Est-elle exacte
6 ou pas? » Et, en témoignage donc, HQT a dit :
7 « Bien, notre méthodologie, c'est les chiffres
8 qu'on vous donne puis c'est un peu une
9 estimation. »

10 On a été surpris de se faire dire, nous, la
11 FCEI, qu'il n'y avait pas vraiment de méthodologie
12 autrement que c'était les chiffres qu'on nous
13 donnait. En tout cas, du point de vue de notre
14 analyse et de notre analyste, cette méthodologie-
15 là, elle est peut robuste et puisque la robustesse
16 d'une méthodologie est toujours un terme cher aux
17 économistes, puis c'est important, est-ce qu'elle
18 capture bien les informations qu'on cherche à
19 obtenir? On ne pense pas, nous, que cette... tel
20 que présenté, ça donne l'information souhaitée.

21 Alors donc, notre recommandation à cet
22 égard c'est... et c'était la recommandation de
23 monsieur Gosselin, c'est que ça mérite un
24 encadrement méthodologique plus rigoureux. Ce n'est
25 pas une grosse affaire, hein. Disons que, l'année

1 prochaine, revenez-nous avec force détails. La
2 formule que vous souhaiterez mais la formule qui
3 donnera un peu plus, là, d'explications.

4 (11 h 55)

5 J'ai noté donc que les coûts de cette
6 progression salariale depuis deux mille sept (2007)
7 sont importants. Et, là donc, je me permets
8 maintenant de quitter mon texte et pour vous
9 demander de prendre l'argumentation écrite de mon
10 confrère à la page 37. Dans sa critique qu'il fait
11 de la proposition de la FCEI ou de la discussion
12 que l'on a faite, justement, à la page donc 37 de
13 61, mi-paragraphe, mon confrère maître Fréchette
14 indique :

15 Dans sa formule, la FCEI utilise une
16 pondération de 80 % dans la
17 détermination de la progression
18 salariale (40 % X 80 % X 5 % = 3,2 %),
19 en prétendant que les employés en
20 progression salariale ont un salaire
21 moyen correspondant à 80 % du salaire
22 de ceux qui prendront leur retraite.

23 Jusque-là, ça va bien. À notre avis, c'était dans
24 la preuve. Ça a été discuté. Et, là, on ajoute :

25 Or, cette variable n'a pas à

1 intervenir dans la formule puisque le
2 5 % correspond déjà à un taux pondéré
3 en fonction des différents niveaux
4 salariaux propres à chacun des
5 employés en progression.

6 Fin de citation. J'ai beaucoup d'estime pour maître
7 Fréchette. C'est un bon avocat. Mais je ne sais pas
8 si c'est de sa plume et si c'est de son... Mais
9 quant à moi, ce n'est pas un argument en droit ou
10 en... On ne voit ça nulle part dans la preuve. Et
11 je pense que c'est de la substance économétrique,
12 si on me permet, si on me passe l'expression, et je
13 pense que ce volet-là devrait certainement être
14 retiré de la preuve.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Maître Fréchette, est-ce que vous allez intervenir
17 maintenant ou vous voulez intervenir en réplique?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Deux instants. Je vais revenir en réplique. Mais je
20 veux rassurer mon collègue sur le principe que je
21 suis tout à fait d'accord avec lui. Si, pour une
22 raison ou pour une autre, on a... je veux dire, la
23 langue a fourché ou la plume a fourché, on fera les
24 redressements qu'il faut lors de la réplique, puis
25 on vous demandera... sinon on vous fournira les

1 références correspondantes.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Parfait. Merci.

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 Et simplement pour... Mais ceci étant dit, si
6 jamais ça se retrouvait dans la preuve, tout ça, et
7 permettez-moi de commenter quand même sur ce
8 paragraphe-là. On peut quand même apporter un... Ce
9 commentaire soulève des questions. Au-delà de ce
10 que... Nous, on pense que ce n'était pas dans la
11 preuve. Si on fait abstraction du point... du fait
12 que ça a été ajouté dans la preuve, là, si le cinq
13 pour cent (5 %) inclut la pondération... Là, je
14 vais vous lire, bien honnêtement, un passage pour
15 les fins des notes sténographiques, mais qui est...
16 Bon. Écoutez... Attendez-moi un instant!

17 J'apprécie le commentaire de mon confrère.
18 Tout à fait. Non, non. Non, c'est un bon
19 commentaire.

20 LE PRÉSIDENT :

21 D'ailleurs sur ce point-là, rassurez-vous, si
22 jamais, parce que, effectivement, soixante et une
23 (61) pages, puis maître Fréchette a fait une bonne
24 présentation de ces soixante et une (61) pages, on
25 comprendra qu'il y a peut-être des gens dans le

1 fond de la salle qui ont réussi à le lire, du moins
2 rapidement. Ce n'est pas notre cas. Et je suis
3 certain que maître Fréchette a agi de très bonne
4 foi, et caetera. Si jamais en cours de relecture,
5 parce que vous savez que, nous, on va partir, on va
6 relire vos mémoires, après ça on va lire les notes
7 sténos, après ça on va relire tout ce qui a été
8 imprimé, et si jamais la Régie s'apercevait qu'il
9 s'était glissé dans les soixante et une (61) pages
10 ou dans d'autres commentaires écrits qu'on nous a
11 déposés, ça peut être ceux de maître Sicard ou ceux
12 de maître Lussier, à ce moment-là, nous allons les
13 isoler et nous allons le dire dans la décision
14 qu'on n'a pas pris en compte telle chose ou qu'on
15 considérerait que ça ne faisait pas partie du débat
16 et que personne a pu se prononcer sur cet aspect-
17 là. On s'entend tous là-dessus. Je pense que ça
18 fait partie de notre job.

19 Me YVES FRÉCHETTE :

20 Si vous permettez, Maître Turmel. Je peux vous dire
21 que c'est une préoccupation constante pour nous
22 tous. Ce n'est pas l'ouvrage d'un seul homme ou
23 d'une seule femme. Ce qu'on vous offre, c'est
24 toujours une somme. Mais ce que je peux vous dire,
25 c'est qu'on a toujours le souci de l'incarner dans

1 la preuve documentaire et dans les témoignages et
2 de vous insérer les références. Alors, je vais
3 vérifier avec maître Turmel, puis si... ce que
4 maître Turmel avance. Puis je ne veux pas le priver
5 de plaider, là. Si, à la réplique, on en venait à
6 la conclusion de vous fournir la référence, là,
7 soyons bon prince, il pourra peut-être...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Il pourra peut-être répliquer à ce moment-là, lui
10 donner une observation.

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Je ne sais pas. Ou trouver une façon.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Oui.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 On pourra à la pause qui vient, on pourra prendre
17 deux minutes pour en discuter.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Tout à fait. Mais on se comprend, on se comprend,
20 Maître Fréchette, qu'on sait tout à fait que vous
21 avez déposé ceci avec la meilleure foi possible.

22 Me YVES FRÉCHETTE :

23 Tout à fait.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Mais si on voit des choses, on va tout simplement

1 l'écarter, et on le dira dans la décision.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 C'est bien.

4 LE PRÉSIDENT :

5 On revient avec vous, Maître Turmel.

6 Me ANDRÉ TURMEL :

7 Merci. Et j'ajouterais donc... Merci pour la
8 courtoisie, Maître Fréchette. Je voudrais que, nous
9 aussi, on vous dit que, après une première analyse,
10 on voit qu'il y a une difficulté, mais écoute, on
11 n'est pas parfait non plus, nous de notre côté. Si
12 jamais il s'avérait que mes propos ce matin étaient
13 un petit peu différents de ce que j'ai dit, bien,
14 évidemment, c'est suite à une analyse qui s'est
15 faite en une demi-heure ce matin. Alors, sur ce
16 compte, donc je ne commenterai pas plus avant ce
17 paragraphe-là. Je ne commenterai pas. Évidemment,
18 si jamais c'est dans la preuve et si jamais mon
19 confrère commente, bien, je demanderai la
20 permission, par écrit, d'envoyer un petit passage,
21 le cas échéant, à la Régie.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Tout à fait. Allez-y!

24 (12 h 05)

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Je vous remercie. Alors donc si je reviens, donc,
3 aux recommandations... Mais, très... Ceci,
4 permettez-moi avant de parler de recommandations.
5 Sur cette même question, à tous égards, nous, c'est
6 un peu ce « limbo » réglementaire, ça nous indique
7 que, à l'égard de la méthodologie, on se cherche
8 peut-être et j'invite la Régie à réfléchir, dans sa
9 décision, sur cette question. Voilà.

10 Donc, ça me permet d'atterrir en
11 recommandations. Dans le présent dossier, les
12 progressions salariales sur les salaires de base en
13 deux mille treize (2013), deux mille quinze (2015)
14 sont, dans la preuve du Transporteur, toute chose
15 étant égale par ailleurs, de cinq point quatre
16 millions (5,4 M).

17 La FCEI, elle, verrait plus tôt de son
18 analyse un point quatre million (1,4 M) donc la
19 recommandation que nous vous faisons, qu'avait
20 faite monsieur Gosselin, et je redis un peu ce qui
21 avait été mentionné, c'est que ce moins quatre
22 millions (-4 M) sur les salaires de base qu'on
23 recommande ajouté à un moins deux point sept
24 millions (-2,7 M) sur les autres éléments de la
25 masse salariale identifiés dans la preuve nous

1 invite à vous recommander, donc, un retrait ou une
2 coupure de six point sept millions (6,7 M) du
3 revenu requis proposé par le Transporteur.

4 Et, enfin, pour le prochain dossier
5 tarifaire, formellement, de démontrer le bien-fondé
6 de la méthodologie et de l'estimation des
7 paramètres de celle-ci, démontrer que cette
8 méthodologie produit des résultats compatibles avec
9 une analyse employé par employé des progressions
10 salariales.

11 Ce qu'on veut, c'est vraiment, puis vous
12 avez vu, la FCEI chercher par des engagements 1, 2,
13 3 la durée de l'emploi moyen d'une personne qui
14 prend sa retraite, le salaire moyen à l'embauche,
15 le salaire moyen à la retraite, tout ça parce qu'on
16 cherche à comprendre un peu l'impact sur les coûts.
17 Peut-être qu'ultimement on fera une preuve
18 convaincante que tout est beau, parfait, bien on
19 aura avancé, on aura simplement avancé.

20 Alors, donc, dernier point avant le
21 déjeuner : gestion documentaire et gestion de
22 matériel. C'est un point, sauf erreur, qui n'a pas
23 été commenté par HQT ni en preuve commentée à
24 l'audience ni par mon confrère dans son document,
25 sauf erreur.

1 Alors, la preuve démontre qu'il y a une
2 croissance des coûts des domaines gestion
3 documentaire et gestion du matériel du centre de
4 services partagés malgré une baisse substantielle
5 des services requis par le Transporteur. Bon, c'est
6 assez mathématique : il y en avait puis il y en a
7 moins et les coûts de réduction y associés étaient
8 nettement moindres que les coûts de réduction en
9 volume.

10 Le tout apparaît modeste en valeur absolue
11 mais ces hausses sont étonnantes considérant la
12 baisse appréciable des services requis. Souvent,
13 nous, ou quand monsieur Gosselin, notre analyste,
14 identifie ce lapin, parfois on se fait dire, puis
15 on le reconnaît, bon, puis on avait mal ciblé le
16 lapin mais parfois le lapin devient plus gros qu'on
17 pensait mais ici, plus étonnant encore, c'est
18 qu'avec monsieur Veci - avec qui on a eu une bonne
19 discussion - HQT ne sait pas pourquoi ou comment
20 expliquer cet état de fait alors c'est un peu ça
21 aussi qui nous a surpris.

22 Peut-être que lui, monsieur Veci, n'avait
23 pas l'explication au bout de sa main mais, de
24 manière générale, j'ai compris que, puis je peux me
25 tromper, que HQT n'avait pas, ne savait pas comment

1 expliquer ça.

2 Alors, la recommandation, sans surprise,
3 c'est d'ordonner à HQT d'assurer un meilleur suivi
4 permettant de comprendre et d'expliquer l'évolution
5 des coûts et des volumes reliés à la gestion du
6 matériel et à la gestion documentaire.

7 En conclusion, bien, je vous remercie pour
8 votre écoute et, donc, c'est l'argumentation de la
9 FCEI. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Merci Maître Turmel. On n'a pas de questions? Il
12 est une heure cinq (13 h 05) (sic). Oui, Maître
13 Fréchette?

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Moi, je m'en remets à vous. Il nous reste deux
16 collègues au niveau de la plaidoirie puis monsieur
17 le sténographe aussi qui est sollicité depuis tôt
18 ce matin qui veut aller dîner. Bon, bien, alors on
19 se revoit puis il y aura à prévoir tout de même une
20 petite période de pause pour la réplique.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Oui, tout à fait.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 C'est bien.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donc, nous aurons une période de café allongée.

3 Alors, écoutez, Maître Hamelin, on m'a dit dans
4 l'oreille que vous en aviez pour dix (10) minutes.

5 Est-ce que vous préféreriez passer ce matin?

6 Me PAULE HAMELIN :

7 Je vais demeurer pour la réplique.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Bon. O.K. Donc, si vous demeurez pour la réplique,
10 on va aller dîner si vous voulez bien. Merci Maître
11 Hamelin. Donc, il est presque et dix, on revient à
12 treize heures vingt-cinq (13 h 25) avec maître
13 Hamelin et maître Neuman et après ça une pause et
14 après ça la réplique. Merci et bon appétit.

15

16 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18

19 (13 h 26)

20 Me YVES FRÉCHETTE :

21 Avec votre... Ah! Excusez-moi.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Non, je vous en prie. Allez-y.

24 Me YVES FRÉCHETTE :

25 Non, non.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Non, non, je veux dire, j'allais céder la parole.

3 Alors, je vais vous la céder à vous pour commencer.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Alors, merci pour votre bonjour de l'après-midi et
6 puis je ne voulais pas, encore une fois,
7 primesautier, hein! Vous le savez, moi, toujours
8 prêt. J'ai été scout. Alors, bonjour à tous. Yves
9 Fréchette pour le Transporteur. Un petit mot en
10 suivi de ce que maître Turmel abordait
11 précédemment.

12 Alors, sur l'extrait dont on... dont il...
13 qu'il a mentionné ce matin, la référence...
14 Attendez. Je me demande si ce n'est pas monsieur
15 Verret qui a mon...

16 LE PRÉSIDENT :

17 Donc, on parle à la page 37?

18 Me YVES FRÉCHETTE :

19 Oui, c'est ça. Je vais simplement... Alors, j'ai la
20 référence.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Donc, la référence sur la question du taux pondéré?

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui, c'est ça. Alors... Donnez-moi deux secondes,
25 vous allez voir. Alors, vous allez... le texte, le

1 bout de texte que maître Turmel vous soulignait ce
2 matin, la référence, et c'est une... l'endroit où
3 c'est traité par monsieur Veci dans son témoignage,
4 c'est au Volume 2 du vingt-cinq (25) novembre, à la
5 page... de la page 187 ligne 10 à la page 188 ligne
6 2.

7 À partir de ce... Et si je vais dans
8 l'argumentaire, alors la conclusion que l'on tire
9 provient de ce témoignage-là et c'est ce qu'on
10 retrouve dans l'argumentaire. Donc, ce n'est pas
11 textuellement et je vous l'admets, c'est la
12 conclusion qui découle de ce qui est... de ce qui
13 est dit dans les notes sténographiques par le
14 témoignage de monsieur Veci.

15 Mais, pour éviter, là, de... que maître
16 Turmel revienne puis tout ça puis tout ça, ce qu'on
17 vous propose, donc je vous ai donné les références
18 et ce sur quoi on s'était établi... prononcé
19 pour... ce sur quoi d'où ça venait ce petit bout-
20 là, mais on est... on est d'accord, là, à la
21 lumière de... de ce que... du propos que je viens
22 de vous dire, là, de retirer donc la ligne qui a
23 été identifiée ce matin par maître Turmel au
24 deuxième paragraphe de la page 37 qui débute par le
25 terme « hors » et qui se termine par le terme

1 « progression ».

2 LE PRÉSIDENT :

3 Parfait.

4 Me YVES FRÉCHETTE :

5 Alors, vous avez la référence tout de même, mais...

6 Bon.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Tout de même. Parfait.

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Dans la mesure où ce n'est pas précis, là, telle
11 quelle, c'est une conclusion qui est inférée d'un
12 témoignage. Alors, on retire la...

13 LE PRÉSIDENT :

14 Parfait. Merci, Maître Fréchette, j'ai bien pris en
15 note. Et je vois que maître Turmel opine de la
16 tête. Merci, Maître Turmel. Maître Hamelin, comment
17 allez-vous?

18 PLAIDOIRIE PAR Me PAULE HAMELIN :

19 Ça va bien. Bonjour, Monsieur le Président. Paule
20 Hamelin pour Énergie Brookfield Marketing. Bonjour,
21 Madame, Monsieur les Régisseurs.

22 Alors, j'ai annoncé que j'allais être
23 brève, je vais être brève. La raison de... étant
24 que j'avais... essentiellement, nous avons ciblé
25 deux sujets bien pointus. Compte tenu du fait que

1 ça ne sera pas très très long, je n'ai pas
2 d'argumentation écrite à vous remettre. Alors, je
3 vais vous livrer essentiellement la teneur des
4 propos directement devant vous.

5 Vous me permettez de faire une remarque
6 préliminaire au niveau de justement l'intervention
7 d'EBM dans le présent dossier. Comme je vous l'ai
8 dit, bien, on a ciblé essentiellement deux sujets
9 au départ qui étaient la planification et la
10 commercialisation. Ce ne sont pas des sujets qui
11 ont été des enjeux majeurs dans le présent dossier,
12 ils l'ont été dans le passé, mais dans le présent
13 dossier, on a quand même voulu continuer notre
14 présence jusqu'à l'audience et je vous explique
15 essentiellement pourquoi.

16 On pense, mais naturellement EBM est un
17 client important du service de transport, donc tout
18 ce qui est question de tarification nous est très
19 importante, naturellement. Les questions de
20 commercialisation de planification également.

21 Même si ce n'étaient pas des enjeux à ce
22 point-là très très débattus dans le présent
23 dossier, on pensait que c'était important de
24 demeurer présent parce que naturellement à partir
25 du moment où on retire notre intervention, on n'a

1 plus l'opportunité de, si jamais on veut redresser
2 certaines choses au niveau de la preuve, si on
3 apprend des faits nouveaux dans le cadre de la
4 preuve, les... certaines présentations de la part
5 des intervenants. Alors, pour nous, c'était
6 important de demeurer présent.

7 Et je tenais à le dire parce que ça peut
8 faire une nuance en disant « bien, leur... ils
9 n'ont pas déposé de preuve » mais on considère
10 quand même qu'il y a certains des points que l'on a
11 fait valoir au niveau du présent dossier qui
12 méritaient quand même notre présence devant vous.
13 Alors, je ferme la parenthèse là-dessus parce que
14 c'est un petit peu... Je pense que c'est la
15 deuxième fois que l'on fait ça, on l'a fait déjà
16 dans un dossier du Distributeur où on n'a pas
17 déposé de preuve, mais au niveau de contre-
18 interrogatoires, des fois on voit certains, on n'a
19 pas besoin nécessairement de déposer une preuve.
20 Mais dans le cadre d'un contre-interrogatoire, on
21 peut pousser un peu plus loin certains enjeux et,
22 malgré tout, on pense que notre présente est
23 nécessaire.

24 (13 h 32)

25 Alors les deux sujets que je voulais

1 aborder très brièvement sont la planification et la
2 commercialisation. Au niveau de la planification,
3 EBM ce que l'on voulait s'assurer c'est du suivi
4 des décisions passées à ce niveau-là. On a été,
5 comme je vous l'ai dit, très présent et très actif
6 dans certains dossiers passés, notamment au niveau
7 du processus d'information et d'échanges au niveau
8 de la planification du réseau de transport qui, par
9 le biais de l'annexe K. Alors on a été très très
10 présent à ce niveau-là et on voulait s'assurer du
11 suivi des décisions passées à ce niveau-là.

12 On prend acte du fait que le Transporteur a
13 fait deux séances d'information et qu'il a
14 également déposé dans le présent dossier, suite à
15 la demande de la Régie, le rapport de ses
16 rencontres qui se retrouve à la pièce HQT-10,
17 Document 1.1.

18 À ce niveau-là, je vous mentionne que dans
19 la plaidoirie écrite de mon confrère, sur la
20 question de la planification et plus
21 particulièrement de l'annexe K, il reprend un
22 commentaire, des commentaires de l'AQCIÉ-CIFQ à
23 l'effet que cette question-là doit demeurer, selon
24 eux, en suivi administratif et non pas un sujet
25 tarifaire. Là-dessus j'aurais peut-être quelques

1 remarques à faire.

2 Tout d'abord, on comprend que les
3 rencontres au niveau de l'annexe K se font
4 effectivement pas dans le cadre du dossier
5 tarifaire mais en marge du dossier tarifaire, que
6 le rapport qui est déposé l'est fait comme dans le
7 cadre de ce dossier-ci en suivi administratif.

8 Par contre, ce que je tenais à mentionner
9 là-dessus c'est qu'il se pourrait fort bien que
10 certains des aspects qui sont discutés lors des
11 rencontres de l'annexe K puissent devenir un sujet
12 d'ordre tarifaire parce qu'il est question,
13 naturellement, de planification.

14 Et l'objectif de tout ça c'est plus
15 d'échanges, plus d'informations et on prend pour
16 acquis que, maintenant, le processus d'échanges et
17 d'informations fait partie en quelque sorte de la
18 planification du Transporteur, qu'il fait partie
19 prenante du processus de planification du
20 Transporteur.

21 Donc, il pourrait arriver que certains
22 sujets ou certaines choses qui ne sont pas abordées
23 dans le cadre de l'annexe K puissent faire l'objet
24 d'une question dans le cadre d'un dossier tarifaire
25 futur. Alors de dire que ce n'est qu'un suivi

1 administratif, je pense que c'est de rendre un peu
2 la chose un petit peu simpliste à nos yeux.

3 Et là-dessus, je voulais vous rappeler
4 l'objectif de la décision D-2012-010. Mon collègue
5 l'a également citée dans sa plaidoirie. Je pense
6 qu'il s'est trompé de numéro de décision, il
7 parlait de la D-2010-12 et je pense que l'on est
8 plus dans le cadre de la D-2012-010. C'était à la
9 page 54. Alors l'objectif, selon nous, de cette
10 décision-là c'est d'assurer une plus grande
11 transparence puis un plus grand niveau
12 d'information au niveau de la planification pour
13 l'ensemble de la clientèle.

14 Et je vous réfère également au paragraphe
15 316 de cette décision-là qui était de permettre une
16 discussion en temps opportun - puis on l'avait
17 soulevé pas mal à l'époque - avec le Transporteur
18 pour lui permettre d'en tenir compte dans son
19 exercice de planification. Donc, quant à moi,
20 l'annexe K fait partie du processus de
21 planification et n'est pas juste un suivi
22 administratif comme ça.

23 Pour ce qui set du deuxième point qui est
24 la commercialisation, à ce niveau-là on voulait à
25 nouveau s'assurer que le Transporteur fasse les

1 démarches nécessaires pour continuer d'accroître,
2 être à l'affût de ce qui se fait au niveau de la
3 commercialisation.

4 Et on a parlé plus particulièrement du
5 projet pilote de vente de réserves de dix (10)
6 minutes avec l'Ontario. On pense que, par nos
7 questions, tant au niveau des DDR que dans le cadre
8 du contre-interrogatoire, ce que l'on a appris, on
9 est bien content de l'apprendre, c'est que ce
10 projet pilote-là va faire l'objet d'une
11 commercialisation imminente. Alors on est, comme je
12 vous dis, bien content de l'apprendre.

13 On prend acte aussi des démarches que le
14 Transporteur a dit qu'il faisait et qu'il
15 continuerait à faire avec les réseaux voisins pour
16 possiblement permettre que ce service-là soit
17 étendu à plus large échelle à l'égard d'autres
18 réseaux.

19 Et là-dessus, le point que l'on veut encore
20 faire au niveau de la commercialisation c'est que,
21 naturellement, quant à nous, plus il y a
22 d'échanges, plus le réseau est ouvert, plus on va
23 s'assurer d'avoir des revenus qui, pour l'instant,
24 dans l'état actuel de la Loi, je dirais, et dans le
25 cadre réglementaire actuel, on verra ce que les

1 projets de loi nous réservent. Mais, techniquement,
2 dans le cadre actuel ça devrait permettre une
3 réduction de tarifs si on augmente les échanges et
4 on augmente la commercialisation. Alors c'est,
5 naturellement, encore une fois, pour EBM un sujet
6 d'importance.

7 (13 h 38)

8 Au niveau du projet pilote, je vous réfère
9 à la pièce C-EBM-09, où l'on a vu qu'il y avait une
10 entente entre les gouvernements du Québec et de
11 l'Ontario, pas juste pour l'achat de la puissance
12 mais également qu'on a fait référence au projet
13 pilote de vente de réserves avec l'Ontario.

14 Alors, on s'attend à ce que le Transporteur
15 demeure proactif dans ses... dans ce domaine-là
16 pour continuer de permettre d'accroître la
17 commercialisation.

18 Ça complète les deux sujets dont je voulais
19 vous parler. Je reviens sur la question de la
20 demande d'information dont la Régie nous a demandé,
21 dans le cadre de notre plaidoirie, de se prononcer
22 si on pensait que c'était une démarche qui était
23 intéressante ou à considérer. Quant à nous, on
24 pense que ça pourrait être une démarche qui est
25 favorable mais je mets un « mais ». Le « mais » est

1 à plusieurs volets, je vous dirais.

2 Un premier c'est de s'assurer que les
3 intervenants ont le temps nécessaire de prendre
4 connaissance de la preuve de façon quand même
5 approfondie, là. Donc, si le dépôt de la preuve se
6 fait, bon, on espère toujours autour du premier
7 (1er) août, mais s'assurer que cette rencontre
8 d'information là n'ait pas... qu'on ait assez de
9 temps pour lire la preuve puis que ça soit une
10 rencontre qui soit profitable pour tous. Puis quand
11 je parle d'un autre « mais » et de l'importance que
12 ça soit profitable pour tous, j'appuie certains
13 commentaires de mes collègues à l'effet que, si
14 c'est une démarche qui est juste unidirectionnelle,
15 c'est-à-dire qu'on nous présente, par exemple, les
16 faits saillants et qu'il n'y a pas d'échange, de
17 questions, réponses, ce n'est pas... ça ne sera pas
18 un processus qui va être profitable et qui pourrait
19 permettre peut-être de réduire la durée de
20 l'audience. Alors, dans la mesure où on serait
21 capable de poser des questions puis d'avoir des
22 réponses et qu'on fasse avancer le débat, je pense
23 qu'à ce moment-là ça pourrait être profitable.

24 Je suis d'accord également avec certains
25 autres commentaires qui vous ont été faits à

1 l'effet qu'effectivement, quand la Régie, dans le
2 cadre d'un dossier, fait une première DDR, souvent
3 on voit la teneur des... des enjeux importants d'un
4 dossier et je pense que c'est éclairant pour tous
5 parce que souvent, bien... je ne veux pas dire que
6 le Transporteur ou le Distributeur répond plus
7 facilement aux demandes de la Régie qu'à celles des
8 intervenants mais je vous dirais que, des fois, les
9 réponses sont un peu plus complètes dans ces cas.
10 Et on voit aussi comment... qu'est-ce qui peut être
11 d'intérêt pour la Régie dans le cadre d'un dossier
12 particulier puis je pense que c'est à l'avantage de
13 tous de le savoir.

14 Alors, ça complète mes commentaires, à
15 moins que vous ayez des questions.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Juste un commentaire, Maître Hamelin. Concernant
18 l'appendice K, on comprend que, pour l'instant,
19 les... il y a une démarche administrative qui est
20 en place, on comprend aussi que cela va vivre de sa
21 vie qu'elle a à vivre et que nous avons dit cette
22 année que... ce qu'on a dit à notre décision
23 D-2014-162 c'est que, pour le présent dossier, on
24 arrêtaît là. Ce qui ne veut pas dire que la Régie
25 ne verra pas à revoir les choses en temps utile, on

1 se comprend là-dessus, là.

2 Me PAULE HAMELIN :

3 Je suis bien heureuse de l'entendre, effectivement,

4 parce que c'est un processus qui peut être appelé à

5 être amélioré avec le temps. Je comprends, par

6 ailleurs, de certains commentaires de vos collègues

7 dans une décision passée aussi qu'on ne voulait...

8 qu'ils s'attendaient à ce que chacune des parties

9 fassent des démarches de leur côté sans

10 nécessairement que, s'il y avait des enjeux, qu'on

11 le soulève dans le contexte d'une décision

12 tarifaire. Que pour ça, bien, dans certains cas, il

13 y avait des processus de plaintes parce qu'on est

14 dans le suivi des tarifs et conditions. Alors, il y

15 a ces deux aspects-là, je vous dirais, mais

16 effectivement, pour continuer le bon processus de

17 la chose puis, à la base même, pour s'assurer du

18 respect de la décision initiale de la Régie après

19 un très long débat là-dessus, qui était de

20 s'assurer de... d'un bon échange puis de faire en

21 sorte que ces démarches-là puissent permettre une

22 meilleure planification du réseau de transport,

23 c'est sûr que, oui, si effectivement il y avait des

24 avenues puis des points qui pouvaient peut-être

25 être améliorés, on espère que ça se fera dans le

1 contexte d'un dossier tarifaire.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Et je vous dirais que... je ne veux pas mettre des
4 phrases dans les... Mais je suis certain aussi que,
5 pour le Transporteur, je veux dire, c'est un sujet
6 qui... dont il voit l'importance puis ils vont
7 aussi le constater, puis on va tous les constater,
8 si jamais... même pour eux, c'est un élément
9 important, le transport versus la clientèle.

10 Alors, je pense qu'ils sont aussi... aussi
11 important que pour nous. Mais nous... moi, je peux
12 vous dire que, pour moi en tout cas, comme
13 président à cette formation-ci, on a délimité le
14 débat mais on l'a délimité, c'est bien dit au
15 paragraphe 38, dans le présent dossier. Le reste on
16 verra, c'est toujours des cas d'espèce et,
17 effectivement, les dossiers se ressemblent,
18 beaucoup de choses se ressemblent, il y a beaucoup
19 de choses qui ne se ressemblent pas.

20 (13 h 43)

21 Mais cela étant dit, je voulais juste vous
22 dire que je vous ai bien entendu, et c'était
23 vraiment... je vous réexprime ce qu'on a voulu
24 déterminer pour ce dossier-ci, ce n'est pas pendant
25 vingt ans qu'on ne regardera pas ça.

1 Me PAULE HAMELIN :
2 Parfait. J'en prends bonne note. Puis je pense que,
3 ça, c'est justement un exemple pour lequel on tient
4 à être présent dans le cadre d'une audience tout le
5 long jusqu'à la fin du dossier, parce que je me
6 retrouve à répliquer, finalement, à un commentaire
7 dans la plaidoirie écrite sur ce sujet-là. Alors,
8 je voulais juste vous... C'est un exemple, je
9 pense, que même si, dans certains dossiers, on ne
10 fait pas de preuve, il y a des sujets qui sont
11 d'importance et pour lesquels on veut s'assurer
12 du... en fait de notre compréhension des choses ou
13 sinon d'expliquer à la Régie notre position sur
14 certains points.

15 LE PRÉSIDENT :

16 C'est noté.

17 Me PAULE HAMELIN :

18 Je vous remercie.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Hamelin. Maître Neuman. Bonjour,
21 Maître Neuman.

22 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Bon après-midi, Monsieur le Président, Madame et
24 Monsieur les régisseurs. Dominique Neuman pour
25 Stratégies énergétiques et l'AQLPA. D'abord,

1 j'aimerais revenir sur une caractéristique à la
2 fois du rapport qui a été déposé en preuve, du
3 rapport de monsieur Fontaine et de monsieur
4 Deslauriers et de leur témoignage oral.

5 Cette caractéristique est la suivante.
6 C'est que nous partons du principe que, dans
7 l'exercice de sa juridiction, suivant les articles
8 48 et 49 de la Loi sur la Régie de l'énergie, la
9 Régie doit notamment, à partir des prévisions de
10 ventes de la... à partir des prévisions de ventes
11 de l'année témoin, d'une part, déterminer les
12 montants globaux des dépenses des charges
13 d'exploitation qu'elle jugeait nécessaires pour
14 assurer le coût de la prestation de service du
15 Transporteur et, deuxièmement, établir la base de
16 tarification du Transporteur en tenant compte
17 notamment de la juste valeur des actifs qu'elle
18 estime prudemment acquis. Ce qui implique aussi de
19 vérifier la planification des investissements et
20 des ajouts à la base de tarification.

21 Donc, nous nous efforçons dans chaque
22 dossier de faire rentrer tout ce que nous avons à
23 dire dans l'une ou l'autre de ces catégories,
24 charges ou actifs. Et ça inclut la question des
25 indicateurs de performance qui jouent un rôle

1 important dans un dossier tarifaire du
2 Transporteur. Nous nous efforçons toujours de
3 rattacher nos propos sur ces indicateurs, soit aux
4 charges, soit aux investissements, soit aux deux
5 dans certains cas, puisque, au bout de la ligne, la
6 raison d'être des indicateurs consiste à aider la
7 Régie et les intervenants à mieux évaluer les
8 charges des investissements qui sont proposées,
9 soit de... et parfois soit de les critiquer parce
10 qu'ils sont trop importants, soit de les critiquer
11 parce qu'ils sont parfois pas assez importants.
12 Donc, c'est ce que nous avons fait dans ce dossier.

13 Il y a un élément qui ressort des propos
14 des témoins sur, à la fois les charges et les
15 investissements, sur lesquels j'aimerais aussi
16 attirer votre attention dès le début, un élément
17 qui est commun à l'ensemble de ces questions. C'est
18 la récurrence des feux de forêt et des événements
19 climatiques. Comme notre témoin, monsieur Jacques
20 Fontaine, l'a souligné aux notes sténographiques du
21 vingt-six (26) novembre deux mille quatorze (2014)
22 en pages 253 et 254 : les feux de forêts majeurs
23 sont en effet récurrents. Il y en a déjà eu des
24 majeurs en deux mille cinq (2005), en deux mille
25 neuf (2009), en plus de ceux de deux mille treize

1 (2013).

2 Monsieur Fontaine cite à cet égard monsieur
3 Louis-Omer Rioux pour le Transporteur l'a confirmé
4 aux notes sténographiques du vingt-cinq (25)
5 novembre, page 247, lignes 13 à 19. De plus, les
6 événements climatiques sont en croissance. Comme
7 monsieur Louis Veci pour le Transporteur l'a aussi
8 confirmé aux notes sténographiques du vingt-quatre
9 (24) novembre deux mille quatorze (2014) en page
10 183, ligne 8.

11 Il est donc dans la normalité des choses
12 que les investissements et les charges d'opération
13 de HQT tiennent compte de cette récurrence, à tout
14 le moins au moins en n'excluant pas d'emblée et à
15 priori cent pour cent de ces événements comme étant
16 des événements exceptionnels auxquels le réseau n'a
17 pas à être adapté.

18 Donc, j'aborde maintenant plus
19 spécifiquement la question des charges des
20 dépenses. D'abord, les dépenses en traitement des
21 emprises et leur évaluation. Notre témoin monsieur
22 Fontaine note dans son rapport SÉ-AQLPA-007, SÉ-
23 AQLPA-1, Document 1, sections 2.1 et 2.2.2, et dans
24 son témoignage oral du vingt-six (26) novembre deux
25 mille quatorze (2014) aux pages 250 à 252 que

1 Hydro-Québec TransÉnergie a réagi positivement à la
2 mise en place sous la supervision de la Régie de
3 l'indicateur relatif à la superficie traitée
4 sélectivement à l'aide de phytocides, ce sur quoi
5 SÉ-AQLPA avait formulé des recommandations
6 favorables au cours des dernières années. Ainsi, en
7 deux mille treize (2013), moins de un pour cent
8 (1 %) des surfaces traitées l'ont été à l'aide de
9 phytocides, il s'agit d'une amélioration majeure et
10 la quasi-totalité des superficies traitées en deux
11 mille douze (2012) et deux mille treize (2013)
12 l'ont ainsi été de façon mécanique.

13 (13 h 49)

14 La recommandation 2.1 du rapport de
15 messieurs Fontaine et Deslauriers consiste donc à
16 recommander à la Régie de l'énergie d'inviter le
17 Transporteur à continuer, comme ces deux années là,
18 à prioriser des modes d'intervention en maîtrise
19 intégrée de la végétation autres que l'utilisation
20 de phytocides.

21 Nous nous inquiétons également de la forte
22 diminution des surfaces traitées elles-mêmes, soit
23 une baisse de plus de trente pour cent (30 %) en
24 deux mille treize (2013) par rapport à deux mille
25 douze (2012) telle que montrée au tableau 3.1 du

1 rapport de messieurs Fontaine et Deslauriers qui
2 est toujours cette même pièce, C-SÉ-AQLPA-0007, en
3 section 2.1, page 8.

4 Monsieur Fontaine estime qu'il serait
5 souhaitable que le Transporteur puisse, dans son
6 dossier tarifaire deux mille seize (2016) présenter
7 à la Régie son évaluation de l'impact que pourrait
8 avoir cette diminution de la superficie traitée des
9 emprises sur l'indice de continuité et sur les
10 autres indicateurs du Transporteur relatif aux
11 pannes compte tenu des résultats qui sont examinés
12 sur ces questions. C'est la recommandation 2.2 du
13 rapport de messieurs Fontaine et Deslauriers.

14 Mais aussi, c'est là un point très
15 important. Nous nous inquiétons également quant à
16 la suffisance du traitement de la végétation pour
17 parer au phénomène des feux de forêt qui, comme on
18 l'a vu, est un phénomène récurrent. Tel qu'il
19 ressort des sections 2.2.2 à 2.2.5 du rapport de
20 messieurs Fontaine et Deslauriers, il y a en effet
21 eu un accroissement important du nombre de pannes,
22 un accroissement de leur durée, une dégradation de
23 l'indice de continuité du réseau de transport de
24 HQT en deux mille treize (2013).

25 HQT soumet que ces changements sont dus en

1 bonne partie aux feux de forêt et que, si l'on
2 omettait d'en tenir compte, et si l'on omettait
3 également de tenir compte des phénomènes
4 climatiques, l'IC serait bon et, même, en
5 amélioration. À cet égard, nous avons exprimé et
6 nous réitérons le souhait que HQT dépose pour
7 l'avenir, dans les prochains dossiers auprès de la
8 Régie, les subdivisions de l'indice de continuité
9 qui appuient ses prétentions dont l'IC
10 opérationnel, l'IC feux de forêt et l'IC de toute
11 autre partie non opérationnelle de la catégorie
12 « IC autres ».

13 En effet, à partir du moment où HQT
14 argumente elle-même que la qualité de cette
15 performance doit être jugée non plus seulement sur
16 l'IC total réel mais également sur une
17 décomposition de cet IC, elle a le devoir de
18 déposer de tels indices sur la même période de
19 comparaison depuis deux mille quatre (2004) que
20 celle qui est déjà utilisée afin que la Régie et
21 les intervenants puissent apprécier une telle
22 prétention.

23 Nous recommandons également, dans la même
24 lignée, à la Régie d'inviter Hydro-Québec Transport
25 à déposer de façon distincte, pour les mêmes

1 années, à l'avenir dans ses prochains dossiers, son
2 indice de gravité G1 qui est relatif aux pertes des
3 charges et son indice de gravité G2 qui est relatif
4 aux pertes d'équipement car, en amalgamant comme
5 actuellement les résultats des deux indices, on
6 perd leur utilité et d'autant plus que, en deux
7 mille treize (2013), on a vu que le résultat
8 amalgamé de deux mille treize (2013) est le pire
9 obtenu depuis deux mille huit (2008).

10 Par notre recommandation 2.4, donc, en plus
11 de demander le dépôt de ces indices particularisés,
12 de ces indices plus scindés, nous recommandons à la
13 Régie de l'énergie, plus globalement, de permettre,
14 dans la prochaine cause tarifaire deux mille seize
15 (2016) du Transporteur, un débat de fond sur la
16 qualité des indicateurs, leur précision et leur
17 impact ainsi que leur utilité aux fins des prises
18 de décisions réglementaire, ce qui constitue le but
19 premier de tels indicateurs et, notamment, en ce
20 qui a trait aux indicateurs de continuité de
21 service et d'indices de gravité.

22 Mais, ceci étant dit, je reviens sur
23 l'importance que j'ai mentionnée tout à l'heure,
24 l'importance que HQT semble accorder à l'indice de
25 continuité dit « opérationnel ». Nous ne vivons pas

1 dans un monde abstrait sans feux de forêt et sans
2 événements climatiques et dont le réseau n'aurait
3 pas à tenir compte. Nous vivons dans un monde réel
4 où ces événements existent, où ces événements sont
5 récurrents et, même dans le cas des événements
6 climatiques, où ces événements sont en croissance.

7 Hydro-Québec elle-même affirme dans un
8 document que messieurs Deslauriers et Fontaine
9 citent en page 11, et c'est au centre de la page,
10 en page 11 de leur rapport, que les modalités que
11 l'on doit choisir pour contrôler la végétation dans
12 les emprises doivent viser, notamment à protéger
13 les lignes contre les feux de forêt et on pourrait
14 ajouter à cela, protéger les postes aussi.

15 (13 h 55)

16 De la même manière, on peut dire que ces
17 modalités doivent viser à protéger les lignes et
18 les postes contre les phénomènes climatiques.
19 Ainsi, on se souvient qu'aux notes sténographiques
20 du vingt-cinq (25) novembre deux mille quatorze
21 (2014), en page 163, lignes 15 à 24, monsieur Rioux
22 pour HQT a fait une affirmation qui manquait peut-
23 être un peu de nuance. Il a affirmé à propos des
24 orages violents que, et je cite :

25 C'est des éléments sur lesquels notre

1 réseau n'est pas construit, conçu pour
2 faire face comme tel. Il faudrait
3 investir tellement cher.

4 Or, notre témoin monsieur Deslauriers, aux notes
5 sténographiques du vingt-six (26) novembre deux
6 mille quatorze (2014), page 265, a contredit
7 monsieur Rioux à cet égard en soulignant qu'en
8 principe le réseau est conçu pour être protégé
9 contre les orages.

10 Le recours par TransÉnergie, recours qui
11 est nouveau devant la Régie, a cet IC dit
12 « opérationnel », pour se conforter quant à son
13 indice de continuité, nous inquiète donc
14 énormément. Il s'agit d'un déni de la réalité.

15 C'est pourquoi nous appuyons la
16 recommandation 2-3 du rapport de messieurs
17 Deslauriers et Fontaine où ceux-ci expriment l'avis
18 que le Transporteur devrait examiner la possibilité
19 d'apporter des modifications à ses programmes de
20 contrôle de la végétation de manière à diminuer
21 l'impact des feux de forêt sur le nombre
22 d'interruptions et présenter un nouveau plan de
23 contrôle de la végétation à cette fin auprès de la
24 Régie dans la prochaine cause tarifaire deux mille
25 seize (2016) du Transporteur.

1 Cela ne signifie pas nécessairement que
2 nous voulons que le nouveau plan couvre cent pour
3 cent (100 %) des risques d'occurrence de feux de
4 forêt partout au Québec, mais plutôt que ce plan
5 devrait indiquer de quelle manière et dans quelle
6 mesure il en sera tenu compte.

7 J'aborde maintenant l'indicateur du
8 partenariat qualité avec le Distributeur dont la
9 cote est passée de huit virgule sept en deux mille
10 douze (2012) à huit virgule un en deux mille treize
11 (2013). C'est le plus faible résultat depuis deux
12 mille sept (2007).

13 Le Transporteur note dans un passage cité
14 en section 2.5 du rapport de messieurs Fontaine et
15 Deslauriers que cette baisse de l'indicateur
16 observée par rapport à la note globale de huit
17 point sept accordée pour deux mille douze (2012)
18 s'explique essentiellement par quelques délais dans
19 la transmission d'information entre les deux
20 divisions et un manque de fluidité dans la
21 communication et la coordination des interventions
22 lors d'événements planifiés ou d'événements sur le
23 réseau.

24 Monsieur Fontaine souligne donc que la
25 baisse de cet indicateur et ses conséquences

1 probables sur la durée des interruptions planifiées
2 ou d'événements sur le réseau touchent à la mission
3 même du Transporteur. HQT nous indique qu'elle
4 cherche des pistes d'amélioration, ce sur quoi nous
5 les appuyons, évidemment.

6 Mais à la recommandation 2.6 du rapport,
7 nous recommandons à la Régie de l'énergie
8 d'accorder une attention toute particulière à
9 l'évolution de cet indicateur partenariat qualité
10 avec le Distributeur parce qu'il est central à la
11 mission même du Transporteur.

12 Il y a également un élément qui touche aux
13 charges, aux charges salariales sur lesquelles nous
14 élaborons, mais j'y reviendrai dans quelques
15 instants. C'est qu'un des facteurs dans les
16 indicateurs corporatifs retenus, un des facteurs de
17 bonification salariale de l'ensemble des employés
18 d'HQT est et demeure toujours la quantité de
19 dossiers déposés par HQT à la Régie.

20 Nous avons déjà plaidé dans d'autres
21 dossiers que c'était peut-être une anomalie et que
22 ça pouvait avoir des effets pervers, et nous
23 revenons là-dessus dans quelques instants quand je
24 vais aborder un autre aspect, en fait dans l'aspect
25 suivant de mes représentations, parce que j'aborde

1 maintenant la question de la planification des
2 investissements.

3 Monsieur Fontaine constate, de façon
4 générale, que le Transporteur ne réussit pas, cinq
5 années sur six, à réaliser les sommes autorisées en
6 investissements. Cela reflète, d'après lui, une
7 planification insuffisante de ses mises en service,
8 et c'est la section 3.2 du rapport de messieurs
9 Fontaine et Deslauriers.

10 Monsieur Fontaine se demande si cela ne
11 constitue pas un effet pervers de ce que je viens
12 de mentionner du régime d'investissements et de
13 rémunération incitative d'HQT qui continue
14 d'accorder cette rémunération additionnelle au
15 personnel d'HQT en fonction de la quantité de
16 dossiers d'investissements déposés devant la Régie.
17 (14 h 00)

18 Par leur recommandation 3.5, messieurs
19 Fontaines et Deslauriers recommandent donc à la
20 Régie d'inviter le Transporteur à améliorer sa
21 planification des mises en service de manière à
22 mieux respecter les échéances. Il s'agit, en
23 d'autres termes, d'améliorer ces prévisions des
24 mises en service en fonction de ce qu'il est
25 vraiment capable de réaliser compte tenu de ses

1 ressources, mais il se peut qu'une partie de la
2 solution consiste peut-être, et dans la mesure où
3 la Régie peut le... peut le requérir, à réexaminer
4 cette récompense, cet incitatif qui se trouve dans
5 le régime d'intéressement en fonction de la
6 quantité de dossiers déposés à la Régie.

7 Sur la question plus particulière des
8 budgets d'investissement en maintien des actifs,
9 dans leur demande d'intervention, SÉ/AQLPA ont
10 exprimé des préoccupations quant à la suffisance
11 des investissements dans une perspective d'équité
12 intergénérationnelle vu les prévisions déjà
13 antérieurement annoncées par le Transporteur quant
14 à la croissance du risque de défaillance des
15 équipements de son réseau durant cette même
16 période. C'est la fameuse courbe... courbe qui se
17 trouve déposée chaque année par HQT dans ses
18 dossiers d'investissement, cette année dans le
19 dossier 3904, et courbe qui est reproduite
20 également dans le... dans la section 3 du rapport
21 de messieurs Fontaine et Deslauriers... Attendez,
22 je n'avais pas noté la page. Oui, c'est la courbe
23 qu'on trouve à la page 23 du rapport de messieurs
24 Fontaine et Deslauriers.

25 Donc, on sait que le risque de défaillance

1 s'accroît et va atteindre un pic ou un plateau
2 selon la manière dont on le considère, à partir de
3 deux mille vingt (2020). Et HQT reconnaît que cela
4 se traduira d'ici deux mille vingt (2020) par un
5 accroissement des investissements en maintien des
6 actifs.

7 Il y a deux choses que nous constatons.
8 D'une part, dans le rapport de messieurs Fontaine
9 et Deslauriers, il y a ce fameux tableau 3.1 qui
10 est à la page 24 du rapport qui montre deux choses.
11 D'une part, que les investissements vont
12 effectivement s'accroître à mesure qu'on se
13 rapproche et même qu'on se rapproche de deux mille
14 vingt (2020). Les investissements donc qui vont
15 se... qui vont se traduire ultimement par des mises
16 en service et donc faire partie de la base de
17 tarification.

18 Mais, on constate également, si on se
19 compare par exemple par rapport à ce que HQT
20 prévoyait elle-même dans le dossier R-3777-2011,
21 qu'il y a un report continuuel dans le temps des
22 investissements. L'année deux mille quatorze
23 (2014), je vous donne un exemple, on prévoyait,
24 dans le dossier 3777-2011 qu'il y aurait, en deux
25 mille quatorze (2014), des investissements de huit

1 cent quarante-neuf millions (849 M\$), c'est devenu
2 six cent soixante-dix-sept millions (677 M\$) dans
3 le présent dossier. Puis on peut dire la même chose
4 de chaque année.

5 Donc, on dit... donc HQT nous transmet le
6 message, le risque de défaillances s'accroît, il va
7 falloir faire beaucoup d'investissements. Ils en
8 prévoient et quand on arrive à l'année où il était
9 prévu que ces investissements se passent,
10 finalement on le reporte d'une année à l'autre.

11 Et notre crainte est de deux ordres. D'une
12 part, est-ce qu'on est en train de reporter le
13 risque à des générations futures, c'est-à-dire est-
14 ce que, à la génération future, est-ce que... en
15 étirant l'élastique au maximum, est-ce qu'on est en
16 train d'accroître le risque que la génération qui
17 sera là en deux mille dix-neuf (2019), deux mille
18 vingt (2020), qu'elle va subir des pertes de
19 continuité de service qui autrement auraient pu
20 être évitées si on avait agi plus tôt?

21 Et l'autre question qui se pose est de
22 savoir : est-ce qu'il n'y aurait pas lieu pour la
23 Régie de trouver un moyen de lisser ces
24 investissements dans le temps? On sait qu'ils vont
25 devenir très importants à terme et est-ce que ce

1 sera lorsque ce terme arrivera, lorsqu'on arrivera
2 vers deux mille vingt (2020) et vers les années
3 autour de deux mille vingt (2020), est-ce que le
4 régulateur à l'époque... pas les régisseurs, mais
5 le régulateur à ces époques trouvera que les
6 hausses importantes qui en résulteront seront...
7 amèneront à des tarifs justes et raisonnables? Est-
8 ce que ce sera socialement acceptable d'avoir de
9 grandes hausses à mesure qu'on se rapproche à
10 mesure que les mises en service vont s'accroître?
11 (14 h 06)

12 Et même si en principe la règle
13 régulatoire, c'est que si... c'est qu'on ne fait
14 rien d'avance, on ne fait rien après, là,
15 normalement on devrait faire... on devrait réaliser
16 l'investissement... enfin, on devrait intégrer dans
17 la base de tarification l'investissement lorsqu'il
18 est mis en service et pas avant ni après. Est-ce
19 qu'il y aurait lieu de faire varier cette règle et
20 de prévoir une provision, est-ce que c'est possible
21 au niveau comptable? Et c'est... ils nous ont posé
22 cette question. La réponse n'est pas nécessairement
23 à venir dans la présente décision que vous aurez à
24 rendre sur ce dossier mais peut-être que c'est
25 quelque chose qui pourrait... que vous pourriez

1 demander d'examiner pour les fins du prochain
2 dossier. Qu'il y ait lieu d'examiner soit une
3 provision, soit une autre technique qui pourrait
4 exister pour lisser ces investissements. Donc, là
5 on parle simplement de faire une provision... je ne
6 parle plus de faire les investissements eux-mêmes à
7 une date différente, je parle de prévoir vu qu'on
8 sait déjà que ces investissements vont venir, de
9 les prévoir.

10 Et je mets ça en parallèle avec d'autres
11 décisions, je n'ai pas les numéros des décisions en
12 tête où la Régie a déjà assoupli les règles
13 existantes dans l'autre sens. Vous vous souvenez
14 qu'il avait été question de la date où on tiendrait
15 compte des coûts de décontamination d'un actif
16 lorsqu'il est mis hors service ou lorsqu'on
17 remplace un actif et la Régie a permis, comme règle
18 comptable réglementaire, que le coût de
19 décontamination donc d'un actif actuel, qui est
20 présentement utilisé, soit assumé non pas par la
21 génération actuelle qui l'utilise mais par la
22 génération suivante de l'actif qui viendra
23 remplacer cet actif. Et donc, lorsqu'on aura
24 décontaminé le site en changeant... en remplaçant
25 un actif par un autre, que c'est la génération

1 suivante... Donc, la Régie a déjà fait un certain,
2 je dirais, accroc aux grands principes généraux en
3 permettant un report vers des générations suivantes
4 de certains coûts. Donc, de la même manière,
5 symétriquement, il pourrait être acceptable pour la
6 Régie de faire un accroc dans l'autre sens, c'est-
7 à-dire vu qu'il y a des très grands investissements
8 qui s'en viennent, de permettre une provision pour
9 qu'une petite partie soit assumée déjà par la
10 génération actuelle qui utilise des actifs qui
11 arriveront bientôt en fin de vie utile.

12 Monsieur Deslauriers, dans son témoignage
13 écrit et dans son témoignage oral, a souligné qu'il
14 y avait une certaine... un certain flou dans la
15 catégorie de maintien et amélioration de la
16 qualité. Il a noté, et on trouve ça notamment dans
17 son tableau 3.2, à la page 26 de son rapport, il
18 note une explosion des coûts d'investissements en
19 investissements en maintien de la qualité. Là
20 encore, si on se compare au dossier R-3777-2011 par
21 rapport au dossier actuel, il y a des années où on
22 prévoyait très, très peu d'investissements en
23 maintien des actifs. Par exemple, deux mille quinze
24 (2015), on prévoyait quarante-cinq millions (45 M)
25 puis aujourd'hui, pour deux mille quinze (2015), on

1 prévoit cent neuf millions (109 M). Même chose pour
2 deux mille dix-sept (2017), dans le dossier 3777 on
3 prévoyait quarante-neuf millions (49 M)
4 d'investissements, là c'est trois cent cinquante
5 millions (350 M). Donc, il y a cette explosion
6 que... dont on n'arrive pas à trouver
7 l'explication.

8 Monsieur Deslauriers s'est demandé : « Est-
9 ce que c'est parce que les normes ont changé, elles
10 sont devenues plus sévères? » Non. La réponse
11 d'Hydro-Québec Transport c'est : « Non, il n'y a
12 pas eu d'accroissement de la sévérité des normes
13 qui explique cet accroissement en investissements
14 en amélioration de la qualité. » Il s'est posé la
15 question en rapport avec deux dossiers, sur
16 lesquels... je ne vais pas revenir dans le détail
17 du dossier mais c'est un dossier sur des
18 investissements sur le réseau principal et un
19 dossier sur la ligne Chamouchouane, où il s'est
20 demandé : « Est-ce que, par hasard, ces
21 investissements, qualifiés de maintien de
22 l'amélioration de la qualité, si on y regarde de
23 plus près, est-ce que ce n'est pas réellement des
24 investissements de croissance? Ce n'est pas des
25 investissements ou des parties d'investissements

1 qui trouvent leur justification, leur origine par
2 des projets de croissance? », en l'occurrence dans
3 les deux cas qu'il a cités, des projets de
4 croissance du Trans... pardon, du producteur lui-
5 même, d'Hydro-Québec Production.

6 Donc, c'est dans cette perspective... en
7 tout cas, la problématique existe réellement. Peut-
8 être qu'il y a plusieurs explications à cette
9 problématique mais on ne peut pas dire qu'il n'y a
10 pas... que l'interrogation qui a été soulignée par
11 monsieur Deslauriers dans son rapport, qu'elle
12 n'existe pas. D'où vient cette explosion des coûts
13 d'investissement en maintien et amélioration de la
14 qualité?

15 (14 h 11)

16 Nous n'avons pas à trancher, à savoir
17 qu'est-ce qui s'est passé ou qu'est-ce qui devrait
18 se passer dans les deux dossiers cités mais plutôt
19 à voir la problématique globale et c'est pour ça
20 que dans la recommandation 3.2 du rapport, monsieur
21 Deslauriers et SÉ/AQLPA recommandent à la Régie de
22 l'énergie de demander au Transporteur une meilleure
23 définition des critères de classification des
24 investissements du Transporteur dans la catégorie
25 « Maintien et amélioration de la qualité ».

1 Ça peut prendre une autre forme. En fait,
2 ça pourrait être une réflexion plus générale à
3 savoir pourquoi il y a cet accroissement? Ça
4 pourrait être ça que la Régie demanderait. Pourquoi
5 on passe de montants très faibles à des montants
6 immenses en quelques années alors qu'il ne semble
7 pas y avoir de cause - on ne trouve pas la cause
8 qui explique cet accroissement d'investissements en
9 amélioration de la qualité.

10 Alors, peut-être que l'explication c'est
11 qu'on a transféré, pour de bonnes raisons ou de
12 mauvaises raisons, des investissements qui peut-
13 être, en d'autres temps, auraient été classées
14 comme étant de croissance. Peut-être que c'est ça
15 qu'on a fait mais peut-être que c'est une très
16 bonne chose, peut-être que HQT nous convaincra que
17 c'est une bonne chose de faire ça. Peut-être qu'il
18 y a une autre explication mais, au moins, qu'on
19 puisse savoir d'où ça vient, d'où cet élément
20 vient.

21 J'arrive à la recommandation 3.3 qui se
22 trouve dans le rapport de messieurs Deslauriers et
23 Fontaine et qui a été complétée par des propos
24 tenus, je vous donne la référence tout de suite,
25 qui a été complétée par des propos de monsieur

1 Deslauriers aux notes sténographiques du vingt-six
2 (26) novembre deux mille quatorze (2014) en pages
3 262 à 264.

4 Donc, la recommandation 3.3 recommande à la
5 Régie de l'énergie d'inviter le Transporteur à
6 fournir, lors de sa cause tarifaire deux mille
7 seize (2016), un relevé historique et un rapport
8 d'expertise sur l'espacement des conducteurs sur
9 les pylônes et la longueur des chaînes d'isolateurs
10 pour en évaluer les risques de contournement lors
11 de feux de forêt intenses. Donc, ça se situe en
12 lignée avec les autres recommandations que j'ai
13 mentionnées tout à l'heure où on essaie de voir
14 s'il n'y aurait pas lieu de voir si on peut mieux
15 adapter par, cette fois, les investissements, tout
16 à l'heure j'ai parlé des charges, pas les
17 investissements, le réseau à ces événements qu'on
18 dit exceptionnels mais, en fait, qui ne le sont pas
19 tant que ça puisque les feux de forêt sont
20 récurrents et reviennent à quelques années
21 d'intervalle.

22 Donc, monsieur Deslauriers a précisé, dans
23 les notes sténographiques que je viens de
24 mentionner, que sa recommandation ne concerne pas
25 tout le réseau mais bien certaines zones à risque

1 en particulier. Il a cité la zone des postes
2 Nemiscau et Albanel puisqu'il y a eu fréquemment
3 des déclenchements, dont un déclenchement simultané
4 en parallèle de deux grandes lignes dans cette
5 zone-là qui peut être imputable à des feux de forêt
6 intenses.

7 Monsieur Deslauriers témoigne qu'il a été
8 témoin lui-même de feux intenses en mil neuf cent
9 quatre-vingt-un - quatre-vingt-deux (1981-82) lors
10 de la mise en service des compensateurs statiques
11 de ces deux postes et qu'il y a eu aussi, au début
12 des années mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990),
13 un événement similaire avec des déclenchements de
14 plusieurs lignes et il ajoute que les événements
15 que l'on a cités de deux mille treize (2013) sont
16 venus très près, eux mêmes, d'amener une
17 catastrophe.

18 Donc, comme ce type d'événement dépasse le
19 critère actuellement utilisé de conception en
20 stabilité du réseau, il peut causer une panne
21 majeure et c'est pour cela que monsieur Deslauriers
22 a dit qu'il y a lieu de s'interroger sur la
23 conception des lignes dans certaines zones à risque
24 et il cite, comme exemple, le très bon travail
25 qu'Hydro-Québec TransÉnergie a fait pour s'adapter

1 à des zones qui étaient plus propices au verglas où
2 il a accru ses critères de conception dans des
3 zones à fort risque de verglas.

4 Donc, peut-être que la même chose pourrait
5 être faite dans certaines zones comme, par exemple,
6 celles autour des postes Nemiscau et Albanel qui
7 seraient considérés comme des zones à fort risque
8 de feux de forêt.

9 À la recommandation 3.5, nous avons
10 également, par la voie de monsieur Fontaine,
11 recommandé d'accepter le budget tel que proposé par
12 le Transporteur pour ses matériaux combustibles et
13 fournitures. Ce n'est pas un élément banal
14 puisqu'il y avait eu un sous-investissement dans le
15 passé, comme monsieur Fontaine le note et que ça
16 pouvait affecter la durée des pannes en raison de
17 la durée d'obtention des matériaux nécessaires pour
18 réparer de telles pannes.

19 Donc, ça termine les deux grands aspects
20 charges et investissements qui constituent la
21 preuve de S.É./AQLPA. Mais il me reste à traiter de
22 la question que la Régie a soulevée touchant le
23 processus de traitement réglementaire des dossiers
24 tarifaires de TransÉnergie.

25 S.É./AQLPA sont en accord avec les

1 représentations d'HQT à l'effet qu'il ne serait pas
2 souhaitable d'ajouter une séance de travail à
3 caractère général entre la date de dépôt de la
4 preuve du Transporteur et celle des intervenants,
5 et celle, pardon, des demandes de reconnaissance
6 des intervenants.

7 En effet, compte tenu des disponibilités
8 indiquées, une telle séance aurait
9 vraisemblablement lieu en septembre. Or, si la date
10 de dépôt de la preuve du Transporteur est maintenue
11 au premier (1er) août et celle de l'audience est
12 maintenue en fin de novembre et au début de
13 décembre, le résultat net de l'ajout d'une telle
14 séance consistera à comprimer les autres délais
15 dont HQT et les intervenants disposent pour leurs
16 autres échéances, qu'il s'agisse du délai d'HQT
17 pour répondre aux demandes de renseignements ou du
18 délai des intervenants pour produire leur preuve
19 après ces réponses.

20 Par ailleurs, et ceci avec tout respect, il
21 nous semble que l'utilité d'une telle séance de
22 travail à caractère général ne serait guère plus
23 grande que l'élaboration plus étendue des documents
24 faits saillants et suivi des décisions de la Régie,
25 tel que proposé par le Transporteur en page 60 de

1 son argumentation d'aujourd'hui.

2 Surtout s'il s'agit d'une, une seule séance
3 de travail qui toucherait à tout le dossier
4 tarifaire. Donc, si on divise ça en nombre de
5 minutes, combien on aurait de minutes sur chaque
6 sujet. Il semble que l'utilité pour chacun des
7 sujets serait relativement réduite alors que, s'il
8 s'agit d'attirer l'attention des lecteurs sur les
9 faits saillants et comment on s'est conformés aux
10 décisions antérieures de la Régie, le Transporteur
11 peut peut-être plus utilement l'indiquer par ces
12 deux documents écrits que je viens de mentionner.

13 Par ailleurs, nous soumettons, avec
14 respect, que les membres du personnel de la Régie
15 et les intervenants sont généralement déjà bien
16 aguerris et en mesure d'identifier les enjeux qui
17 ressortent de la lecture du dossier du
18 Transporteur. La Régie, au besoin, peut loger dès
19 le début en août une première série de demandes de
20 renseignements écrites dont les réponses auront
21 l'avantage de constituer de la preuve contrairement
22 aux propos verbalement tenus lors d'une séance de
23 travail.

24 Les intervenants sont également
25 suffisamment aguerris pour proposer, le cas

1 échéant, dans leurs demandes d'intervention leurs
2 propres enjeux additionnels dont la Régie jugera du
3 caractère approprié dans sa décision procédurale
4 subséquente.

5 En plus, la tenue d'une telle séance de
6 travail poserait la question, mais question qui
7 n'est pas insoluble, mais question de déterminer
8 lesquels des participants bénéficieraient du
9 paiement des frais lors de telles rencontres
10 puisque les demandes d'intervention n'auraient pas
11 encore été logées ni acceptées. Est-ce que ce
12 serait quiconque se présente à la rencontre qui
13 aurait droit aux frais? Est-ce que ce serait les
14 intervenants reconnus l'année précédente? Y aurait-il
15 une autre procédure préalable de reconnaissance
16 des intervenants aux seules fins de la
17 participation à cette séance de travail pour
18 déterminer lesquels seraient rémunérés ou non?

19 Donc, pour l'ensemble de ces questions,
20 nous ne recommandons pas la tenue d'une séance de
21 travail dans chaque dossier tarifaire d'HQT avant
22 la reconnaissance des intervenants, mais nous
23 recommandons à la Régie d'accueillir la suggestion
24 d'HQT quant à une élaboration plus étendue des
25 documents faits saillants et suivis des décisions

1 de la Régie qui seront déposés annuellement dans sa
2 preuve.

3 Une suggestion additionnelle que nous
4 pouvons formuler consisterait à prévoir d'avance
5 dans le calendrier, après l'étape des réponses du
6 Transporteur aux demandes de renseignements, des
7 délais permettant aux intervenants qui le
8 souhaitent de plaider une insuffisance de réponses
9 et permettant à la Régie de statuer sur de telles
10 demandes et, au besoin, de requérir des réponses
11 supplémentaires et au Transporteur de les déposer.

12 En effet, de telles insuffisances de
13 réponses se trouvent plaidées fréquemment, et je
14 crois même chaque année, et chaque fois elles
15 déstabilisent quelque peu le calendrier déjà
16 établi. Donc, il serait peut-être plus optimal de
17 prévoir d'avance de telles étapes.

18 Nous sommes par ailleurs d'accord, en
19 accord avec la pratique qui existe dans quelques
20 dossiers qui a été suggérée pour les dossiers
21 tarifaires du Transporteur que la Régie puisse
22 poser ses demandes de renseignements d'avance, par
23 exemple une semaine avant les demandes de
24 renseignements des intervenants. Ce qui aide les
25 intervenants à mieux voir ce sur quoi la régie

1 cible ses préoccupations.

2 (14 h 23)

3 Ceci étant dit, il existe déjà dans notre processus
4 des séances de travail qui sont prévues
5 préalablement au dépôt des dossiers tarifaires et
6 qui visent à permettre sur le long terme de mieux
7 planifier les investissements de HQT et de discuter
8 des options disponibles.

9 Nous n'élaborerons que très peu sur cette
10 question qui ne fait pas partie des sujets de
11 discussions au présent dossier. Mais, en tout cas,
12 vous avez vu, Monsieur le Président, Madame et
13 Monsieur les régisseurs, les représentations qui
14 avaient été faites par EBM l'an... bien, pas...
15 oui, l'an dernier, en fait dans le dossier
16 3823-2012, et qui sont relatées dans la décision
17 D-2014-035 paragraphes 597 à 619 d'EBM et qui ont
18 été... où EBM se plaignait d'insuffisance quant au
19 contenu de ces rencontres.

20 Vous avez vu les représentations écrites de
21 l'AQCIE-CIFQ au présent dossier. Vous avez vu les
22 deux documents que SÉ-AQLPA ont déposés, qui sont
23 SÉ-AQLPA-0012, 0013, où nous nous plaignons de
24 problèmes de réunions qui sont convoquées en
25 conflit d'horaires avec des dates ou des audiences

1 de HQ, sont déjà prévues devant la Régie. On se
2 plaint de problèmes qui... Et je trouve un peu
3 absurde d'être amené à vous en parler, où il y a un
4 manque de tables, manque de micros, manque de
5 prises pour brancher les ordinateurs. Donc, il y a
6 différents problèmes à la fois de contenu et quant
7 au format de ces réunions. On se plaignait aussi
8 qu'on n'a pas reçu convocation de certaines
9 réunions.

10 Donc, ceci étant dit donc, vous avez ces
11 représentations devant vous. Nous nous en remettons
12 à la Régie pour qu'elle détermine s'il y a lieu de
13 dire quelque chose dans sa décision à venir afin
14 d'améliorer ce processus.

15 Ma consœur d'EBM a soulevé la question de
16 savoir, est-ce que ça fait partie ou non du
17 processus réglementaire. Je constate que, dans la
18 lettre du neuf (9) avril deux mille quatorze
19 (2014), qui est reproduite à la fin de la pièce SÉ-
20 AQLPA-0012, HQT plaide elle-même que ces réunions
21 ne font pas partie du processus réglementaire. Et
22 c'était pour se justifier d'avoir fait une réunion
23 en conflit d'horaires avec une réunion devant la
24 Régie.

25 Avec respect, nous vous soumettons que ce

1 n'est pas tout à fait exact. Les réunions ont été
2 imposées par HQT par la décision D-2012-010 de la
3 Régie aux paragraphes 319 et 320 comme faisant
4 partie du processus réglementaire, lequel aboutit
5 ultérieurement à la planification des
6 investissements qui est un document présenté
7 annuellement devant la Régie. C'est certain que ces
8 réunions sont du long terme. Elles ne sont pas
9 arrimées exactement à ce qui est déposé quelques
10 mois plus tard devant la Régie. Mais on ne peut pas
11 les considérer comme étant extérieures à ce
12 processus réglementaire.

13 Et par ailleurs, la Régie avait déjà au
14 paragraphe 320 de sa décision D-2012-010 indiqué
15 que de telles réunions sont censées être ouvertes à
16 la fois aux clients actuels et potentiels du
17 Transporteur et aux autres participants des marchés
18 limitrophes, mais également, et je cite « à des
19 groupes d'intérêt public, telles les associations
20 de consommateurs et les groupes environnementaux ». Ce qui rejoint un peu le plaidoyer d'AQCIE-CIFQ qui
21 souhaite établir un lien entre les intervenants des
22 dossiers et la participation à ces séances.

24 Donc, je répète ce que je vous ai dit. Nous
25 nous en remettons à votre décision quant à savoir

1 est-ce qu'il y a quelque chose que vous pensez
2 pouvoir dire dans votre décision pour améliorer ce
3 processus qui a actuellement certaines
4 imperfections.

5 Ça fait que ceci termine nos
6 représentations, et nous vous remercions énormément
7 pour votre écoute. Et nous remercions également, je
8 tiens à le souligner, comme d'autres l'ont fait,
9 HQT pour la manière dont elle a présenté sa preuve
10 en ciblant les réponses de façon systématique, les
11 réponses à chacun des intervenants. Ça a été très,
12 très, très apprécié. Je pense, de notre côté, très
13 utile. Je ne peux pas parler pour le tribunal. Mais
14 de notre côté, ça a été très utile d'avoir ce
15 « feedback ».

16 LE PRÉSIDENT :

17 En fait, je vous dirais que ça appartenait, Maître
18 Neuman, ça appartenait au Transporteur de présenter
19 la preuve comme il entendait la présenter. Nous,
20 vous allez voir ce qui sera utile ou pas dans la
21 décision qui sera rendue. Alors, d'ici là, on va se
22 garder une petite gêne.

23 Merci, Maître Neuman. On n'aura pas de...
24 Ça a été clair. Vous avez pris un peu plus de
25 temps. Donc, ça a été aussi clair. Donc, on n'aura

1 pas de questions pour vous. Merci.

2 Maître Fréchette, maintenant, on va aller
3 en pause pour pouvoir que vous... pour votre
4 préparation de réplique. Vous avez besoin d'une
5 pause de combien de temps?

6 Me YVES FRÉCHETTE :

7 Moi, à quinze heures (15 h), à moins que vous
8 soyez... À quinze heures (15 h), moi, je serais
9 prêt à vous lancer ça.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Et puis vous pensez en avoir pour combien de temps?

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Là, c'est une improvisation mixte sur le thème. Je
14 réponds à mes collègues.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Parfait.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Mais disons un petit trente (30) minutes au max.

19 LE PRÉSIDENT :

20 O.K.

21 Me YVES FRÉCHETTE :

22 Je pense que... Je vais essayer de vous ramasser
23 ça.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Nous serons de retour à quinze heures (15 h).

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Merci.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Merci, Monsieur le sténographe.

7 PAUSE DE L'AUDIENCE

8

9 (14 h 58)

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 LE PRÉSIDENT :

13 Maître Fréchette, on est prêt à vous écouter.

14 RÉPLIQUE PAR Me YVES FRÉCHETTE :

15 Tout d'abord, je m'excuse à l'avance. Ça va être
16 moins fluide. Ça va être ponctué de pauses pour
17 m'assurer que je n'erre pas trop, que je demeure à
18 l'intérieur de balises strictes où je ne pourrai
19 pas m'humilier, ou je vais peut-être m'en occuper
20 moi-même de m'humilier. On verra. Mais il est
21 certain que ça va être moins fluide que ce à quoi
22 vous êtes habitué. Alors voilà, on débute.

23 ACEF de l'Outaouais... Si vous me
24 permettez, je vais y aller par collègue, par
25 organisme, par intervenant.

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Ils on aimé ça.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Tout le monde a aimé ça que ce soit chacun leur
5 tour. Bien, sur ce sujet-là, puis je vais peut-être
6 prendre ça au bond, puis je vais peut-être tout de
7 suite commencer par un commentaire transversal. Je
8 vous remercie de la question, Monsieur Pilotto.

9 Cette année, effectivement, le dossier se
10 prêtait à ça pour plusieurs raisons. Tout d'abord,
11 il y avait un nombre restreint d'intervenants. Vous
12 comprendrez que s'il y avait eu le double
13 d'intervenants ou si je prends un dossier du
14 Distributeur, par exemple, où les intervenants sont
15 multiples, dans ces circonstances-là, ça
16 alourdirait énormément la présence des témoins dans
17 la boîte en interrogatoire en chef. Je n'ai pas
18 besoin de vous dire qu'ils ont passé en moyenne
19 autour de quinze (15) heures ici dans le cadre de
20 cette audience, dans le cadre de l'interrogatoire
21 en chef assis sur la boîte... dans la boîte.

22 Alors, ça peut être... Oui, pas sur la
23 boîte, mais dans la... Vous voyez, je commence.
24 Stéphane déjà vient de me donner un petit coup sur
25 le mollet.

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Vous êtes très bien parti.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Oui, ça va être le fun, ça, je sens ça, Monsieur
5 Pilotto. Donc, penser que ça va être répété à
6 chaque année, il faut voir. C'est toujours une
7 question d'ajustement. Puis il faut aussi dire que,
8 je vous répète encore une fois, ce n'est pas de la
9 flagornerie, mais le fait que le dossier était bien
10 ciblé, que les intervenants, leur mémoire était
11 concis, précis, et caetera, ça milite aussi pour...
12 ça facilite aussi notre travail au niveau de
13 répondre à cela. Alors, c'est un équilibre qui...
14 Puis c'était une efficience, mais je ne sais pas si
15 elle sera récurrente.

16 Alors, à chaque fois, on verra si on peut
17 s'ajuster. Monsieur Turgeon, avec sagesse, disait,
18 bien que la présentation de la preuve en chef était
19 toujours l'apanage du demandeur. Alors, c'est un
20 fait. Mais sachez que si on l'a proposé cette
21 année, c'est qu'on y voyait des gains pour les
22 intervenants, pour la Régie et pour nous de pouvoir
23 s'exprimer et puis, si possible, on l'a bien
24 entendu. Mais, bon, on verra si c'est reproduit ou
25 pas.

1 La deuxième chose sur ce sujet-là aussi,
2 puis j'ai entendu quelques collègues, bien, qui
3 mentionnaient, puis, bon, je ne veux pas faire une
4 grande histoire avec ça, mais, bon, qui disaient,
5 par exemple, sur ce sujet-là, ils ne se sont pas
6 exprimés, donc ils n'ont rien à dire. Attention! Ce
7 n'est pas tout à fait ça. Dans ces circonstances-
8 là, quand on prend le bâton, entre guillemets, pour
9 s'exprimer sur un sujet, ce n'est pas parce qu'on
10 n'a rien à dire sur l'autre sur lequel on ne
11 s'exprimera pas, ce n'est pas ce que ça veut dire,
12 c'est qu'on a un dossier qui est constitué d'une
13 preuve documentaire complète qui couvre à la fois
14 tout ce qui est requis par le guide, plus les
15 réponses aux demandes de renseignements, plus,
16 plus, plus, plus. Et on s'arrime aux enjeux.

17 Alors, ce n'est pas parce qu'un sujet, on
18 ne l'a pas couvert puis qu'il provient d'un mémoire
19 d'intervenant que sur ce sujet-là, on acquiesce, on
20 est d'accord. Au contraire, dans une circonstance
21 comme celle-là, je pense que vous avez à considérer
22 le fait que vous avez à analyser la force probante
23 de ce qui vous est présenté devant vous. Alors, nos
24 propositions, nos demandes, ce sur quoi on s'appuie
25 pour nos prévisions, et caetera, puis de soupeser

1 également les représentations qui vous sont faites
2 à l'égard des... par les intervenants.

3 Je pense que sur cet aspect-là, ce n'est
4 pas parce qu'on ne s'exprime pas que le sujet
5 est... ou qu'on a rien à dire ou que c'est
6 acquiescé. Au contraire, il faut le voir dans une
7 autre perspective, soit celle de s'en remettre à
8 la... une certaine forme de discrétion de la Régie
9 pour l'appréciation des représentations de part et
10 d'autre. C'est votre rôle de toute façon en tant
11 que décideur.

12 Sur ce sujet... Ah, peut-être rester sur le
13 transversal, puis que... Bon. Je vais suivre mon...
14 Tout d'abord, je veux vous... je vous amène au
15 niveau de l'ACEFO. Je vous réfère au paragraphe 6
16 de l'argumentaire. Vous n'avez pas besoin de le
17 prendre. Je vais vous cibler.

18 (15 h 04)

19 On faisait référence au fait de
20 l'accroissement, là, deux mille douze, deux mille
21 quinze (2012-2015) au niveau des charges nettes
22 d'exploitation de treize virgule six pour cent
23 (13,6 %). Ce que je veux... ce qu'on souhaite vous
24 rappeler à cet égard-là, c'est que tout d'abord ça
25 fait fi de... ça omet ou... en tout cas, je ne suis

1 peut-être pas... mais ça omet certainement de
2 prendre en considération les représentations qu'on
3 a faites dans le dossier antérieur, deux mille
4 treize, deux mille quatorze (2013-2014) ou ça fait
5 aussi... Ça fait fi ou ça omet de prendre en
6 considération ce qui a été autorisé par la Régie
7 dans cette décision-là qui représente une très
8 grande partie du treize virgule six pour cent
9 (13,6 %). Ça fait que quand on met ceci dans cela
10 puis qu'on ramène ça aux représentations qu'on vous
11 a faites de façon générale sur l'évolution des
12 charges dans le présent dossier, je pense qu'il
13 faut... il faut prendre ces représentations-là avec
14 énormément de réserve.

15 Maintenant, quand on va aux paragraphes 5,
16 10, 16, 18, un commentaire général, à chaque fois
17 on émet pour cet intervenant des insatisfactions à
18 l'égard des données qu'on fournit, à l'égard des...
19 des démonstration qu'on fait, et caetera. Puis il y
20 a un autre intervenant qui vous mentionnait
21 également « bien, plus qu'on a d'informations,
22 mieux ça... mieux c'est, mieux on est. » La
23 réponse, c'est « non ».

24 L'insatisfaction à l'égard des données,
25 c'est une chose. Ce qui compte, c'est la pertinence

1 et ça, c'est vous qui êtes le mieux à même de nous
2 révéler, de décider, de nous indiquer ce qui est
3 pertinent.

4 Ce n'est pas parce qu'on arriverait ici...
5 maintenant, je pense que la preuve tient en deux
6 cartables, là. Si elle tenait en huit cartables, ça
7 ne veut pas dire qu'on va avoir pour l'équation, la
8 petite équation tarifaire, là, que je vous ai
9 présentée, qu'on va avoir un meilleur dossier. Ce
10 n'est pas... ce n'est pas le nombre, c'est surtout
11 ça que je veux vous dire. C'est que c'est la
12 pertinence de l'information. Et on soumet que ce
13 qu'on vous propose année après année qui a passé le
14 test du temps, démontre notre performance, vous
15 donne suffisamment d'informations et de données
16 pour pouvoir déterminer si, bon, nos stratégies
17 sont les bonnes, si ce qu'on vous présente est
18 adéquat, et caetera. Alors, je ne m'étendrai pas
19 plus là-dessus, là.

20 En ce qui concerne maintenant les
21 indicateurs de performance, SAIDI, SAIFI, et
22 caetera, je veux... on souhaite vous... puis ça,
23 je... je pense que c'est... Oui, c'est ça.

24 Il y a quelque chose qu'il ne faut pas...
25 Je vous réfère tout d'abord, là, puis je vais

1 ensuite je vais construire là-dessus, là, mais
2 c'est aux notes sténographiques du vingt-cinq (25)
3 novembre, volume 2, aux pages 18 et suivantes, où
4 madame Roquet s'exprimait sur l'indice de
5 continuité, le SAIDI, et caetera, et caetera.

6 Ce qui... puis je me suis refait des
7 petites notes, là, puis madame Roquet aussi, là,
8 puis... Il faut... il faut voir que ces deux
9 indicateurs-là mesurent des choses qui sont
10 différentes. Rappelons que l'indicateur de
11 continui... l'IC, là, c'est la somme des pannes
12 dont chacune sera pondérée par le nombre de clients
13 affectés, hein, le numérateur, et caetera, donc
14 c'est vraiment au niveau des pannes pour chacun des
15 clients qui sera pondéré par le nombre de clients
16 affectés. Donc, on a... c'est ça. C'est le nombre
17 de clients affectés divisé par la somme de tous les
18 clients desservis. Alors, là, on a un indice qui
19 est vraiment adapté à cette réalité, c'est l'indice
20 de continuité.

21 En ce qui concerne SAIDI, c'est la somme de
22 toutes les interruptions à chaque point de
23 livraison, divisée par le nombre total de points de
24 livraison. Alors, on parle de réalités qui sont
25 différentes. Oui, au bout, il y a toujours des

1 clients, là, mais on parle de deux indicateurs qui
2 ont des réalités différentes. On ne peut pas dire
3 qu'il y en a un...

4 Oui, on considère, là, puis vous avez
5 toutes les représentations qu'on vous a faites,
6 mais ce que je veux surtout vous dire, c'est que
7 chacun... chacun de ces indices-là ou ces
8 indicateurs-là a sa finalité propre. Ce qu'on veut
9 vous dire, c'est que... ou il y en a un... est-ce
10 qu'il y en a un qui va être meilleur pour mesurer
11 telle chose? Est-ce qu'il y en a un autre qui va
12 être propre à mesurer autre chose?

13 Chacun donne à la Régie une vision de notre
14 travail ou du travail qui est fait par le
15 Transporteur dans son exploitation ou dans ses
16 investissements différente. Alors, on ne peut pas
17 minimiser nécessairement l'un par rapport à
18 l'autre, et caetera. Chacun a ses propres... a ses
19 propres réalités. Donc, le SAIDI, c'est une forme
20 d'information complémentaire par rapport au IC
21 qu'on a là, puisqu'il recoupe une... une réalité
22 différente.

23 Au niveau de... plusieurs ont fait aussi
24 état, je pense que l'ACEFO mais aussi l'AHQ-ARQ,
25 là, puis si je l'omets, là, de la mise en place ou

1 d'examiner de nouveaux indicateurs ou de... on a
2 déjà un certain florilège a ce niveau-là, mais d'y
3 ajouter, et caetera.

4 Et ce qu'il ne faut pas omettre, c'est que
5 l'exercice de création d'un nouvel indicateur, ça
6 requiert énormément de travail en amont. Un, la
7 volonté des participants, alors ceux qui vont
8 participer dans ce balisage-là ou dans cet exercice
9 de croisement de données, alors, un, il faut que la
10 volonté des participants soit présente.

11 Deuxièmement, il faut... et bien sûr, ici
12 on ne parle pas de quelque chose qui est propre au
13 Transporteur, là, si je parle de quelque chose qui
14 va exiger de la part de pairs, là. Deuxièmement, il
15 faut s'assurer qu'il y ait un consensus au niveau
16 des éléments qu'on va prendre en considération.

17 (15 h 08)

18 Troisièmement, ça doit répondre à un enjeu,
19 à une préoccupation qui est soulevée puis qui est
20 transversale parmi les membres. Trois, ça doit être
21 comparable, donc ça doit utiliser des données qui
22 sont existantes ou qui sont vérifiables,
23 auditables. Et aussi ça doit démontrer une certaine
24 corrélation satisfaisante avec tous les... entre
25 tous les participants.

1 Alors, avant de se lancer, là, dans la
2 revue de multiples indicateurs puis de
3 retravailler, je vous en faisais part dans la
4 plaidoirie principale, que... antérieurement à deux
5 mille neuf (2009), on avait le programme COPE, qui
6 était celui qui était présent, ensuite de ça il y a
7 eu la transformation à l'ACÉ par le Best Practice
8 Working Group, ce qui a mué à l'indicateur
9 composite qu'on connaît aujourd'hui. Alors, penser
10 qu'on va pouvoir reprendre une série d'indicateurs
11 ou mettre en place de nouveaux travaux avec des
12 pairs là-dessus, il faut prendre ça avec des grains
13 de sel.

14 C'est sûr qu'on peut se balader sur le site
15 de l'ACÉ puis voir une série de travaux qui sont
16 faits, qui sont faits pour peut-être des fins
17 complètement différentes, je suis allé, moi aussi,
18 après avoir entendu monsieur Raymond, je suis allé
19 mais, effectivement, il y en a qui... il y a des
20 indicateurs qui sont peut-être suivis pour des fins
21 de fiabilité puis de « reporting » beaucoup plus
22 que pour des fins de performance comme nous on a.
23 Et c'est ce qui est pertinent pour la Régie, c'est
24 ce qui est suivi depuis plusieurs années.

25 Maintenant, l'intervenante UC, si vous me

1 permettez. Il y en a que j'ai déjà couvert, là, je
2 vais... Bon. Ça, je vous l'avais déjà mentionné
3 d'entrée de jeu, le défi en efficience. Parce qu'on
4 revenait là-dessus, « Il n'y a rien qui est
5 mesuré », patati patata, maître Sicard le
6 mentionnait. Le défi, c'est sûr, je vous
7 l'exprimais ce matin, c'est un défi de mesure. Mais
8 il reste quand même... puis je vous répète ça
9 encore, les résultats qu'on a sont quand même
10 probants. Il y a des résultats que vous avez. Oui,
11 sur certaines mesures, puis vous avez entendu les
12 témoins, il y a une certaine difficulté à mesurer
13 des initiatives ou autres, là. Mais il reste quand
14 même que les résultats, eux, sont probants et, ça,
15 ça parle.

16 Au niveau de l'asymétrie de l'information.
17 Ça c'était un des aspects qui a été couvert, là,
18 par la plaidoirie de l'avocate d'UC. On a
19 vraiment... Et ça, quand ces événements-là... on
20 l'explique. Ce que je veux vous dire c'est qu'à
21 chaque... dans le rapport annuel, par exemple, on
22 explique quelle est source des écarts. Puis il n'y
23 a rien qui n'est pas transparent, qui ne vous est
24 pas donné. Alors, quand on a des circonstances, on
25 a des écarts, c'est toujours décrit. Alors, vous

1 l'avez dans le cadre du dossier actuel, vous l'avez
2 dans le cadre du rapport annuel. Alors, penser
3 qu'il y a une asymétrie puis qu'on peut cacher des
4 choses... Non, non, on est ici à chaque année en
5 continu. En plus, avec le rapport annuel, où il y a
6 des réconciliations, il faut prendre ça avec...
7 avec mesure, disons.

8 Il reste aussi tout ce qui a été dit dans
9 la plaidoirie à l'égard du MTER, et caetera, puis
10 tout ça. Je pense que ça aussi il faut replacer ça
11 dans son contexte. Hein, le mécanisme de traitement
12 des écarts, il était là aussi en raison... puis de
13 la configuration dont il est fait, c'est-à-dire
14 qu'il prenait en considération le partage de toutes
15 formes d'écarts, qu'ils soient de source
16 provisionnelle, qu'ils soient de source
17 d'efficience, qu'ils soient de source de...

18 Et une des raisons - je ne veux pas
19 m'étendre là-dessus, là, vous le savez, c'est dans
20 la décision - mais une des raisons c'était le fait
21 qu'il y avait une impossibilité de distinguer de
22 façon fine quelle était la source de façon absolue.
23 Alors, ça, parce que vous êtes bien au fait du
24 contenu du dossier du MTER, je n'ai pas... je ne
25 veux pas m'étendre, mais on ne peut pas soutenir

1 qu'on inflationne nos demandes, qu'on inflationne
2 les chiffres qu'on vous présente ou quoi que ce
3 soit en se disant : « Bah! ce n'est pas grave, là,
4 ça sera ultimement partagé. » Ce n'est pas le cas.

5 Je vous réitère les témoignages que vous
6 avez entendus, la preuve qui vous est offerte, ce
7 sont les meilleures prévisions qui sont disponibles
8 au moment où on vous les offre. Puis il ne faut pas
9 oublier les innovations qui ont été mises en place,
10 facteur de glissement, facteur... il y en a deux,
11 là, celui qui était au niveau de la masse salariale
12 puis il y avait... qu'on a pris en considération,
13 puis le facteur de glissement. En tout cas, il y en
14 a deux, facteurs. Pour les mises en service... En
15 tout cas, je pense que je vous l'ai... Le facteur
16 de glissement pour les mises en service, ça, je
17 suis tout à fait convaincu, mais... en tout cas,
18 peu importe, vous voyez où est-ce que je veux en
19 venir puis le point est là. C'est qu'on vous
20 présente une prévision qui est tout à fait, le plus
21 possible centrée par rapport aux éléments dont on
22 dispose à ce moment-ci.

23 M. LAURENT PILOTTO :

24 Maître Fréchette?

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui? Je vous écoute.

3 M. LAURENT PILOTTO :

4 Je crois que ce que vous cherchiez c'est le moins
5 deux point quatre (-2,4) puis le moins deux point
6 cinq millions (-2,5 M) pour...

7 Me YVES FRÉCHETTE :

8 Oui, c'est ça.

9 M. LAURENT PILOTTO :

10 ... la masse salariale?

11 Me YVES FRÉCHETTE :

12 Oui, c'est ça. Il y en a deux donc, exactement.

13 Donc, c'était ce deuxième facteur-là. Tout à fait.

14 Maintenant, peut-être rapidement sur les
15 rencontres, puis je vais essayer d'être le plus
16 transversal, si j'en oublie, sur la proposition de
17 rencontre en amont puis tout ça.

18 Ce qu'il ne faut jamais oublier puis, moi,
19 je suis bien d'accord puis vous l'énoncez, je
20 crois, Monsieur Turgeon, puis vous me corrigerez si
21 j'ai tort mais que la Régie est très ouverte puis
22 elle veut recevoir ce que les intervenants en
23 pensent, et cetera, et cetera. Moi, je vous ramène
24 ça, puis c'est peut-être simple, c'est peut-être
25 une formule encore une fois, moi, je suis une

1 personne simple mais un, le Transporteur dépose.
2 Ça, c'est sûr qu'on l'a. Le deuxième, c'est les
3 intervenants proposent puis le troisième, c'est la
4 Régie dispose. C'est ça qui est important ici.

5 Alors, est-ce que les gens ont la chance de
6 vous exprimer ce sur quoi ils aimeraient parler?
7 Moi, je pense que dans le processus actuel, ils
8 l'ont déjà. Alors, à partir de ce moment-là, c'est
9 à la Régie - cette année, on a suivi le dossier
10 antérieur, dossier antérieur, dossier antérieur, on
11 voit les résultats dans le rapport annuel, on voit
12 le dossier tarifaire tel qu'il se présente alors,
13 nous, autant que les intervenants, nous étant
14 Hydro-Québec, on va suivre ce que le cadre
15 réglementaire nous oblige de faire et, ça, c'est
16 évident et vous et nous, le cadre réglementaire, il
17 s'impose à nous sans aucun doute mais il reste
18 ensuite l'aspect de disposer.

19 Alors, on ne peut pas à chaque année
20 couvrir tous les sujets. Au contraire, on arrive,
21 on prend une mesure à un moment donné puis on
22 choisit d'examiner tel ou tel aspect cette année,
23 et cetera, en raison des dossiers qui roulent en
24 parallèle, en raison des résultats que l'on a,
25 qu'on constate dans le dossier. Alors, ça, pour

1 moi, c'est vraiment important.

2 En ce qui concerne maintenant le moment,
3 vous avez, je pense aussi, de multiples
4 représentations qui vous sont faites à cet égard-là
5 mais il reste quand même qu'il y a plusieurs, un,
6 si on rajoute un élément ou un événement ou une
7 rencontre dans le cadre du processus, c'est sûr
8 qu'il ne faut pas que ça devienne une audience bis
9 parce que si ça devient une deuxième forme
10 d'audience, bien, là, il n'y a aucune amélioration
11 dans le processus.

12 Ce matin, ce que je vous disais, dans le
13 fond, c'est qu'entre le mois d'août et la fin
14 novembre l'espace est quand même assez restreint
15 pour pouvoir, dans un processus qui est, somme
16 toute, assez comprimé où chaque plage, chaque délai
17 impliqué dans l'une pourrait avoir une cascade
18 d'effets sur le prochain délai qui vient. Alors
19 c'est une forme de, il faut y aller en douceur avec
20 un processus qu'on connaît qui est quand même,
21 somme toute, mature après quoi, une quinzaine
22 d'années ici mais, ça, là-dessus, nous, on va s'en
23 remettre à vous.

24 Vous connaissez nos contraintes, vous
25 connaissez les choses mais, par exemple,

1 d'expérience, des demandes, des séances
2 d'information qui se sont par la suite transformées
3 en demande de renseignements pour confirmer ce qui
4 avait été dit au niveau de la séance d'information,
5 maître Neuman l'esquissait bien, oui,
6 effectivement, j'ai connu ça et puis il ne faut pas
7 que la séance d'information qu'on anticipe devienne
8 cette chose-là. Ça, c'est sûr que ça serait à
9 proscrire pour nous, pour nous, bien sûr. Puis je
10 vous dis ça, pas parce qu'on est figés ou qu'on ne
11 veut pas voir de progression mais pour ça...

12 Peut-être maintenant AHQ-ARQ. Ah! Puis sur
13 ce sujet-là aussi, je vous soumets que, pour nous,
14 une séance d'information aussi va nécessiter la
15 préparation de témoins puis je peux vous dire qu'on
16 prend ça très au sérieux parce que les questions
17 sont pointues, les gens de la Régie sont présents
18 alors... À une certaine époque même les régisseurs
19 l'étaient aussi, à une certaine époque alors à
20 quelques reprises c'est arrivé alors pour nous,
21 c'est quelque chose d'important alors ça peut
22 amener une certaine forme de dédoublement.

23 (15 h 19)

24 Maintenant, AHQ-ARQ. Une des choses... Ah!
25 Avant de passer, je vais faire ma petite pause...

1 C'est bien. Maintenant, je veux vous parler de, je
2 veux répliquer plutôt aux éléments qu'on souhaite
3 répliquer aux éléments que l'on vous a fait valoir
4 à l'égard des cibles gouvernementales ou d'autres
5 choses qui peuvent se retrouver dans le budget, et
6 caetera, qui ont été abordées in extenso par le
7 représentant, le procureur de l'AHQ-ARQ.

8 Et ça, je ne l'ai pas amené avec moi, là,
9 mais il y a une décision quand même d'il y a
10 quelques années, tarifaire Distributeur, où il y
11 avait beaucoup de sagesse dans cette décision-là.
12 Je me rappelle de madame Rozon, mais j'oublie les
13 autres régisseurs, là. Et la sagesse était la
14 suivante. C'est que tant qu'un projet de loi, tant
15 que des représentations ne sont pas incarnées dans
16 un cadre législatif, on prend ça avec énormément de
17 réserves. Parce que, nous, Régie, puis vous me
18 permettez de prendre pour deux secondes le chapeau
19 Régie, là, sur cet argument-là.

20 Alors c'est que la Régie, dans cette
21 décision-là qui était dans le dossier du
22 Distributeur, vous vous souviendrez, de mémoire
23 c'est deux mille douze (2012) je pense. Je pense
24 que c'est deux mille douze (2012).

25 Alors il y avait le budget, les décrets et

1 tout ce que l'on voudra. Et la sagesse de la Régie
2 dans cette décision-là c'était de dire : « Moi, je
3 me gouverne selon mon cadre réglementaire. C'est à
4 l'intérieur duquel j'ai une juridiction que
5 j'agis. »

6 LE PRÉSIDENT :

7 La décision a été rendue en deux mille treize
8 (2013).

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Deux mille treize (2013).

11 LE PRÉSIDENT :

12 Oui.

13 Me YVES FRÉCHETTE :

14 Mais c'est l'année tarifaire.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui, c'est ça.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 Deux mille treize (2013) puis c'est l'audience de
19 deux mille douze (2012).

20 LE PRÉSIDENT :

21 C'est le passage entre monsieur Théorêt et madame
22 Jean.

23 Me YVES FRÉCHETTE :

24 Oui.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 C'est pour ça que je m'en suis souvenu.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 C'est bien, c'est bien. Alors je n'étais pas trop
5 en dehors des coches, de la coche, j'étais là,
6 j'étais là.

7 Alors ce que je veux vous dire c'est que
8 dans cette décision-là quand même il y avait une
9 grande sagesse qui était celle dire : « Nous,
10 Régie, nous nous en tenons à notre cadre
11 réglementaire tel qu'il existe, tel qu'il est. » Et
12 cette réalité-là est toujours bonne aujourd'hui.

13 Lorsque l'on examine, quand monsieur
14 Boulanger vient ici puis il vous présente son
15 dossier, ce qu'il vous dit c'est : « Mon dossier,
16 moi, il tient. C'est mon dossier. »

17 Alors comment Hydro-Québec va répondre aux
18 volontés gouvernementales? Comment tout ça va
19 s'incarner? Parce qu'il y a des divisions
20 réglementées, il y en a d'autres qui ne le sont
21 pas. Hein! Moi-même qui fais partie des Affaires
22 corporatives. Alors même si on voit une portion du
23 budget des Affaires corporatives dans le dossier du
24 Distributeur et du Transporteur, bien sûr. Mais il
25 reste quand même que ces activités-là ne sont pas

1 celles qui sont réglementées.

2 Alors comment l'entreprise va mettre,
3 Hydro-Québec va mettre en place les moyens pour
4 atteindre les volontés de son actionnaire? Ça, avec
5 tout le respect que je vous dois, ça n'a rien à
6 voir avec ce qui se passe ici, sauf si ceci ou
7 cette volonté-là s'incarne dans votre loi
8 constitutive parce que c'est elle qui balise votre
9 travail. C'est elle qui vous donne la façon de
10 travailler, qui vous permet de travailler, qui vous
11 donne votre juridiction puis elle vous dit sur
12 quoi.

13 Alors ce n'est certainement pas, je n'ai
14 pas lu, je n'ai pas relu la Loi, mais je suis sûr
15 que ce n'est pas écrit de vérifier comment le
16 budget publié à Québec s'incarne dans le cadre des
17 dossiers tarifaires du Transporteur ou du
18 Distributeur. Ça, je suis sûr que je n'ai pas lu
19 ça.

20 Ce qui nous ramène à notre rôle quand on
21 vient devant vous. Notre rôle, on n'est pas
22 insensible, on n'est pas insensible, là, puis on le
23 sait que ces choses-là existent. Mais notre rôle à
24 nous c'est de vous présenter un dossier qui se
25 tient, un dossier qui est conforme au cadre

1 réglementaire, qui respecte les paramètres de la
2 Loi sur la Régie puis sur des prévisions puis sur
3 des éléments sur lesquels on peut s'appuyer, que la
4 Régie peut s'appuyer.

5 Ici, là, les gens sont assermentés, ils
6 sont préparés, ils viennent nous offrir un
7 témoignage qui est sincère. Alors là-dessus il n'y
8 a pas à douter puis, avec égards, la Régie n'a pas
9 la juridiction de vérifier l'adéquation entre les
10 volontés gouvernementales qui sont inscrites dans
11 un budget puis les tarifs qu'elle va autoriser puis
12 les revenus requis qu'elle va nous conférer, là,
13 pour les fins, qu'elle va déterminer pour les fins
14 de détermination des tarifs.

15 Alors, selon moi, c'est complètement en
16 dehors du cadre, là, puis de savoir que la Régie
17 soit investie de cette faculté-là c'est
18 complètement en dehors de ce que l'on fait ici
19 depuis quinze (15) ans.

20 Toujours cet intervenant-là, puis il
21 faisait référence aussi aux questions qui ont été
22 posées, à l'objection que vous aviez accueillie sur
23 les contraintes à l'interconnexion du Nouveau-
24 Brunswick pour les aspects d'éolien. La question
25 c'est : Quand est-ce que l'on peut parler du sujet?

1 Quand est-ce que l'on peut aborder des questions?
2 Je vous ramène à ce que je vous disais tantôt.
3 C'est quand c'est pertinent, quand vous déterminez
4 que c'est pertinent, pas parce que ça a un sujet
5 d'intérêt pour monsieur X, madame Y ou, à la
6 limite, pour le Transporteur. C'est quand c'est
7 pertinent pour les fins de détermination de ce que
8 vous avez à faire, c'est des tarifs.
9 (15 h 25)
10 Alors que l'on demande dix-huit mille (18 000)
11 questions ou dix-huit mille (18 000)
12 démonstrations, vous voyez, je suis dans
13 l'hyperbole. Mais on est toujours à la remorque de
14 ce que vous déterminerez comme étant pertinent. Et,
15 ça, pour nous... Puis, bon, vient après ça ce qu'on
16 peut vous livrer, ce qui est disponible avec les
17 ressources qu'on a, puis tout ça. Ça, certains
18 verront des réticences, d'autres, et caetera. Moi,
19 je peux vous dire que c'est de la sincérité. On
20 vous dit ce qu'on peut, ce qu'on a, ce qui est
21 disponible, et caetera. Puis ce n'est pas vrai
22 que... On ne peut pas affirmer que lorsque la Régie
23 émet des réserves ou souhaite des suivis
24 particuliers qu'on va résister. Au contraire, on va
25 toujours tenter le plus possible de donner suite à

1 ce que vous nous demandez.

2 Puis je pense que les résultats atteints
3 ces dernières années, au niveau de nos suivis puis
4 des décisions qu'on fait, témoignent de ça. C'est
5 que les gens qui sont ici qui m'accompagnent et les
6 témoins qui sont présents souhaitent toujours bien
7 faire, mieux faire et puis rendre compte
8 positivement des choses qui leur sont demandées,
9 notamment par la Régie.

10 Un dernier commentaire sur une des
11 propositions qui provenaient de cet intervenant-là,
12 c'est soit de déposer la veille les présentations
13 qu'on vous fait, qui sont faites par les témoins.
14 Écoutez, avec respect, c'est encore une chose
15 qui... Puis je vous dis ça en toute candeur. Ce
16 n'est pas possible. On y travaille. On y travaille
17 en continu. On peut... Il y a l'adage qui dit que
18 la nuit porte conseil. Alors, on réfléchit, on est
19 toujours en recherche de comment exprimer le mieux
20 possible la preuve documentaire qu'on vous a
21 produite des mois à l'avance. Les réponses aux
22 demandes de renseignements qu'on a fournies avant
23 l'audience, et caetera, et caetera, et caetera.

24 Avec tout le respect, je pense que ça
25 aurait un effet négatif. Nous, on travaille en

1 continu, en continu jusqu'à arriver au produit
2 final. C'est celui qu'on vous offre lorsqu'on est à
3 l'audience. Je peux vous dire... Je vous ai donné
4 le cycle tarifaire visible, soit celui en début de
5 matinée au niveau de la plaidoirie. Mais il y a
6 aussi celui de l'invisible. Toute la préparation
7 qu'on fait avant d'arriver ici, les témoignages
8 qu'on prépare, les rencontres que l'on fait entre
9 nous, et caetera. Écoutez, c'est des travaux qui
10 sont en continu. Alors, avec respect, ce n'est pas
11 une proposition qu'on peut mettre en place.

12 Maintenant, en ce qui concerne
13 l'intervenant FCEI. Un des éléments était celui de
14 vous proposer de remettre dans la formule
15 paramétrique le réel de l'année qui... Alors, ça,
16 c'est une des recommandations qui était déjà au
17 mémoire et qu'ils ont réitérée en plaidoirie. La
18 seule chose qu'il faut... quand on fait ce type de
19 recommandation-là, il ne faut pas oublier
20 l'application symétrique.

21 Il y a un procureur qui était ici souvent
22 dans le passé puis qui représentait le client que
23 maître Sicard représente maintenant qui
24 disait : « Ce qui est bon pour pitou est bon pour
25 minou. » Alors si une année, on « undershoot »,

1 bien, l'année d'après, on « overshoot ». Si on
2 travaille avec ce type, si on change les paramètres
3 de ceux qui sont actuellement appliqués puis qu'on
4 introduit une notion de réel, bien, il va falloir
5 le prendre de façon symétrique. Et, ça, il ne faut
6 pas l'omettre.

7 Comme les intervenants, à juste titre,
8 regardent beaucoup vers l'arrière, hein, regardent
9 beaucoup vers le passé. Alors, c'est sûr qu'on ne
10 peut pas se cacher, il y a des écarts qui ont été
11 matérialisés au fil des ans, qui ont amené toutes
12 sortes d'initiatives qui sont, qui sont devant
13 nous.

14 Donc, si jamais la Régie était tenté par ce
15 type d'initiative-là, bien, il ne faut pas oublier
16 la symétrie. Alors, dans une circonstance une année
17 où donc on aura « overshooté », bien, là, il faudra
18 prendre la même mesure que si on avait
19 « undershooté ». Ça, c'est le commentaire que je
20 voulais vous faire. Excusez-moi! C'est ce que je
21 vous avais dit que mon langage serait un petit peu
22 moins bien travaillé. Ce n'est pas Albert Millaire,
23 pas du tout, en ce moment.

24 M. LAURENT PILOTTO :

25 Non, mais, ça, Albert Millaire, on a réglé ça ce

1 matin.

2 Me YVES FRÉCHETTE :

3 Non, non, ce n'est pas notre proposition. Je
4 testais la proposition de FCEI. On ne propose
5 vraiment pas ça. Nous, on est d'accord avec ce qui
6 existe maintenant. Sur l'Appendice K maintenant,
7 rapidement, parce que ça a été abordé par collègues
8 d'EBM puis également SÉ-AQLPA. Vous savez, il faut
9 prendre ça, je pense, avec un peu de mesure. Le
10 dossier 3669-2008, là, la pause m'a permis de
11 remettre, là. Il a commencé en deux mille huit
12 (2008) puis il s'est fini en deux mille douze
13 (2012).

14 Alors, on parle quand même de quatre (4)
15 bonnes années, là, bien remplies, avec les
16 intervenants, trois (3) experts du côté du
17 Transporteur... au moins quatre (4), je pense,
18 trois (3) ou quatre (4), ça c'est un peu... je
19 n'avais pas beaucoup de temps vérifier, là, mais au
20 moins trois (3) ou quatre (4) de la part des
21 intervenants. Alors, il faut que ce processus-là,
22 qui a pris quatre (4) ans à mettre en place,
23 laisser un petit peu fonctionner ça, c'est un.

24 Deuxièmement, il ne faut pas oublier qu'on
25 annonce longtemps à l'avance les rencontres et puis

1 que c'est un processus sérieux. On en a deux (2),
2 au moins deux (2) rencontres par année, on couvre à
3 la fois des éléments qui sont du réseau bulk puis
4 des réseaux régionaux. En plus de ça, c'est ouvert
5 à tous, c'est fixé à l'avance. Puis dans le cas
6 d'EBM, par exemple, il y a un délégué commercial
7 qui, en plus, a un lien constant avec les
8 représentants du Transporteur, alors...

9 Il ne faut pas omettre ça quand on écoute
10 les aspects, là, d'insatisfaction, par exemple, à
11 l'égard du... du... qui vous sont faits pour ce
12 processus-là. Puis au niveau de la détermination
13 des dates, là, je peux comprendre qu'il arrive un
14 conflit d'horaires, mais... je vous dis ça en toute
15 candeur, là, puis toutes choses étant égales par
16 ailleurs, là, puis... Dans la lettre, on disait...
17 on répétait que les gens doivent cibler ou les
18 intervenants ou les clients doivent cibler les
19 choses qui leur apparaissent pertinentes,
20 importantes, de participer puis d'y allouer les
21 ressources.

22 Alors, quand on fixe, là... et c'est
23 certain, quand on fixe les rencontres, on ne
24 vérifie pas si UC, SÉ/AQLPA ou autres qui
25 participent aux dossiers de Gaz Métro, Gazifère,

1 Hydro-Québec Distribution, Hydro-Québec
2 TransÉnergie, les produits pétroliers, on ne
3 vérifie pas si la disponibilité est là pour tous
4 ces intervenants-là. On se comprend qu'on ne serait
5 pas capables d'en fixer des rencontres. Puis ça en
6 plus des clients du service de transport qui y
7 participent, qui sont présents.

8 Alors, oui, il y a des insatisfactions;
9 oui, on essaie d'être le plus ouverts, le plus
10 transparents, on publie longtemps en avance ces
11 dates-là pour permettre aux gens, selon le cas,
12 d'allouer des ressources pour pouvoir y participer,
13 mais il reste quand même qu'on ne peut pas être à
14 la remorque de tout le processus réglementaire.
15 S'il y avait des gens qui proviennent d'autres
16 juridictions en plus, des juridictions voisines, on
17 ne peut pas vérifier sur leur « board » à eux, ils
18 ont aussi des dates, là. Alors, ça ce n'est pas
19 possible. C'est aux gens à allouer les ressources
20 au bon moment, au bon endroit.

21 En ce qui concerne les configurations de
22 salle puis tout ça. Bien, ça, je vais laisser ça,
23 là, c'est des représentations qui ont été faites
24 puis on verra si, physiquement, là... vous savez,
25 on ne cherche pas des conflits, le Transporteur, ce

1 n'est pas dans notre nature, on cherche à... mais,
2 bon, dans la mesure de ce qu'il est possible de
3 faire, là.

4 Maintenant, est-ce que c'est un processus
5 régulateur, est-ce que ça n'en est pas un?
6 Écoutez, là, ça serait vraiment un débat. Mais une
7 chose est sûre, c'est que la décision de l'année
8 dernière disait une chose très précise. C'est que :
9 « Si vous êtes insatisfaits de la mise en place de
10 l'appendice K - c'est écrit textuellement comme
11 ça, là - bien, il y a un processus de plaintes qui
12 existe, l'article 86. »

13 Mais, pour nous, ce n'est pas ça la
14 réponse. C'est... ça a pris quatre (4) ans à créer
15 l'appendice K, tel que vous l'avez, avec des
16 audiences, avec des experts et tout ça. Avant de
17 remettre en cause le texte, avant de remettre en
18 cause ce qui a été décidé, peut-être lui donner au
19 moins la durée de vie équivalente à celle que cela
20 a pris pour le fixer. Alors, ça, là-dessus... puis
21 c'est un processus qui s'affine, qui va se raffiner
22 au fur et à mesure. Puis ceux qui vont y participer
23 aussi, leur connaissance va être meilleure et puis,
24 bon, ça va être des échanges qui vont être plus
25 probants et ça c'est le propre de quelque chose qui

1 a la chance de durer. Ça, là-dessus, c'est bien.

2 Puis au niveau de la participation des
3 intervenants, je pense que ça a déjà été décidé
4 qu'il n'y aura pas de frais, il n'y aura pas... ça
5 ne s'insère pas dans un processus de... ce n'est
6 pas un processus Régie l'appendice K, c'est un
7 processus transport, c'est un processus de
8 rencontre de nos clients. Alors, l'article 36, de
9 la Loi sur la Régie, au niveau de la compensation
10 des frais, c'est dans le cadre de vos
11 délibérations. La mise en place de l'appendice K,
12 avec respect, ça ne fait pas partie de vos
13 délibérations.

14 Maintenant, j'en suis à l'intervenant
15 SÉ/AQLPA. Tout d'abord... bon, maître Neuman, dans
16 sa plaidoirie, faisait référence, là... sur le
17 thème de la provision, faisait référence au
18 traitement des coûts de démantèlement, et caetera,
19 et caetera, qui avaient été mis en place. Mon
20 souvenir, en deux mille onze (2011), je pense, là,
21 deux mille onze (2011) ou... en tout cas, c'est
22 avant les deux... ah! oui, c'est deux mille onze
23 (2011) ou deux mille dix (2010), en tout cas, je
24 n'ai pas ça en tête. Mais ce que je peux vous dire
25 c'est que ce sont... c'est un élément complètement

1 différent de ce qu'il propose. Alors, c'était
2 vraiment ciblé pour des fins comptables, et
3 caetera, et caetera, je m'en rappelle, c'était
4 monsieur Lamothe à l'époque qui avait témoigné à
5 cet égard-là qui était le contrôleur avant monsieur
6 Veci, alors c'est des fins complètement
7 différentes. Alors, on ne peut pas prendre cet
8 exemple-là pour pouvoir en décoder ou vouloir en
9 faire décoder une espèce de marche à suivre sur la
10 façon de faire pour mettre en place la provision.

11 Je pense que là-dessus vous avez, je me
12 réfère aux commentaires, au témoignage, puis dans
13 l'argumentaire ils sont tous détaillés, dans
14 l'argumentaire détaillé qu'on vous a produit, au
15 témoignage de madame Roquet, de monsieur Veci qui
16 n'y voyaient que du mal à son intégration alors,
17 sur ce sujet-là, je m'en remets à eux puis je vous
18 invite à examiner l'argumentaire sur cette section-
19 là.

20 Mais il reste quand même que dans ces
21 témoignages-là il y a un aspect qu'il ne faut pas
22 oublier, c'est que, un, les investissements en
23 pérennité sont, par exemple, sont lissés sur
24 plusieurs années. Donc on sait que les
25 interventions qui vont se maintenir autour du

1 milliard de dollars, avec la planification qu'on
2 vous offre, les prévisions qui sont sous-jacentes,
3 bien, on le voit. Il y a une certaine forme de
4 lissage donc, oui, il y a une certaine forme
5 d'équité inhérente à ce lissage-là.

6 Deuxièmement, quand on arrime tout ça à la
7 capacité de réalisation puis à la mise en place de
8 notre scénario optimal, bien, nos scénarios
9 optimaux c'est ceux qu'on vous présente. La
10 stratégie de pérennité dans le dossier des
11 investissements de moins de vingt-cinq (25), je
12 crois que c'est l'année d'avant, il y a deux ans,
13 la Régie, suite à la présentation du bilan des
14 premières années d'application, c'était, je pense,
15 qu'après le triennal, après le premier trois ans
16 d'application, bien, elle nous demandait un bilan
17 puis la Régie s'en est déclarée satisfaite puis
18 elle nous a redonné un deuxième rendez-vous dans
19 cinq ans.

20 Alors, ce que ça veut dire, c'est que notre
21 stratégie de pérennité elle convient à la Régie,
22 elle est appuyée, les résultats qu'on a sont
23 probants alors, avant d'insérer une provision là-
24 dedans qui pourrait créer une certaine forme de
25 choc au niveau tarifaire, il faut prendre ça avec

1 beaucoup de mesures et on vous soumet que ce n'est
2 pas une bonne initiative.

3 Maintenant, au niveau de, maître Neuman en
4 a fait état, au niveau de la catégorisation de la
5 catégorie « Maintien et amélioration des actifs »,
6 bon, écoutez, dans l'argumentaire, je vous réfère
7 aux pages, HQT-15, Document 1, celui que je vous ai
8 préparé, qu'on vous a préparé plutôt, pages 47 et
9 48. Alors, vous avez le détail et vraiment, je vous
10 y réfère mais, écoutez, je vous fais ça en douceur
11 mais il reste quand même qu'on trouve ça un peu
12 gros quand on dit qu'on camoufle de la croissance
13 dans d'autres catégories, et caetera.

14 Vous avez les démonstrations puis je vous
15 rappelle aussi le témoignage de madame Roquet puis
16 qui est exprimé en in extenso dans cette section-là
17 de l'argumentaire, c'est-à-dire que chaque projet
18 est présenté selon ses objectifs avec les données
19 de la catégorisation. Donc on présente les projets
20 à la Régie, et caetera, et caetera, et on fait
21 chacune des démonstrations pour s'assurer d'un
22 arrimage entre ce qu'on propose et ce qui est
23 proposé comme traitement au niveau de la catégorie
24 de ce projet d'investissement là ou si on y va dans
25 les budgets de moins de, dans les dossiers de moins

1 de vingt-cinq (25), bien c'est une catégorisation
2 par catégorie. Alors là les budgets sont identifiés
3 par catégorie de projets d'investissement. Alors, à
4 chaque fois, on fait ces justifications-là, on
5 explique, et caetera, c'est une trame que l'on
6 semble balader de dossier en dossier mais on vous
7 soumet que, à chaque fois, la Régie a toute
8 l'information pour se prononcer et pour identifier,
9 et elle l'a fait, pour reconnaître les projets qui
10 étaient associés à cette catégorie-là.

11 Donnez-moi un instant. Alors, dernier petit
12 mot, c'est plus de l'intendance. On me souligne
13 qu'on, vous savez ce matin, suite aux
14 représentations de maître Turmel, on a retiré une
15 phrase de l'argumentaire. Si vous permettez, pour
16 des fins de cohérence puis de ne pas induire
17 personne en erreur, pour les générations futures,
18 peut-être, parce qu'il n'y a que le procès-verbal,
19 alors on va vous redéposer la pièce avec cette
20 phrase-là qui va être retirée et la sagacité de ma
21 collègue, maître Hamelin, qui avait aussi vu
22 l'inversion entre le douze (12) et le dix (10) au
23 niveau de la référence alors on corrigera ces deux
24 coquilles-là si vous me permettez, ces deux aspects
25 là et puis on vous redéposera l'argumentaire dans

1 une période très rapprochée.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Est-ce que c'est possible, Maître Fréchette, de
4 seulement déposer les pages qui sont corrigées?

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Ah oui. Tout à fait, on pourrait tout à fait...

7 LE PRÉSIDENT :

8 En soulignant la correction, comme ça...

9 Me YVES FRÉCHETTE :

10 Tout à fait.

11 LE PRÉSIDENT :

12 ... ça allège pour les générations futures.

13 (15 h 41)

14 Me YVES FRÉCHETTE :

15 Bien oui, tout à fait. Tout à fait. Tout à fait.

16 Les arbres, Monsieur le Président, les arbres.

17 L'air qu'on respire. Alors, oui, tout à fait,

18 comptez sur moi, on va vous envoyer seulement les

19 pages qui seront visées. Je vous les dis tout de

20 suite, page 37, page 54. C'est bien.

21 Alors, à moins que vous ayez des... des
22 questions pour moi, à moins que je...

23 M. LAURENT PILOTTO :

24 Maître Fréchette...

25

1 Me YVES FRÉCHETTE :

2 Oui.

3 M. LAURENT PILOTTO :

4 Ce n'est pas vraiment une question, juste un petit
5 commentaire. Cette année, le dossier avait une
6 particularité, entre autres, dû au fait que le
7 rapport annuel avait été déposé tardivement puis
8 que, bon, évidemment les questions que la Régie
9 avait à poser là-dessus, on n'a toujours pas eu les
10 réponses, peu importe les raisons, puis je ne veux
11 même pas revenir là-dessus. Mais, est-ce qu'on peut
12 espérer que ce n'était qu'un glitch dans le
13 processus réglementaire que l'année prochaine tout
14 va revenir à la normale.

15 Me YVES FRÉCHETTE :

16 Alors, bien, l'avantage d'être sur la toile
17 mondiale, c'est que tout le monde vous entend. On
18 vous a... on vous a bien entendu, puis je pense
19 qu'on est toujours... on essaie toujours de
20 s'arrimer. Mais, cette année, c'est qu'il y avait
21 une particularité, puis monsieur Verret me le
22 resouignait, c'est que cette année le rapport même
23 d'Hydro-Québec a été émis plus tard qu'à
24 l'accoutumé, ce qui fait qu'on a respecté le
25 soixante (60) jours, mais il a décalé dans la

1 période, là, puis ce qui a amené... ce qui a
2 amené... je pense en tout cas, je peux me tromper,
3 là, mais si je ne me trompe pas, c'est ce qui est
4 arrivé.

5 Alors, celui... le rapport d'Hydro-Québec
6 statutaire, si on peut l'exprimer comme ça, était
7 plus tardif. Alors, ça a eu un effet sur le
8 soixante (60) jours, donc... Puis, bon, ce qui a eu
9 un effet aussi sur les demandes de renseignements
10 de la Régie. On se comprend. Alors, espérons que
11 l'an prochain cette chose-là ne... ne se reproduira
12 pas puis qu'on pourra... Mais, je peux vous dire
13 que le volume a augmenté, que les suivis sont plus
14 importants, et caetera.

15 Vous savez, on avait eu des discussions
16 pour essayer d'alléger certains suivis au niveau
17 des suivis de projets d'investissements. C'est une
18 chose qui n'a pas encore été complètement
19 matérialisée. Ce sont toutes ces choses-là qui nous
20 permettront de respecter les plages le plus
21 possible malgré le volume d'activités, malgré le
22 volume de suivis des projets, et caetera. Mais, on
23 vous entend bien, Monsieur Pilotto, là, pour
24 respecter ça.

25

1 M. LAURENT PILOTTO :

2 Je prends la peine de le mentionner parce que ce
3 matin, dans votre plaidoirie, vous avez parlé du
4 cycle réglementaire.

5 Me YVES FRÉCHETTE :

6 Oui.

7 M. LAURENT PILOTTO :

8 Puis évidemment, la revue du rapport annuel fait
9 partie de ce cycle-là. Nos gens l'été, comme ils
10 s'ennuient, bien, ils passent... ils passent du
11 temps à analyser votre rapport annuel.

12 Me YVES FRÉCHETTE :

13 Oui, oui, oui.

14 M. LAURENT PILOTTO :

15 Si on l'a plus tard, bien, leur été est scrap.

16 Me YVES FRÉCHETTE :

17 Mais, moi, je le voyais dans une perspective
18 d'amélioration continue. Vous me demandiez pour
19 l'année prochaine, là. Alors, pour l'année
20 prochaine, espérons, là, qu'on fera mieux puis...

21 Puis d'ailleurs, dans les années antérieures, je
22 pense qu'on était quand même pas si mal, alors...

23 Ça fait que c'est bien. Alors, je n'ai pas d'autre
24 chose à vous offrir que « stay tuned, more to
25 come ».

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Fréchette, ça va.

3 Me YVES FRÉCHETTE :

4 Alors, je vous remercie encore une fois de nous
5 avoir accueillis ici les gens du Transporteur. Je
6 vous remercie pour votre écoute. Je remercie aussi
7 mes collègues pour le caractère cordial de nos
8 échanges. C'est toujours très apprécié. Je remercie
9 aussi mon collègue maître de Repentigny et tous les
10 membres du personnel technique. Vraiment c'est
11 apprécié, ça a été apprécié. Et je vous remercie
12 aussi pour la qualité de gouvernance de cette
13 audience. Je pense que... des résultats qu'on a à
14 l'intérieur de cinq jours...

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui.

17 Me YVES FRÉCHETTE :

18 ... sont en partie certainement attribuables.

19 Alors, je vous remercie.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Merci. Alors, merci, Maître Fréchette. Merci à tous
22 les participants. Effectivement, ça a été une
23 audience qui a été rondement menée. Alors, je
24 remercie notre personnel de la Régie parce que
25 c'est... pour nous, c'est vital. Alors, merci

1 beaucoup, Madame la Greffière, le service de
2 sténographie. Alors, on est le premier (1er)
3 décembre, ça va... ça va vite. On va vous lire
4 bientôt pour une autre demande qui va rentrer
5 incessamment.

6 Cela étant dit, comme c'est le premier
7 (1er) décembre, je me permets de vous souhaiter à
8 tous un bon et long congé, si c'est possible, et de
9 Joyeuses Fêtes à vous et à vos familles. Alors,
10 merci et au plaisir que vous allez avoir de nous
11 lire. Merci.

12 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

13

14

15

16

1 Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et JEAN
2 LAROSE sténographes officiels, certifions sous
3 notre serment d'office que les pages ci-dessus sont
4 et contiennent la transcription exacte et fidèle de
5 la preuve en cette cause, le tout conformément à la
6 Loi;

7

8 Et nous avons signé :

9

10

11

12

CLAUDE MORIN

13

Sténographe officiel

14

15

16

17

18

JEAN LAROSE

19

Sténographe officiel